



Environnement Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/3-1998

ISBN 0-660-60668-2



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

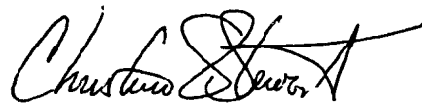
Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Environnement
Canada

R a p p o r t sur
le r e n d e m e n t

Pour la période se terminant le 31 mars 1998



Christine S. Stewart
Ministre de l'environnement

Sommaire

Bien des activités régulières et quotidiennes d'Environnement Canada, qui ont une grande importance pour les Canadiens, sont passées sous silence dans le présent rapport. Il se concentre plutôt sur les programmes où le Ministère a franchi des étapes importantes au cours de l'année écoulée et il décrit aussi les domaines où le Ministère s'est engagé à atteindre un objectif particulier, mais, pour diverses raisons, ne l'a pas fait. Ce rapport tient aussi lieu de rapport annuel sur les démarches scientifiques et technologiques d'Environnement Canada et sur la mise en oeuvre de sa Stratégie de développement durable.

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour 1997-1998, Environnement Canada expose certaines orientations stratégiques pour guider les priorités de ses secteurs d'activité. Vu son programme complexe et ses ressources limitées, Environnement Canada a dû faire des choix et cibler ses actions de façon stratégique. De façon générale, le Ministère a réussi à donner suite à ses plus hautes priorités en 1997-1998, mais il a dû reporter à plus tard certains domaines qui avaient une moins grande priorité ou dont les considérations d'ordre stratégique influaient sur l'échéancier d'Environnement Canada.

Dans son secteur d'activité *Un environnement sain*, Environnement Canada avait comme priorités les changements climatiques et le nouveau dépôt de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Le Canada a signé le Protocole de Kyoto et a commencé à élaborer, de concert avec Ressources naturelles Canada (RNCan), une stratégie nationale pour respecter les engagements que le Canada a pris à Kyoto. La LCPE a été de nouveau déposée au Parlement. Environnement Canada a terminé plusieurs phases de ses initiatives sur les écosystèmes; elles lui ont permis d'atteindre de véritables résultats en matière d'environnement, et elles ont aussi permis aux collectivités locales de mieux gérer l'environnement. Le Ministère a reporté à plus tard le dépôt de la nouvelle loi sur les espèces en péril; il a plutôt continué à travailler sur son projet de loi en consultant les intervenants. Ce sont des préalables nécessaires avant le dépôt.

Dans son secteur d'activité *La sécurité contre les risques environnementaux*, Environnement Canada avait comme priorité de répondre à la demande extraordinaire de ses services durant les graves perturbations météorologiques de l'hiver 1997-1998. Il l'a atteinte et, ce faisant, a impressionné huit Canadiens sur dix dans le sondage sur la qualité de ses services. Environnement Canada a continué à développer ses services de prévision et ses capacités prédictives et il est intervenu dans 200 déversements graves de matières polluantes.

Dans son secteur d'activité *Une société plus verte*, Environnement Canada avait comme priorité de parachever l'accord avec les provinces sur l'harmonisation des activités environnementales au Canada. Le Ministère a réussi à conclure un accord qui a situé les relations avec les provinces dans un nouveau contexte constructif et créateur. Il a également déposé sa

Vu son programme complexe et ses ressources limitées, Environnement Canada a dû... cibler ses actions de façon stratégique.

Le Ministère a réussi à donner suite à ses plus hautes priorités en 1997-1998...

Stratégie de développement durable à la Chambre des communes, huit mois avant l'échéance, et il a continué de progresser dans l'écologisation de ses propres opérations.

Dans son secteur d'activité *Gestion et administration*, Environnement Canada a terminé les réductions prévues dans l'examen des programmes et il travaille maintenant à l'intérieur d'un niveau de référence fixe; il apprend comment établir certaines marges de manoeuvre dans son budget et comment réaffecter ses ressources pour faire face aux nouveaux problèmes.

Pour donner suite à ses priorités de 1997-1998, Environnement Canada a porté son action surtout sur ses rôles de base, sur les domaines où les risques étaient les plus grands, et sur la réalisation des résultats. Cette transition se poursuit. Pour bien veiller à ce que le Ministère cible ses efforts et ses ressources de façon stratégique, la Ministre a établi les domaines suivants comme prioritaires à Environnement Canada pour l'exercice 1998-1999 : la pureté de l'air, la pureté de l'eau, la nature et les changements climatiques. Environnement Canada fera rapport de son rendement sur ces priorités dans son rapport pour la période se terminant en mars 1999.

Table des matières

Partie I	1
1.1 Message de la Ministre	1
1.2 Tableau des principaux engagements en vue des résultats.	3
Partie II : Aperçu du Ministère	5
2.1 Mandat, vision et mission	5
2.2 Objectifs et secteurs d'activité.	5
2.3 Le domaine des sciences	6
2.4 Organisation	7
2.5 Le mode de fonctionnement	7
2.6 Mesure du rendement	10
2.7 Le rendement du secteur scientifique d'Environnement Canada	11
Partie III : Attentes et réalisations en matière de rendement	13
3.1 Rendement du Ministère.	13
3.2 Attentes et réalisations des secteurs d'activité	17
Un environnement sain.	17
Sécurité contre les risques environnementaux	31
Une société plus verte	37
Gestion et administration	47
3.3 Tableau sommaire des attentes en matière de rendement et de certaines réalisations en 1997-1998.	52
Partie IV: Rendement financier	i
Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars).	iii
Tableau 2 : Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)	iv
Tableau 3 : Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars).	v
Tableau 5 : Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars).	vi
Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (en millions de dollars)	viii
Tableau 7 : Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)	ix
Tableau 9 : Paiements de transfert par secteurs d'activités(en millions de dollars).	x
Tableau 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)	xi
Tableau 11 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)	xii
Tableau 15 : Passif éventuel (en millions de dollars)	xiii
Partie V : Le regroupement des rapports.	xv
5.1 Les rapports annuels législatifs	xv
<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)</i>	xv
<i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i>	xviii
Autres rapports ministériels	xviii
5.2 La Stratégie de développement durable d'Environnement Canada : points saillants sur le rendement de la première année	xix
5.3 Initiatives réglementaires	xxiii
Rendement des initiatives réglementaires	xxiii

Partie VI : Autres renseignements	xxv
6.1 Personnes-ressources pour plus de renseignements	xxv
6.2 Lois appliquées et règlements connexes	xxvi
6.3 Glossaire	xxviii
6.4 Sigles	xxx
6.5 Index	xxxiii
6.6 La Voie verte	xxxv

Partie I

1.1 Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter le rapport de rendement d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 1998.

L'exercice financier qui vient de se terminer a été fort chargé pour Environnement Canada. Nous nous sommes concentrés à mettre au point le bon cadre et les bons instruments pour une action soutenue à long terme, qui soit propre à améliorer la qualité de notre environnement. Grâce au cadre et aux instruments que nous avons établis, je suis mieux équipée pour offrir aux Canadiens des résultats concrets dans les quatre domaines où je me suis engagée : la pureté de l'air, la pureté de l'eau, la nature et les changements climatiques. En tant que gouvernement, nous avons pris d'importants engagements internationaux et nationaux en matière d'environnement. Nous avons aussi beaucoup progressé pour définir comment nous travaillerons en collaboration avec d'autres gouvernements pour réaliser des améliorations concrètes, sur le plan de l'environnement, au moment où nous abordons le nouveau millénaire.

Engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Je suis heureuse de l'occasion qui m'est offerte par ce rapport de contribuer à l'esprit d'ouverture du gouvernement. Je suis fière de présenter, au nom d'Environnement Canada, nos réalisations de la dernière année :

- Engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada en vertu du Protocole de Kyoto.
- Nouveau cadre pour bien collaborer avec les provinces et les territoires de façon à améliorer la santé de l'environnement en vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale.
- Dépôt à la Chambre des communes d'une nouvelle version mieux étoffée de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui fait de la prévention de la pollution l'élément clé de l'action environnementale.
- Diffusion continue de prévisions et d'avertissements météorologiques opportuns et exacts, surtout dans les temps de graves perturbations météorologiques, comme la tempête de verglas de janvier 1998.
- Poursuite des discussions avec les autres gouvernements, les intervenants et les Canadiens, pour définir les paramètres de la première loi que le gouvernement fédéral ait adoptée sur les espèces en péril.
- Dépôt à la Chambre des communes de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada, l'une des premières stratégies de cette nature exigée de tous les ministères et organismes fédéraux.

Nouveau cadre pour bien collaborer avec les provinces et les territoires

Les gouvernements et les collectivités ont déjà beaucoup fait, mais il reste encore énormément à faire, dans notre cheminement vers un Canada plus durable en matière d'environnement. Nous constatons, à l'expérience, qu'il faut continuer à accorder toute l'importance voulue à un bon fondement scientifique si nous voulons prendre des mesures décisives. Nous devons aussi nous servir de nos données scientifiques pour appliquer le principe de prévention et ne pas faire courir de risques inutiles à la santé de l'environnement et des Canadiens.

Il y a aussi un autre aspect crucial à retenir de nos réalisations de la dernière année, soit la nécessité, par nos efforts, de nous attacher à certaines mesures particulières et à certains buts précis. Mes priorités, en matière d'environnement, pour le nouveau millénaire, sont clairement définies — la pureté de l'air, la pureté de l'eau, les changements climatiques, la nature. Ce sont des défis de taille, mais, grâce au leadership fédéral et à l'effort concerté de tous les Canadiens, la prise de mesures dans chacun de ces domaines représente un investissement précieux dans notre avenir collectif. Nous sommes tous responsables des choix que nous faisons et de leurs répercussions sur l'environnement. En réalité, il faut agir sur le plan local dans un esprit planétaire.

L'année qui vient présentera encore son contingent de défis à Environnement Canada. Nous poursuivrons notre ascension en poussant plus loin nos réalisations de la dernière année pour nous rapprocher de notre but ultime, c'est-à-dire l'amélioration visible de l'environnement pour le bien-être des Canadiens. Nous continuerons de transmettre aux Canadiens l'information relative aux questions environnementales et au genre de mesures individuelles qu'ils peuvent prendre pour contribuer à notre but collectif qui est d'améliorer la qualité de l'environnement. À cet égard, je continuerai à encourager activement l'action communautaire en vue de rendre durables les écosystèmes sur le plan local, et j'encouragerai aussi tout effort spontané pour réduire les émissions nocives à l'environnement, appuyé par des cibles assorties de résultats mesurables, par des sphères de responsabilisation clairement définies et par un fondement législatif fort et efficace.

Notre expérience passée nous a fait comprendre une vérité incontournable — lorsque nous concentrons nos efforts et nos travaux sur la collectivité locale, auprès de tous les secteurs de la société canadienne, nous pouvons améliorer l'environnement de façon visible et mesurable. Je continuerai à travailler auprès des collectivités canadiennes de façon à pouvoir transmettre à ceux qui nous suivront un patrimoine environnemental qui soit durable pour les générations à venir — un riche héritage pour nos enfants et nos petits-enfants.

Mes priorités, en matière d'environnement, pour le nouveau millénaire, sont clairement définies — la pureté de l'air, la pureté de l'eau, les changements climatiques, la nature

Christine S. Stewart

1.2 Tableau des principaux engagements en vue des résultats

Environnement Canada (EC)

fourni aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	résultats atteints rapportés dans :
<i>Un environnement sain</i>		RMR Section 3.2
la réduction des incidences négatives sur l'atmosphère et une aide aux Canadiens afin qu'ils comprennent mieux les conséquences de leurs activités et qu'ils s'y adaptent.	⇒ limiter les concentrations de gaz à effet de serre par des mesures planétaires pour les ramener à des niveaux auxquels il n'y aura pas de perturbations graves du système climatique	P. 18-19
	⇒ réduire au minimum les effets négatifs des particules inhalables sur la santé humaine et la visibilité.	P. 19-20
	⇒ rétablir la couche d'ozone à un niveau qui réduit au minimum les effets nocifs sur la santé humaine et les écosystèmes naturels. ex. : RMR sous-section 2.7.	P. 20
l'élimination de la menace que représentent les substances toxiques.	⇒ déterminer les sources et les quantités des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui nécessitent une gestion (de façon opportune et selon de bonnes recherches scientifiques et de bonnes évaluations).	P. 21-22
	⇒ appliquer des mesures de gestion en vue de l'élimination presque complète des substances toxiques persistantes et bioaccumulables provenant de l'activité humaine.	P. 22-24
	⇒ appliquer des mesures de gestion pour prévenir, réduire ou éliminer les risques causés par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes et qui ne satisfont pas aux critères de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques	P. 21-22
l'application, de façon juste et lefficace, des lois et des règlements relatifs à l'environnement	⇒ assurer un haut degré d'observation des lois et des règlements	P. 28-30
la conservation et l'amélioration de la biodiversité canadienne et planétaire.	⇒ réaliser des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril par des initiatives fédérales pour les espèces en péril	P. 24-25
	⇒ protéger ou améliorer les habitats de la faune et les écosystèmes importants	P. 25-26
la conservation et la restauration des écosystèmes	⇒ améliorer la santé et la durabilité des écosystèmes ciblés partout au Canada par le truchement d'initiatives sur les écosystèmes de priorité nationale	P. 27-28
	⇒ déterminer en priorité les écosystèmes vulnérables et les conserver par l'élaboration de stratégies ou d'initiatives écosystémiques, régionales, sectorielles ou autres	P. 27-28

1.2 Tableau des principaux engagements en vue des résultats (suite)

<i>La sécurité contre les risques environnementaux</i>		RMR Section 3.2
les prévisions météorologiques et environnementales et les avertissements exacts et en temps opportun des violentes intempéries	⇒ diffuser aux Canadiens en temps voulu et de façon exacte des renseignements météorologiques et environnementaux	P. 31-33
	⇒ veiller à ce que les Canadiens prennent des décisions judicieuses sur les répercussions sociales et économiques des changements météorologiques, climatiques et hydrologiques	P. 32-33
	⇒ établir une capacité scientifique pour comprendre les états passés, présents et futurs de l'environnement atmosphérique	P. 34-35
la prévention ou la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences pour l'environnement des situations d'urgence que connaît le Canada	⇒ prévenir les rejets accidentels	P. 35-36
	⇒ se préparer à faire face aux rejets accidentels	P. 35-36
	⇒ donner des conseils et un soutien spécialisé aux intervenants responsables	P. 35-36
<i>Un société plus verte</i>		RMR Section 3.2
la promotion d'un écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace l'information et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis en temps opportun.	⇒ offrir de la part d'Environnement Canada des produits et des services qui répondent aux besoins des Canadiens.	P. 37-38
	⇒ mettre au point des produits et des services qui aident les Canadiens à prendre des décisions respectueuses de l'environnement.	P. 37-38
	⇒ fournir de la part d'Environnement Canada un large appui public aux services.	P. 16, 20, 33
les instruments pour prévenir la pollution et la mise au point de technologies douces et d'une capacité qui offrent des avantages sur le triple plan social, économique et environnemental.	⇒ mettre au point des technologies et des techniques environnementales et les faire connaître au pays et à l'étranger pour régler les problèmes environnementaux et contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique.	P. 37-40
	⇒ veiller à la prévention de la pollution de façon à protéger l'environnement tout en contribuant à la création d'emplois et à la croissance économique.	P. 41-42
	⇒ compétences de gestions, capacités et activités dans les collectivités pour aborder les priorités environnementales.	P. 43-44
la mobilisation à l'échelle nationale des partenariats efficaces et la constitution d'une voie forte sur la scène internationale à l'appui d'un programme de développement durable.	⇒ intégrer les programmes environnementaux, économiques et sociaux aux politiques et aux opérations du gouvernement dans le contexte du développement durable	P. 43
	⇒ établir des partenariats avec tous les secteurs de la société pour les mobiliser en vue du développement durable.	P. 45
	⇒ veiller à ce qu'on tienne compte dans les enceintes et les mécanismes internationaux des intérêts nationaux du Canada au sujet du développement durable.	P. 45

Partie II : Aperçu du Ministère

2.1 Mandat, vision et mission

La mission d'Environnement Canada consiste à aider les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et conservé.

Environnement Canada possède un mandat considérable. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le Ministère a pour mandat de préserver et d'améliorer la qualité du milieu naturel (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), conserver et protéger nos ressources en eau, diffuser des données météorologiques, appliquer les règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et à coordonner les politiques et les programmes fédéraux en matière d'environnement. Or, Environnement Canada remplit son mandat dans le contexte du développement durable. Comme c'est le but national du gouvernement du Canada, ce mandat modèle la gestion de l'environnement au pays. Le Ministère est tout à fait désigné pour faire figure de chef de file et bâtir un programme national tout en mobilisant les Canadiens pour que le développement durable devienne réalité.

De façon à soutenir sa mission, Environnement Canada a **pour rôle complémentaire de longue date** d'assurer un leadership national et international à l'appui de l'environnement, d'aborder, au nom de tous les Canadiens, les questions environnementales d'intérêt national et d'appliquer les lois et les règlements du gouvernement fédéral en matière d'environnement, de préconiser, de favoriser et d'encourager l'acquisition d'habitudes qui mènent à la durabilité de l'environnement, de collaborer avec d'autres ayant les mêmes objectifs, de mettre en valeur le potentiel, d'offrir aux Canadiens des services qui leur permettront, dans leur vie de tous les jours, de faire durer l'environnement et de s'y adapter.

La Vision d'Environnement Canada : le Canada est un pays où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement et où l'environnement est ainsi soutenu au bénéfice des générations actuelles et futures.

Assurer un leadership national et international à l'appui de l'environnement

2.2 Objectifs et secteurs d'activité

Environnement Canada remplit sa mission au moyen de quatre secteurs d'activité axés sur les résultats; ils lui servent à planifier son rendement et à en faire rapport. Ces secteurs d'activité sont : Un environnement sain, La sécurité contre les risques environnementaux, Une société plus verte, La gestion et l'administration. Ces secteurs d'activité, exposés ci-dessous, représentent aussi une description succincte des principaux objectifs du Ministère et des avantages importants qu'il s'emploie à transmettre aux Canadiens.

Un environnement sain : Avec ses partenaires et tous les Canadiens, Environnement Canada a, comme but à long terme, de réduire les effets négatifs de l'activité humaine sur l'atmosphère et d'aider les Canadiens à en comprendre les conséquences et à s'y adapter, d'éliminer la menace posée

Secteurs d'activité d'Environnement Canada — ses plus hauts objectifs

- *Un environnement sain*
- *La sécurité contre les risques environnementaux*
- *Une société plus verte*
- *Administration & gestion*

par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement, de conserver et d'améliorer la biodiversité mondiale, de conserver et de restaurer les écosystèmes, d'exécuter de façon juste et efficace les lois et règlements environnementaux du Canada et d'en promouvoir la conformité.

La sécurité contre les risques environnementaux : Environnement Canada aide les Canadiens à s'adapter à leur environnement par des moyens qui protègent leur santé, leur sécurité et leur propriété, d'optimiser l'activité économique, d'améliorer la qualité de l'environnement; il s'emploie aussi à prévenir ou à réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence attribuables à la pollution. Les buts d'Environnement Canada consistent à aider les Canadiens à prévoir ou à prévenir les répercussions des catastrophes attribuables à l'environnement et à s'adapter à leur environnement.

Une société plus verte : Environnement Canada fournit aux Canadiens les instruments, les technologies et le savoir-faire qui leur permettront de comprendre leurs responsabilités en matière d'environnement et d'agir en fonction de leurs valeurs environnementales. Les buts à long terme d'Environnement Canada consistent à faire en sorte que les Canadiens aient accès en temps opportun à des renseignements et à des conseils exacts en matière d'environnement, à fournir aux Canadiens les instruments et les technologies dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et engendrer des avantages sociaux, économiques et environnementaux, à mobiliser des partenariats efficaces dans les collectivités locales et sur la scène internationale, à parler haut et fort dans le concert des nations pour édifier un programme de développement durable.

Gestion et administration : Il s'agit ici de faire figure de chef de file au sein du Ministère, d'offrir un soutien aux décisions, d'établir des systèmes intégrés, d'assurer des services communs à la Ministre et au Ministère.

2.3 Le domaine des sciences

Les compétences et les connaissances scientifiques d'Environnement Canada sous-tendent les trois principaux secteurs d'activité du Ministère et elles lui sont essentielles pour qu'il respecte sa vision et sa mission. Les activités scientifiques du Ministère comportent la recherche, la surveillance et l'évaluation, la mise au point et l'utilisation de technologies et d'indicateurs, la préparation des rapports. Environnement Canada se sert de ses connaissances et de ses compétences pour :

- comprendre les processus aquatiques, biotiques, terrestres et atmosphériques qui arrivent naturellement, ainsi que leurs interactions;
- évaluer les effets des agresseurs connus et nouveaux de l'environnement;
- concevoir et évaluer les politiques de contrôle, de gestion et d'adaptation;

*Les activités scientifiques
- le fondement
des opérations
d'Environnement Canada
et son rôle fondamental*

- communiquer aux Canadiens les connaissances scientifiques et leur fournir les instruments qu'il leur faut pour prendre des mesures favorables à l'environnement et les évaluer;
- déterminer, surveiller et appuyer les progrès réalisés en vue du développement durable au pays et sur la scène internationale.

2.4 Organisation

Les secteurs d'activité d'Environnement Canada recourent plusieurs éléments de la structure interne du Ministère qui comprend :

- le cabinet de la Ministre et le bureau du sous-ministre;
- le Service de l'environnement atmosphérique;
- le Service de la conservation de l'environnement;
- le Service de la protection de l'environnement;
- Politiques et Communications;
- la Direction générale des ressources humaines;
- les Services ministériels;
- cinq régions intégrées : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon.

Une stratégie matricielle de gestion pour renforcer la méthode écosystémique d'Environnement Canada et mieux intégrer les services et les résultats

Cette méthode matricielle de gestion et de responsabilité permet à Environnement Canada de définir ses programmes et ses services dans un contexte national et de les exécuter en fonction du client et de façon à respecter les différences régionales. Ainsi donc, ce sont les résultats qui servent à orienter la planification et les rapports du Ministère et qui assurent un contexte stratégique partagé pour la gestion des dépenses de l'ensemble du Ministère.

2.5 Le mode de fonctionnement

Malgré son vaste mandat, Environnement Canada est l'un des plus petits ministères du gouvernement fédéral; son budget pour la protection de l'environnement est comparable à celui d'une province. Et pourtant, les Canadiens se tournent vers le gouvernement fédéral et Environnement Canada en particulier pour protéger la santé environnementale du pays, leur propre santé, leur sécurité et leur patrimoine naturel. En guise de réponse, le vaste éventail d'activités du Ministère est très diversifié : préconiser le développement durable, prévoir le temps, réglementer les substances toxiques, restaurer la faune, surveiller les banquises de l'Arctique, modéliser le climat planétaire en vue du prochain siècle. Pour bien remplir son mandat, Environnement Canada doit faire face à un certain nombre de défis et de contraintes.

Les nouvelles préoccupations en matière d'environnement : Selon les sondages d'opinion, il est clair que l'environnement est une préoccupation fondamentale pour les Canadiens. Ils veulent que leurs enfants reçoivent en héritage un environnement au moins aussi riche que celui qu'ils ont connu.

Beaucoup craignent pour l'avenir du patrimoine naturel du Canada et croient que leur santé a déjà subi les effets néfastes de la détérioration de l'état de l'environnement.

En fait, l'environnement du Canada est en meilleur état aujourd'hui, et sous bien des rapports, qu'il ne l'a été depuis des décennies. Quoi qu'il en soit, l'environnement subit des pressions de plus en plus grandes et ses conséquences sur la santé humaine ne cessent de s'accroître. La qualité de l'air dans les agglomérations urbaines est menacée par les émissions qui se dégagent des véhicules et de la consommation d'énergie. La pollution toxique, qui vient en grande partie d'outre-frontière, s'accumule dans le Nord et aussi dans les lacs, les rivières, les fleuves et les espèces fauniques ailleurs au Canada. Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et des espèces toujours plus nombreuses font face à un avenir incertain, tandis que les catastrophes liées aux conditions météorologiques surviennent de plus en plus fréquemment. Nous connaissons mieux maintenant les questions environnementales et nous comprenons mieux aussi leur interaction complexe. Et au fur et à mesure que nous connaissons mieux les effets de très faibles concentrations de certaines substances, nous commençons à penser que l'exposition prolongée à ces substances produit un effet plus tôt que nous ne l'avions d'abord cru.

Les questions environnementales ont une dimension de plus en plus planétaire et sont de plus en plus reliées entre elles

Un plan d'orientation de plus en plus complexe en matière

d'environnement : Au fur et à mesure que les recherches scientifiques révèlent la complexité toujours plus grande des agresseurs et de leurs interactions, les gens espèrent toujours davantage, que les gouvernements passeront à l'action. La croissance économique, au pays et à l'étranger, rend encore plus difficiles à relever les défis de l'environnement. Il y a de plus en plus de problèmes environnementaux qui prennent des dimensions planétaires. Par conséquent, les organisations internationales exercent une influence grandissante sur la façon de concevoir le programme environnemental national. Dans ce contexte, la population mondiale espère toujours davantage que les gouvernements passeront à l'action pour préserver la santé des humains et de l'environnement.

Par le passé, les solutions aux problèmes environnementaux étaient plutôt simples ou localisées, semble-t-il, mais nous atteignons maintenant les limites des possibilités marginales ou thématiques des stratégies. Nous devons dès lors adopter une optique planétaire de la prévention de la pollution et de l'adaptation à notre environnement changeant et apprendre à respecter le seuil de durabilité des écosystèmes et utiliser les ressources de façon plus durable.

L'environnement est une responsabilité partagée : Pour véritablement améliorer la situation, il faut compter sur la collaboration de bien des parties, tout autant sur la scène nationale qu'à l'échelle internationale. Pour Environnement Canada, cela signifie qu'il faut travailler avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux pour les recherches scientifiques, l'intégration des stratégies et la coordination des mesures à prendre. Plusieurs de ces partenariats doivent être entretenus pendant plusieurs années, voire plusieurs décennies, pour obtenir les résultats escomptés.

L'un des postulats de base de l'environnement est que les problèmes sont trop vastes et trop complexes pour qu'un seul intervenant puisse réussir, à lui seul, à changer les choses

Environnement Canada partage la responsabilité de presque chacun de ses domaines d'activité et il doit travailler en étroite collaboration avec les provinces. À l'échelle fédérale, Environnement Canada collabore fréquemment avec Santé Canada, le ministère des Pêches et des Océans, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agriculture Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour certains dossiers, comme ceux des changements climatiques, de la prévention de la pollution, de la mise au point et de la diffusion des technologies, des accords internationaux, etc.

Le tableau ci-dessous montre des exemples des principaux partenaires qui participent à l'exécution des engagements d'Environnement Canada.

Secteurs d'activité	Engagements par rapport au RPP de 1997	Principaux partenaires
<i>Un environnement sain</i>		
Changement atmosphérique	Changements climatiques	RNCan, MAECI, IC, MAIN, provinces, territoires, industrie, groupes écologistes, universités, ONG
	Smog (particules inhalables)	SC, IC, RNCan, TC, gouvernement provincial, industrie, organisations sanitaires et environnementales, collectivités locales, associations
	Couche d'ozone	Autres ministères du gouvernement, communauté internationale
Substances toxiques	Identifier et gérer les substances toxiques et éliminer les risques connexes	SC, autres ministères, gouvernement provincial, industrie, secteur privé, collectivités locales, communauté internationale
Application de la loi	Conformité aux lois et règlements	MPO, RC, GRC, provinces, douanes américaines et canadiennes, EPA des États-Unis, CCE, Interpol et ONG
Biodiversité et faune	Espèces en péril et habitat faunique	AAAC, MPO, provinces, territoires, groupes autochtones, groupes écologistes, industrie, municipalités, groupes propriétaires, Canards Illimités, Habitat faunique Canada, organismes, universités
Écosystèmes	Écosystèmes de priorité nationale	MPO, SC, AAAC, IC, gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux, industrie, collectivités locales, peuples autochtones
<i>La sécurité contre les risques environnementaux</i>		
Prédictions météorologiques et environnementales	Services météorologiques et prédictions environnementales	TC, NAVCan, MPO, MDN, gouvernements provinciaux, organisations, industrie, municipalités
Prévention des urgences et préparation aux urgences	Prévention des rejets accidentels et préparation en fonction de ces rejets	MPO (Garde côtière), TC, SC, IC, RNCan, gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie au Canada et aux États-Unis, organismes internationaux
<i>Une société plus verte</i>		
Produits et services d'information	Produits et services en vue de décisions responsables par rapport à l'environnement	IC, MAECI, ACDI, TPSGC, provinces, territoires, secteur privé, organisations, collectivités locales, peuples autochtones, ONG, DRHC
Technologies, emplois, mise en valeur du potentiel	Technologies environnementales et instruments favorables à la prévention de la pollution	IC, MAECI, ACDI, TPSGC, provinces, territoires, secteur privé, organisations, collectivités locales, peuples autochtones, ONG, DRHC
Partenariats pour un développement durable	Programme de développement durable et mobilisation des partenariats	MAECI, IC, ACDI, TPSGC, SC, autres ministères, gouvernements provinciaux et territoriaux, peuples autochtones, industrie, entreprises, ONG, organismes écologistes, organisations de développement international, collectivités locales, jeunes, universités

Les contraintes financières et la surcharge de travail : Les contraintes financières obligent tous les ordres de gouvernement à repenser leur rôle et leur façon de procéder. Les Canadiens exigent des gouvernements qu'ils rendent davantage compte des dépenses des deniers publics, de la qualité de leurs services et des résultats qu'ils obtiennent. Environnement Canada connaît une forte augmentation de sa charge de travail dans tous les aspects de ses fonctions. Cependant, en tant que Ministère à vocation scientifique muni de systèmes nationaux d'observation très raffinés et de bonnes installations de recherche et de développement, Environnement Canada a un budget qui comprend surtout des coûts fixes (salaires et infrastructure), et il a peu de marge de manoeuvre pour réaffecter rapidement ses ressources. Le défi continu du Ministère consiste à faire en sorte de répartir ses activités d'une façon raisonnable et préventive, parmi tout un éventail de questions et de responsabilités, dont certaines existent déjà et d'autres sont nouvelles.

Environnement Canada doit établir ses priorités et cibler ses mesures de façon de plus en plus stratégique

Pour survivre et prospérer dans ce contexte, Environnement Canada doit établir ses priorités, bien orienter ses activités et affecter ses ressources de façon stratégique. Il doit bien choisir le moment et le lieu où il doit intervenir dans certains dossiers en particulier et il doit continuer à trouver des moyens économiques et rentables de protéger la santé humaine et l'environnement. Le Ministère doit mesurer les résultats et en faire part; il doit offrir des services de qualité par des moyens novateurs; il doit maintenir un effectif engagé et une base scientifique et technologique à la mesure des défis du prochain siècle.

2.6 Mesure du rendement

Dans ce contexte, Environnement Canada doit continuer à obtenir des résultats, à les mesurer et à en faire rapport. Quatre facteurs déterminent la façon dont le Ministère mesure son rendement : l'établissement des priorités, la durée d'un dossier, les mesures qualitatives et quantitatives, l'attribution.

L'établissement de priorités stratégiques : Environnement Canada a un vaste mandat et des ressources limitées. Il doit continuellement cibler ses démarches de façon stratégique en fonction du risque pour l'environnement et la santé et le bien-être économique des Canadiens. Il doit le faire qu'il soit ou non clairement établi que le gouvernement fédéral a la responsabilité et le mandat d'agir. Il doit le faire là où le leadership fédéral peut procurer les plus grands avantages. Il doit le faire là où, si tout le monde pousse à la roue, nous pouvons améliorer l'environnement de façon appréciable. Cependant, la mesure du rendement du Ministère, et ses rapports, ne peuvent se dissocier de la gestion des dépenses.

Cibler les démarches de façon stratégique en fonction du risque pour l'environnement et la santé et le bien-être économique des Canadiens

La durée des dossiers : De façon générale, nous cherchons à améliorer l'environnement. Mais cela peut prendre plusieurs années. Plusieurs étapes précèdent l'amélioration de l'environnement : observer pour identifier le problème; entreprendre des recherches scientifiques pour déterminer la portée d'un enjeu; analyser pour déterminer la meilleure façon d'intervenir;

Le rendement est fonction de la durée d'un dossier

amener le public à mieux comprendre la situation; préconiser la coopération internationale s'il y a lieu; adopter de bons instruments d'orientation (règlements, normes, protocoles, mise au point des technologies, etc.); favoriser les changements de comportement; prendre des mesures de redressement s'il y a lieu (programmes de rétablissement des espèces, nettoyage des lieux contaminés, etc.); observer pour déterminer s'il y a réduction des agresseurs de l'environnement; améliorer les rapports pour poursuivre l'action. La mesure du rendement à n'importe quel moment doit tenir compte du degré d'évolution d'un dossier.

Mesures qualitatives et quantitatives : Étant donné la nature complexe de plusieurs questions environnementales (multilatérales, à long terme, interdépendantes), il n'est ni possible ni raisonnable de ne s'appuyer que sur des mesures quantitatives pour évaluer le rendement du Ministère. Certaines techniques de mesure, comme les tendances statistiques pour les inspections ou les tendances des émissions, ou encore le nombre d'espèces menacées, ne conviennent pas vraiment à la nature complexe de bien des dossiers. Pour évaluer le rendement du Ministère, il faut aussi des mesures qualitatives, comme les exemples des meilleures pratiques adoptées, ou une initiative communautaire, ou une entente scientifique internationale qu'il a fallu peut-être des années à élaborer.

Attribution : Environnement Canada partage la responsabilité (et même la compétence) de presque toutes ses priorités stratégiques et la liste de ses partenaires est longue; elle comprend les autres ministères du gouvernement, les autres ordres de gouvernement, l'industrie, les collectivités locales, les organisations, les citoyens à titre individuel et même les gouvernements étrangers. Par conséquent, ce n'est pas si simple que d'attribuer la responsabilité première d'un résultat à un partenaire en particulier dans le domaine de l'environnement. Dans bien des cas, la meilleure mesure qualitative de la contribution d'Environnement Canada à un résultat environnemental est le degré d'engagement de ses partenaires pour entreprendre une action collective au sujet d'un dossier en particulier.

2.7 Le rendement du secteur scientifique d'Environnement Canada

Comme le Ministère a une vocation scientifique, plus de 80% des ses dépenses sont consacrées aux sciences. Cependant, la mesure du rendement de ses activités à caractère scientifique présente des difficultés particulières, car les recherches scientifiques d'Environnement Canada ont des répercussions qui vont au delà de ses propres politiques et de la qualité de ses services; par ailleurs, elles contribuent considérablement au développement durable du Canada. Deux évaluations indépendantes des répercussions socio-économiques des recherches scientifiques d'Environnement Canada serviront ici d'illustration. Ces deux exemples corroborent les avantages considérables que les Canadiens ont tirés de la contribution unique d'Environnement Canada aux connaissances scientifiques du monde.

Plus de 80% des dépenses du Ministère sont consacrées aux sciences

Les pâtes et papiers : Dans le premier cas, il s'agit des démarches scientifiques d'Environnement Canada à l'appui des règlements sur les pâtes et papiers. Selon l'évaluation, depuis 1988-1989, les investissements d'environ 13 millions de dollars qui ont été consacrés à des recherches pionnières ont eu un effet positif, soit d'environ 546 millions de dollars, sur le produit intérieur brut du Canada. Les recherches d'Environnement Canada ont contribué à protéger l'accès du Canada aux marchés étrangers et à faire en sorte que l'industrie n'ait pas à effectuer de dépenses inutiles pour se conformer à un règlement malvenu conçu d'après les recherches en cours (surtout celles faites en Suède).

Des investissements de 13 millions de dollars consacrés à des recherches ont eu un effet positif de 546 millions de dollars sur le PIB du Canada

L'ozone stratosphérique : Dans le deuxième cas, il s'agit des recherches scientifiques d'Environnement Canada à l'appui de la réglementation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les recherches d'Environnement Canada sur l'ozone stratosphérique ont non seulement permis au Canada d'influer sur le Protocole de Montréal, mais aussi de produire un indice des radiations ultraviolettes au Canada. Cet indice, qui représente le premier avis à diffuser de cette nature, permet aux gens de se protéger des effets nuisibles du soleil. Au bout du compte, ces recherches pourront contribuer à diminuer le nombre de cancers de la peau et à réduire les effets sur l'environnement. Selon une analyse coûts-avantages, l'investissement de 108 millions de dollars qu'Environnement Canada a fait depuis 1975-1976 aurait fait augmenter d'environ 432 millions de dollars le produit intérieur brut du Canada.

Des recherches sur les rayons UV pour réduire les cas de cancer de la peau

Partie III : Attentes et réalisations en matière de rendement

La présente section fait part des programmes où, compte tenu de la durée d'un dossier, Environnement Canada a réussi, au cours de l'année écoulée, à franchir une étape importante. Il y est aussi question des programmes pour lesquels le Ministère s'attendait à atteindre un certain objectif mais, pour diverses raisons, ne l'a pas atteint.

3.1. Rendement du Ministère

Total brut

Dépenses prévues	507 510 145 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>557 904 051 \$</i>
Dépenses réelles pour 1997-1998	548 114 336 \$

Les dépenses prévues d'Environnement Canada correspondent aux crédits approuvés au cours de l'opération des prévisions budgétaires du mois de mars. Tout au long de l'année, Environnement Canada reçoit de nouvelles autorisations de dépenser au moyen des Budgets des dépenses supplémentaires, qui sont compris dans le total des autorisations. En 1997-1998, Environnement Canada a dépensé 98 % du total de ses autorisations.

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour 1997-1998, Environnement Canada a établi quatre priorités stratégiques pour orienter ses secteurs d'activité :

- maintenir le rythme pour respecter ses principaux engagements;
- améliorer la contribution d'Environnement Canada au développement durable;
- mieux gérer les interdépendances et les partenariats d'Environnement Canada
- continuer à ériger un ministère souple et capable de s'adapter

Compte tenu de son programme complexe et de ses ressources limitées, Environnement Canada a dû faire des choix et cibler son action de façon stratégique. Tout compte fait, Environnement Canada a réussi à donner suite à ses plus hautes priorités pour 1997-1998, mais il a dû reporter à plus tard ses priorités de moindre importance :

- **Ses principaux engagements** : Dans le cas des changements climatiques, soit la plus haute priorité du Ministère, il a réussi, en 1997-1998, à dépasser les attentes. Parmi ses autres priorités, il y avait la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui a été de nouveau déposée à la Chambre des communes. Environnement Canada a aussi relevé les défis extraordinaires posés à ses services météorologiques par les perturbations météorologiques extrêmes de la dernière année. Il a respecté ses engagements en vertu de la stratégie pour l'industrie

Orientations stratégiques pour 1997-1998

- *L'accent sur les principaux engagements;*
- *Accroissement de la contribution au développement durable;*
- *Meilleure gestion des partenariats;*
- *Un ministère plus souple, capable de s'adapter*

canadienne de l'environnement. Cependant, il a remis à plus tard le dépôt du projet de loi sur les espèces en péril pour s'efforcer plutôt de gagner des appuis pour la protection des espèces en recourant à d'autres formes de collaboration avec les provinces et les territoires en vertu de l'*Accord national pour la protection des espèces à risque*.

- **Contribution au développement durable :** Environnement Canada a déposé sa Stratégie de développement durable huit mois avant l'échéance. Il a dû aussi faire preuve de leadership pour aider d'autres ministères et d'autres organismes à élaborer leur propre Stratégie de développement durable. Encore lui faut-il, et c'est là le défi qu'il lui reste à relever, mettre complètement en oeuvre sa stratégie, mesurer ses progrès et faire progresser amplement à l'extérieur du gouvernement les principes et les mesures du développement durable.
- **Des partenariats mieux gérés :** L'harmonisation consistait aussi en l'une des plus hautes priorités d'Environnement Canada pour 1997-1998. Après des années de travail, Environnement Canada a conclu un accord sur l'harmonisation des activités environnementales au Canada, ce qui inscrit les relations avec les provinces et les territoires dans un nouveau contexte constructif et prometteur. Environnement Canada a aussi mis à contribution les principaux ministères, comme Ressources naturelles Canada et Industrie Canada, au sujet de la question des changements climatiques et il a fait évoluer ce dossier considérablement dans tout le gouvernement fédéral. Il a amélioré les relations avec les autres ministères concernant les espèces en péril, il a continué à travailler avec d'autres ministères au sujet des lieux contaminés et il a partagé ses connaissances spécialisées. Le Ministère a continué à intensifier ses relations avec le secteur privé. Cependant, avec certaines organisations environnementales, il lui faut s'efforcer davantage afin de trouver une base d'engagements constructifs pour aller au delà des idéaux et passer à l'action.
- **Un ministère souple et capable de s'adapter :** Environnement Canada avait fait ses dernières réductions prévues dans l'examen des programmes au cours de l'exercice précédent et, en 1997-1998, il a commencé à oeuvrer à l'intérieur d'un niveau de référence qui était, somme toute, fixe. Cependant, Environnement Canada devait composer avec les pressions qui s'exerçaient sur sa charge de travail; il lui fallait constamment réorienter ses opérations budgétaires pour pouvoir prévoir comme il faut les ressources nécessaires en fonction de ses priorités (comme l'application de la loi) et il en est encore à apprendre comment assouplir son budget et réaffecter les crédits en fonction des nouveaux problèmes.

Par suite de la réduction de 248 ETP, Environnement Canada a réalisé ses engagements découlant de l'examen des programmes

Une liste complète des attentes en matière de rendement et de certaines réalisations d'Environnement Canada est dressée dans le tableau de la section 3.3.

L'exercice financier 1997-1998 a marqué, en quelque sorte, une période de transition. Environnement Canada s'est, ni plus ni moins, réorienté pour mettre davantage l'accent sur un programme plus stratégique en accordant de l'importance à ses rôles de base et à ses ressources actuelles. En 1997-

L'accent sur les données de base

1998, l'activité ministérielle a été caractérisée par un retour à certaines données de base. Environnement Canada a mis particulièrement l'accent sur les éléments suivants :

- ses responsabilités dans les domaines transfrontaliers et internationaux où les risques pour le bien-être des Canadiens et la durabilité de leur environnement étaient les plus grands;
- les résultats environnementaux plutôt que les opérations dans ses partenariats;
- sa contribution de base à la gestion de l'environnement au Canada et à l'étranger, c'est-à-dire les recherches scientifiques et la surveillance d'Environnement Canada.

Le rendement d'Environnement Canada par rapport à ses plus hautes priorités donne la mesure de sa stratégie :

- Au sujet des changements climatiques, les connaissances spécialisées et scientifiques d'Environnement Canada (comme en fait foi l'étude pancanadienne) ont contribué à établir la façon de progresser, les paramètres de la négociation et les partenariats nécessaires pour assurer une participation fructueuse du Canada au Protocole de Kyoto, ce qui sera essentiel aux mesures de suivi.
- Le nouveau dépôt d'une loi canadienne modernisée sur la protection de l'environnement est la clé de l'amélioration de notre capacité de gérer les substances toxiques au Canada, ce qui a été rendu possible par la définition de buts précis et par de longues discussions avec les principaux intervenants.
- L'Accord sur l'harmonisation a été rendu possible en mettant l'accent sur les résultats, en partageant l'engagement d'atteindre aux plus hautes normes de protection de l'environnement, ce qui repose sur les recherches scientifiques et la surveillance d'Environnement Canada, et en s'engageant à rendre des comptes clairs au public et en publiant un rapport régulier sur son rendement.
- Dans ses initiatives relatives aux écosystèmes, les recherches scientifiques d'Environnement Canada, sa surveillance, l'importance qu'il attache aux objectifs plutôt qu'aux instances, ont permis à plusieurs partenaires fédéraux, provinciaux et communautaires de surmonter les entraves et de réaliser de véritables améliorations en matière d'environnement. Ces initiatives ont aussi contribué à ériger des structures novatrices de gouvernance et à améliorer la capacité des collectivités locales de gérer l'environnement de façon durable.
- Au cours de la tempête de verglas, les observations d'Environnement Canada et ses moyens ultramodernes de prévision lui ont permis d'avertir les gens des événements extraordinaires qui commençaient à déferler et ensuite d'appuyer les services d'urgence et le public par des services d'information très étendus et ininterrompu par l'intermédiaire d'une foule de moyens de communications pendant plusieurs semaines.

Mission accomplie sur les priorités

- *Les changements climatiques*
- *La LCPE*
- *L'harmonisation*
- *Les écosystèmes*
- *Les graves intempéries*

L'efficacité de la position stratégique d'Environnement Canada est également évidente à en juger par les nombreuses étapes importantes qu'il a franchies : dans les dossiers du smog et de l'ozone, des espèces en péril, des prévisions météorologiques régulières, des urgences, des services d'information, de la mise au point des technologies et de l'action communautaire.

Pour donner suite aux priorités qu'il a établies, Environnement Canada a dû réaffecter de très nombreuses ressources internes (de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars). Il a réussi à répartir ses ressources de façon à appuyer le Protocole de Kyoto, à élaborer la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, l'Accord sur l'harmonisation et l'Initiative relative aux écosystèmes du Nord, et il a réussi à répondre à la demande extraordinaire de la tempête de verglas de l'hiver dernier — et tout cela à même ses propres ressources. Le Ministère a noué de nombreux partenariats non seulement pour stimuler le partage des responsabilités dans le domaine de l'environnement mais aussi pour que les ressources donnent un meilleur rendement. Il a perçu 11 millions en vertu d'ententes de collaboration. Il a cherché des occasions de production de recettes et de commercialisation et il a augmenté de 32 % (soit 18 millions) ses activités génératrices de recettes en 1997-1998. Pour maintenir le rendement d'Environnement Canada, il lui faudra continuer à faire la transition vers un programme stratégique qui repose sur ses rôles de base et sur ses niveaux actuels de ressources.

Les activités génératrices de recettes pour Environnement Canada ont augmentées de 32%

Cette transition n'est pas encore complète. Environnement Canada doit continuer à donner plus de poids à ses sphères internes de responsabilisation et à ses mesures de rendement. Ses partenariats doivent davantage être axés sur les résultats plutôt que sur les opérations. Ce qui est tout particulièrement important, c'est que les connaissances scientifiques et spécialisées d'Environnement Canada soient communiquées comme il se doit à plus de Canadiens.

Pour que la transition se poursuive, les priorités de la Ministre doivent se concentrer sur des résultats réels en matière d'environnement dans les domaines de la pureté de l'air, de la pureté de l'eau, de la nature et des changements climatiques. À l'automne, le rapport de rendement d'Environnement Canada exposera en détail ses réalisations compte tenu des priorités de la Ministre, et il fera part de façon plus générale de ses opérations pendant la transition.

3.2 Attentes et réalisations des secteurs d'activité

Un environnement sain

Total brut

Dépenses prévues	220 631 500 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>233 708 585 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	224 362 807 \$

Les dépenses prévues d'Environnement Canada correspondent aux crédits approuvés au cours de l'opération des prévisions budgétaires du mois de mars. Tout au long de l'année, Environnement Canada reçoit de nouvelles autorisations de dépenser au moyen des Budgets des dépenses supplémentaires, qui sont compris dans le total des autorisations.

Ce secteur d'activité consiste à comprendre l'environnement et à prendre les mesures voulues conjointement avec les Canadiens pour le protéger, le conserver et s'y adapter de façon à transmettre *Un environnement sain* aux futures générations de Canadiens. Le Ministère vise à atteindre cinq buts, ou résultats à long terme, par ce secteur d'activité :

- Réduire les répercussions négatives sur l'atmosphère, mieux en comprendre les conséquences et mieux s'y adapter;
- Éliminer la menace que représentent les substances toxiques;
- Conserver et améliorer la biodiversité canadienne et planétaire;
- Conserver et restaurer les écosystèmes;
- Mettre à exécution de façon juste et efficace les lois et les règlements relatifs à l'environnement.

Les attentes du rendement d'Environnement Canada en 1997-1998 comportaient les éléments suivants : le dépôt d'une version modernisée de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*, de nouvelles initiatives relatives aux habitats, des plans de rétablissement des espèces à risque et des mesures d'exécution visant les pires contrevenants. Cependant, comme ce programme de la Ministre et du Ministère est très chargé, les plus hautes priorités d'Environnement Canada, dans le cadre de ses buts à long terme et dans ce secteur d'activité, ont été ses préparatifs pour le Sommet de Kyoto sur les changements climatiques, le nouveau dépôt de la LCPE et les partenariats avec les provinces sous l'Accord national pour la protection des espèces menacées.

Attentes à long terme du secteur d'activité

- Réduire les changements atmosphériques
- Éliminer les substances toxiques
- Conserver la biodiversité
- Conserver les écosystèmes
- Mettre à exécution les lois

Priorités du secteur d'activité : les changements climatiques et la LCPE

But à long terme:

Réduire les répercussions négatives de l'activité humaine sur l'atmosphère, mieux en comprendre les conséquences et mieux s'y adapter

L'atmosphère continue de changer de bien des façons qui ne sont pas encore entièrement comprises. Les changements sont attribuables, en grande partie, aux émissions que dégage dans l'atmosphère l'activité humaine — les émissions acidifiantes, les polluants atmosphériques

dangereux, le smog, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les gaz à effet de serre.

Les effets des changements atmosphériques sont profonds :

- Les Canadiens sont de plus en plus conscients de la menace pour notre climat planétaire et ils savent dans quelle mesure le Canada est vulnérable en tant que pays nordique. Les changements climatiques représentent un défi tout à la fois économique, sanitaire, social et politique, ainsi qu'un défi environnemental. Tous les Canadiens doivent jouer un rôle pour trouver des solutions à cette question.
- Santé Canada a constaté que plus de 5 000 Canadiens meurent prématurément chaque année en raison de la pollution atmosphérique. Beaucoup plus sont hospitalisés, surtout parmi les enfants et les personnes âgées qui sont particulièrement vulnérables. L'asthme augmente dans tous les groupes d'âge.

Bien qu'Environnement Canada ait poursuivi ses travaux dans tous les domaines reliés aux questions atmosphériques, ce sont surtout les préparatifs pour Kyoto qui lui ont imposé le fardeau de loin le plus exigeant en 1997-1998.

Les changements climatiques : La réaction pondérée du Canada à ce sujet est de ne pas essayer de résoudre le problème d'un coup, mais plutôt d'établir davantage le fondement d'un progrès économique, social et technologique continu qui lui permettra de respecter ses engagements tout en améliorant sa prospérité économique.

Le jalon le plus important que le Canada ait franchi en 1997 est la signature du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Le Canada s'est ainsi engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 6 % de moins que les niveaux de 1990 pour la période allant de 2008 à 2012. Comme les nouvelles réductions des émissions de gaz à effet de serre pourront avoir des effets sur l'économie et le mode de vie, il a été très difficile d'établir la position du Canada et de signer le Protocole.

Environnement Canada a contribué à réaliser le Protocole en étant coresponsable de la délégation canadienne, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au cours des négociations internationales qui ont précédé la rencontre de Kyoto. Environnement Canada a aussi coordonné les consultations avec les autres ministères, avec les provinces et avec plusieurs intervenants et il a contribué à veiller à ce que les droits d'échange des émissions et les puits de carbone soient incorporés à l'entente de Kyoto. Par suite de la signature du Protocole en novembre, Environnement Canada et le ministère des Ressources naturelles se sont employés à élaborer une stratégie de gestion pour déterminer comment le Canada mettrait en oeuvre sa stratégie de façon à respecter ses engagements. Le gouvernement fédéral a engagé une somme de 150 millions de dollars pour le Fonds d'action sur les changements climatiques de façon à jeter les bases, de concert avec les provinces et d'autres partenaires, d'une stratégie nationale d'intervention.

Le Canada s'engage à réduire ses émissions jusqu'à 6 % sous les niveaux de 1990 entre 2008 et 2012

Stratégie nationale d'intervention

- *Le gouvernement consultera les gouvernements territoriaux et provinciaux;*
- *Il mettra à contribution l'industrie, les groupes écologistes, les municipalités et les Canadiens.*

Environnement Canada donnera le ton dans :

- *la politique environnementale;*
- *le programme national de sensibilisation du public.*

La mesure des progrès représentera un élément important de la stratégie

La contribution d'Environnement Canada qui fut peut-être la plus importante pour l'établissement de la position du Canada sur les changements climatiques a été ses données scientifiques et ses renseignements sur les effets probables des changements climatiques. L'étude pancanadienne d'Environnement Canada, publiée en novembre 1997, a été la première évaluation nationale des répercussions sociales, biologiques et économiques des changements climatiques qui ait eu lieu. Cette étude précisait de quelle façon les Canadiens de chaque région du pays seront touchés, comment ils pourront réagir à ces changements ou s'y adapter, et quelle recherche scientifique supplémentaire devrait être faite pour améliorer nos connaissances. L'étude représente aussi une importante contribution aux connaissances internationales; en tant que telle, elle ne fera pas partie du chapitre nord-américain d'un rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) au sujet des répercussions régionales des changements climatiques.

L'étude pancanadienne est la première évaluation nationale des répercussions sociales, biologiques et économiques des changements climatiques qui ait eu lieu

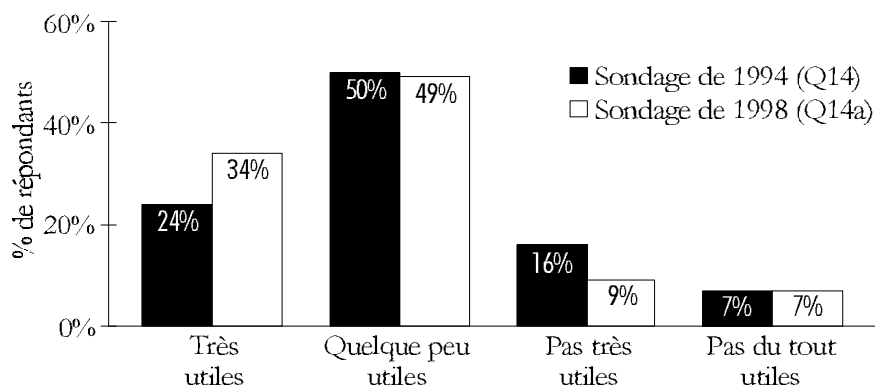
Cette étude constitue l'exemple par excellence de la nécessité de collaborer avec plusieurs partenaires de divers secteurs. Pour mener cette étude, le Ministère a puisé dans ses propres connaissances scientifiques, et il a aussi compté sur l'expertise de plus de 55 personnes connaissant bien le domaine des répercussions du climat et de l'adaptation au climat. Ces experts du gouvernement, de l'industrie, des universités et des organisations non gouvernementales ont passé en revue les connaissances actuelles sur les répercussions des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements; ils ont relevé les lacunes de la recherche et ont proposé des domaines prioritaires nécessitant, de toute urgence, de nouvelles connaissances.

La pureté de l'air : Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a continué dans la foulée de ses réussites précédentes (p.ex., l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air) pour améliorer la qualité de l'air au Canada. Le Ministère a pris des mesures pour réduire davantage les polluants générateurs de smog et pour faire mieux comprendre aux Canadiens la relation entre le smog et leur santé.

Les nouveaux règlements sur l'essence réduiront certaines émissions de 8 000 tonnes

- Le Règlement sur l'essence diesel, qui est entré en vigueur en janvier 1998, réduira les particules (10 microns et plus) de 5 000 tonnes par année; le Règlement sur le benzène dans l'essence (promulgué en novembre 1997) réduira de 3 000 tonnes les émissions de benzène à compter du milieu de l'année 1999.
- La première prévision de smog au Canada, faite dans le sud du Nouveau-Brunswick au cours de l'été 1997, a permis de créer un guichet unique pour se renseigner sur la qualité de l'air. La prévision a permis aux gens de tenir compte des niveaux prévus de smog lorsqu'ils planifient leurs activités de plein air. Le projet a été réalisé grâce à un partenariat entre les ministères de l'Environnement et des Services sanitaires et communautaires du Nouveau-Brunswick, et aussi avec l'Association pulmonaire, la Citizens Coalition for Clean Air, le comité régional de la gestion de l'air de Saint-Jean et la Région atlantique d'Environnement Canada.

Dans quelle mesure les avis ou les prévisions de smog vous sont-elles utiles?



(Le sondage de 1994 a été réalisé après la tenue d'un programme au cours duquel des avertissements ont été diffusés les jours où le smog dépassait 80 parties par milliard. Le deuxième sondage l'a été à la suite de la première année pilote de prédictions quotidiennes.)

- La phase 2 du plan de smog, publiée en novembre 1997 de concert avec Ressources naturelles Canada et Transports Canada, a adopté une définition plus large du smog, ainsi qu'une stratégie plus détaillée qui intègre des gains provenant d'autres programmes dans certains domaines, comme l'efficacité énergétique et les précipitations acides.

L'épuisement de l'ozone : La signature du *Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone*, le 16 septembre 1987, a été largement reconnue comme un jalon environnemental sur la planète. En septembre 1997, des représentants d'environ 120 Parties qui assistaient à la 9^e réunion des Parties au Protocole de Montréal ont convenu d'un calendrier d'élimination accélérée du bromure de méthyle, un pesticide et un puissant destructeur d'ozone. Par ailleurs, on a établi un système d'octroi de permis pour aider les gouvernements à suivre les échanges internationaux et à décourager la contrebande des chlorofluorocarbones (CFC) et d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui sont réglementées. On a aussi établi des modalités pour examiner la procédure à suivre dans les cas de non-conformité et des échéances ont été fixées pour les pays industrialisés de façon à leur permettre de présenter leur stratégie initiale pour la période de transition vers la production d'inhalateurs-doseurs sans CFC pour traiter l'asthme et d'autres troubles respiratoires. Le Canada a été le pays hôte de la réunion au cours de laquelle on a apporté les toutes dernières modifications au Protocole de Montréal, le 27 mars 1998, et il a été le premier pays à le ratifier.

Le Canada a été le premier pays à ratifier la version modifiée du Protocole de Montréal

Examen des questions atmosphériques : Environnement Canada a fait un suivi de l'examen de 1996 sur la gestion des questions atmosphériques et il a confirmé qu'il allait continuer à renforcer les méthodes de gestion. Il a réglé les pressions exercées sur les ressources humaines par une planification de la dotation en personnel et de la succession et il a

réorganisé son unité des changements climatiques pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Il intensifie ses efforts sur la coordination et l'intégration des questions atmosphériques, sur un meilleur établissement de l'ordre des priorités, par le regroupement de bons renseignements scientifiques, et sur l'acquisition d'un meilleur consensus scientifique parmi les ministères fédéraux voués aux ressources naturelles. Une évaluation de la surveillance environnementale a aussi été rédigée pour déterminer dans quelle mesure on peut calculer les progrès vers l'atteinte des objectifs relatifs aux questions atmosphériques.

But à long terme :

Éliminer la menace posée à la santé humaine et à l'environnement par les **substances toxiques** et d'autres substances préoccupantes.

Il y a environ 23 000 produits chimiques commerciaux en circulation au Canada aujourd'hui. La plupart n'ont probablement pas d'effets nocifs. Cependant, Environnement Canada joue un rôle de premier plan (avec Santé Canada et les provinces qui en partagent la responsabilité) pour identifier les substances toxiques et veiller à ce qu'elles soient gérées de façon à réduire au minimum les risques pour l'environnement et la santé des Canadiens.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a franchi des étapes importantes dans ses efforts pour éliminer la menace que représentent les substances toxiques, dont l'évaluation des risques que présentent plus de 600 produits chimiques, l'expansion du programme d'accélération de la réduction ou de l'élimination des toxiques (ARET) et la publication de l'*Inventaire national des rejets polluants*. La plus haute priorité d'Environnement Canada et sa charge de travail la plus exigeante dans le programme des substances toxiques ont été le nouveau dépôt de la LCPE.

La LCPE : Cette loi constitue le fondement et l'autorisation d'Environnement Canada pour traiter des substances toxiques. Une version révisée de la LCPE (projet de loi C-32) a été déposée à la Chambre des communes en mars 1998. Cette loi a pour but d'accroître la capacité d'Environnement Canada de traiter des substances toxiques en l'autorisant à appliquer une stratégie accélérée pour évaluer et réglementer les substances toxiques, pour veiller à ce que les substances les plus dangereuses soient éliminées graduellement, ou, tout au moins, qu'elles ne soient pas dégagées dans des quantités mesurables, pour mieux appliquer le règlement, pour améliorer la protection des dénonciateurs et pour permettre une collaboration plus efficace avec les autres gouvernements et les peuples autochtones.

La LCPE est de nouveau déposée; elle a pour but d'améliorer la gestion des substances toxiques

La politique de gestion des substances toxiques : L'action fédérale ne suffit pas à elle seule; les provinces jouent aussi un rôle important dans la gestion des substances toxiques. À cet égard, un jalon important a été franchi en janvier 1998 par la signature de toutes les instances de la *Politique de gestion des substances toxiques du CCME*. Cette politique jette les bases d'une action coordonnée pour l'établissement d'un ordre de priorités et pour la gestion des substances toxiques et elle repose sur les activités en cours. Elle

est conforme à la politique de gestion de substances toxiques adoptée par le gouvernement fédéral en 1995 et elle constituera dorénavant le principal guide de toutes les mesures prises au pays eu égard aux substances toxiques.

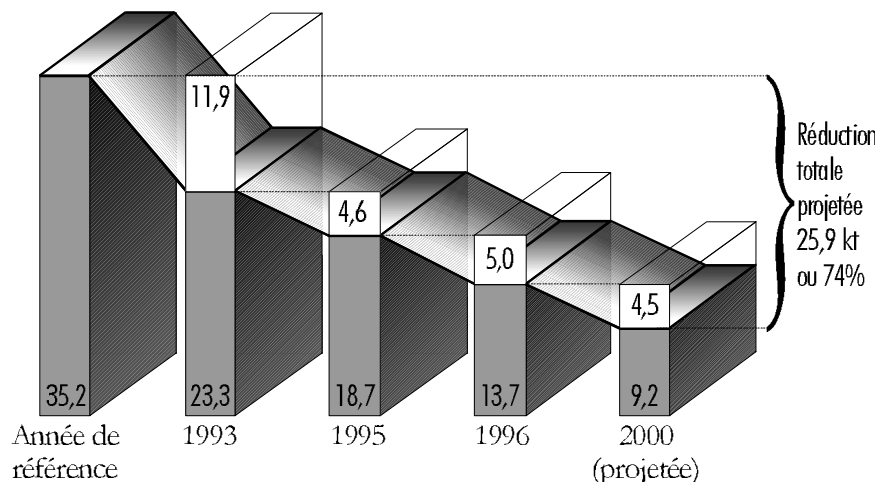
L'évaluation des risques des substances nouvelles : La charge de travail associée à cette activité a augmenté régulièrement depuis quelques années. Dans les années de transition entre l'établissement de la liste intérieure des substances (1987) et l'adoption du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (1994), plus de 5 000 substances ont été introduites dans le commerce au Canada. Dans le seul exercice 1997-1998, plus de 600 nouveaux produits chimiques et polymères ont été proposés à la commercialisation. Il a fallu évaluer les risques de ces nouvelles substances et, en outre, 700 des « substances dites de transition » ont été évaluées. Par suite de ces évaluations, une substance est maintenant interdite pour la fabrication ou l'importation et sept autres sont assorties de conditions pour la fabrication ou l'importation de façon à protéger la santé humaine et l'environnement. Par ailleurs, le Règlement sur les produits de la biotechnologie destinés à la fabrication ou à l'importation au Canada est entré en vigueur en septembre 1997.

600 nouveaux produits chimiques et polymères évalués en 1997-1998

L'action volontaire — L'accélération de la réduction ou de l'élimination des toxiques (ARET) : Ce programme est un excellent exemple de partenariat actif. Environnement Canada a collaboré avec l'industrie pour réduire les polluants de façon facultative depuis le début des années 80. Le programme ARET, qui a rendu cette action officielle, a été inauguré en 1994 et il compte maintenant 292 entreprises participantes. Les participants ont réduit de 5 000 tonnes en 1996 l'ensemble des rejets de certaines substances toxiques, soit une diminution de 27 % par rapport au niveau des émissions de 1995. Les réductions ont donc maintenant été portées au total de 61 % (21 500 tonnes) depuis 1988. Une centaine d'entreprises ont déjà atteint ou dépassé leurs objectifs de l'an 2000 et les objectifs de l'an 2000 ont aussi été atteints ou dépassés pour 54 % des substances prévues dans le programme ARET. On a proposé l'inscription

Réduction de 27 % des rejets de certaines substances toxiques depuis 1995

Augmentation réelle ou projetée de la réduction des émissions à partir de l'année de référence jusqu'à l'an 2000 (en kilotonnes)

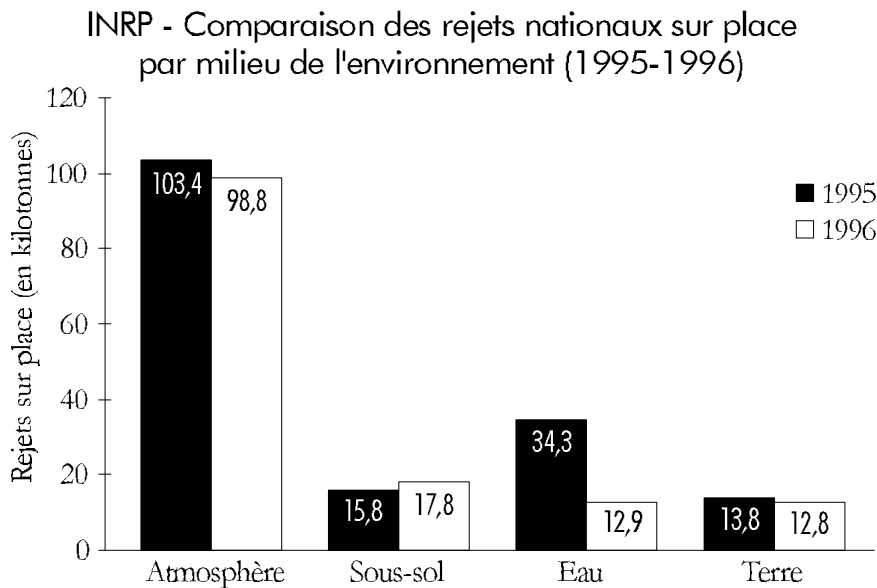


de 18 autres substances sur la liste des substances toxiques. Si cela est confirmée, Environnement Canada a l'intention d'invoquer la désignation de ces substances comme toxiques pour convaincre d'autres importants pollueurs de rallier le programme ARET.

Les initiatives à succès de l'Inventaire national des rejets polluants :

Établi par Environnement Canada, l'Inventaire national des rejets polluants (INRP) est une base de données qui repère et communique les rejets polluants. Le rapport publié l'an dernier révèle que les matières polluantes de nature industrielle qui se dégagent dans l'environnement diminuent. Plus de 1 800 entreprises ont déclaré avoir dégagé 142 613 tonnes de pollution en 1996. Cela représente une diminution de 25 000 tonnes par rapport à 1995, soit une réduction de 15 %. Cet inventaire national sert aussi d'instrument pour aider les collectivités à obtenir de l'information sur la pollution dans leur région, ce qui peut alors encourager les entreprises à adopter des mesures de prévention de la pollution. En 1997-1998, l'accès à cet inventaire national a été rendu plus facile par un système de demandes de renseignements en ligne sur Internet qui alors recherche les données par lieu géographique (province, ville ou code postal), par produit chimique ou par type d'industrie.

Réduction de 6 % des rejets des substances déclarées par 1 800 entreprises depuis 1994



L'eau douce : En 1987, Environnement Canada a joué un rôle de chef de file pour établir la première politique fédérale globale des eaux. Bien des choses ont changé depuis lors. Après 18 mois de discussion auprès de 12 ministères fédéraux, Environnement Canada a obtenu le consentement d'inaugurer un examen du rôle fédéral au sujet de l'eau douce au Canada. Cet examen renseignera les Canadiens et obtiendra leur point de vue sur les politiques, les activités et les programmes fédéraux actuels en matière d'eau douce, sur la façon dont les programmes fédéraux des eaux ont évolué depuis 1987 et sur l'orientation qu'ils peuvent prendre à l'avenir.

Les mares de goudron de Sydney : En 1997-1998, Environnement Canada a continué à jouer un rôle prépondérant dans l'assainissement du pire lieu contaminé du Canada — le lieu des mares de goudron et des fours à coke de Sydney qui s'étend sur une superficie de 100 hectares. Le programme communautaire est novateur et c'est dans ce cadre qu'Environnement Canada s'assure la participation des citoyens auprès des gouvernements, pour circonscrire le problème et puis élaborer des stratégies de traitement. Il y a eu, par la suite, un protocole d'entente qui définissait les rôles et les rapports entre les parties; ce protocole doit être signé par la ministre fédérale, le ministre provincial et le maire à l'automne. Environnement Canada a fourni le soutien technique et scientifique pour évaluer les technologies et les diverses options relatives à l'assainissement des lieux. Avec les partenaires d'Environnement Canada (en particulier Santé Canada), on a terminé la première phase du CCME de l'évaluation du lieu et un relevé géophysique a été entrepris pour déterminer le degré de contamination sous la surface du sol. Les travaux d'assainissement ont commencé par les structures de surface sur le lieu des fours à coke. La construction d'un égout intercepteur pour stabiliser le lieu et réduire la contamination du port de Sydney a été approuvée. Les évaluations ont révélé des îlots de contamination près des propriétés résidentielles. Les efforts se poursuivent pour déterminer l'étendue de la contamination, avec des évaluations des risques pour la santé et la recherche de solutions acceptables à toutes les parties.

Les pires lieux contaminés du Canada

Les mares de goudron de Sydney contiennent environ 700 000 tonnes de sédiments contaminés par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et 45 000 tonnes de sédiments contaminés par les BPC (en concentrations plus grandes que 50 mg par kg). Le lieu des fours à coke est grandement contaminé par les HAP et d'autres matières organiques. Le lieu tout entier est situé dans un quartier résidentiel de 26 000 âmes.

But à long terme :

Conserver et améliorer la **biodiversité** canadienne et planétaire

Le Canada est dépositaire de 20 % des aires naturelles qui existent encore dans le monde, de 9 % des nappes d'eau douce renouvelables de la terre, de 10 % de ses forêts et de 25 % de ses zones humides.

Environnement Canada s'était engagé pour 1997-1998 à présenter un projet de loi pour protéger les espèces en péril, concevoir et appliquer des plans de rétablissement des espèces et créer de nouvelles réserves de la faune. Avec ses partenaires, Environnement Canada a entrepris plusieurs initiatives visant à protéger les habitats et les espèces. Cependant, il lui a fallu remettre à plus tard le nouveau dépôt de la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* et se concentrer plutôt sur l'établissement d'un accord national qui devait servir de fondement à l'action de toutes les instances, particulièrement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le projet de loi sur les espèces en péril : Le projet de loi C-65, *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*, est restée en plan au *Feuilleton* au moment de la dissolution des chambres en 1997. Plusieurs aspects du projet de loi C-65 étaient de nature à préoccuper les provinces et les territoires, les groupes écologistes et l'industrie; c'est pourquoi le projet de loi a donné lieu à une seconde réflexion considérable. Au cours de cet examen, l'accent a été mis sur la protection des espèces au moyen d'une stratégie complémentaire de collaboration avec les provinces et les territoires. Et ce fut l'*Accord national pour la protection des espèces à risque*, qui a été accepté en principe par toutes les instances (et signé par la plupart) et qui a été mis en oeuvre. Un

Toutes les instances ont convenu d'un accord national pour la protection des espèces à risque

plan de travail mixte sert de fondement aux consultations avec un grand nombre de parties intéressées, dont les Autochtones, les groupes environnementaux, l'industrie, les municipalités et les groupes de propriétaires fonciers, ainsi que d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le plan de travail sera présenté au Conseil des ministres de la Faune du Canada à l'automne et l'on prévoit déposer le projet de loi fédéral avant la fin de l'année.

Les espèces en péril : Des plans de rétablissement pour neuf espèces sont en cours : pour le bruant de Henslow, la chouette des terriers, la grue blanche d'Amérique, l'alque marbrée, le canard arlequin, le pluvier siffleur, la pie-grièche migratrice, la sterne de Dougall et le faucon pèlerin. Le bruant de Baird a été retiré de la liste des espèces en péril en 1996. Quant à la paruline de Kirtland, on croit qu'elle n'existe plus au Canada.

Des plans de rétablissement pour neuf espèces sont en cours

Des plans de rétablissement ont été établis pour le moucherolle vert, la paruline à capuchon et le râle élégant. Le plan de rétablissement de l'Okanagan Sud, dont le moqueur des armoises, le pic à tête blanche et la paruline polyglotte, est en voie de réalisation. Tout effort de rétablissement du courlis esquimau a été remis à plus tard, jusqu'à ce qu'il soit déterminé si l'espèce existe encore au Canada. Pour ce qui est du pluvier montagnard, il faut attendre une décision sur sa faisabilité économique.

Les habitats : Les plans d'établissement de huit réserves nationales de la faune, de deux refuges d'oiseaux migrateurs et de deux réserves pour les oiseaux du rivage n'ont pas progressé aussi rapidement que prévu. Les négociations pour un projet de réserve nationale de la faune pour Iqalituq (baie Isabella) se poursuivent. Cependant, le bail des terres inuit pour cette réserve nationale de la faune a été reporté à plus tard, en attendant la conclusion de l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit, exigée en vertu de l'entente relative au Nunavut. La désignation de plusieurs autres réserves nationales de la faune (l'île de Sable, Suffield, Kentville Ravine, la réserve nationale coopérative Canada-Nouveau-Brunswick et les îles du lac Saint-Pierre) a été retardée en attendant la décision d'Environnement Canada, le cas échéant, de proposer des modifications à la *Loi sur la faune du Canada* pour permettre la désignation comme réserve nationale de la faune des terres qui relèvent d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires ou de tierces parties. Selon les consultations publiques, il y a peu d'intérêt dans la communauté de l'île Broughton pour le projet de réserve nationale de la faune du cap Searle ou de la baie Reid. Par conséquent, ces deux initiatives demeurent en suspens. Une autre réserve des oiseaux de rivage dans l'hémisphère ouest, prévue pour la Colombie-Britannique, demeure en attente des approbations de la province.

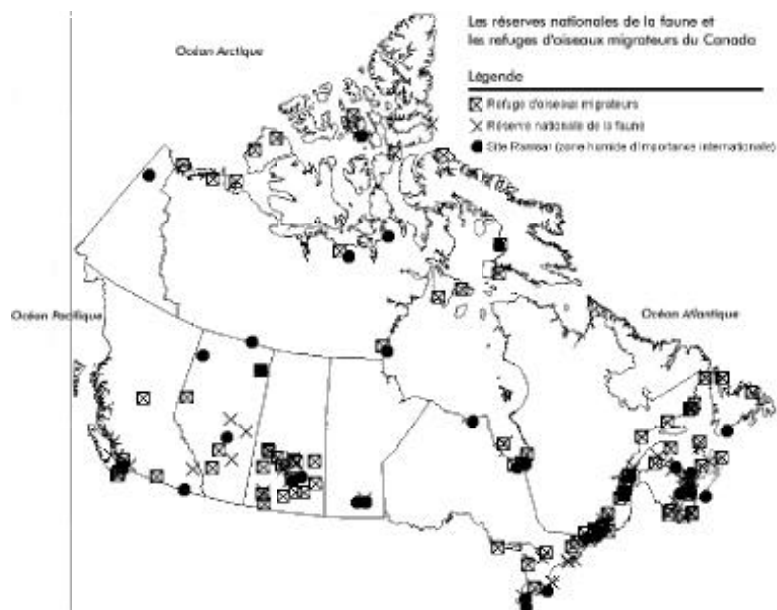
Les oiseaux de mer entachés d'huile

L'huile et les produits huileux déversés dans la mer nuisent énormément à la faune. L'opération « plume propre » regroupe des biologistes de la faune, des agents chargés de l'application de la loi et des analystes chimiques pour lutter contre le problème. Il y a donc, comme résultat, meilleure application de la loi, meilleure sensibilisation et meilleur fondement scientifique.

Un nouveau site Ramsar, les zones humides du lac Saint-Pierre, au Québec, a été mis en candidature, puis désigné officiellement en mai 1998. Ce site de 11 952 hectares comprend les terres fédérales du ministère de la Défense nationale (les premières terres Ramsar de ce genre en Amérique du Nord). On a annoncé dans la *Gazette du Canada, Partie I*, en juillet 1998, le projet de désignation du refuge d'oiseaux migrateurs Inkerman. La réserve des

oiseaux de rivage du lac Chaplin et du lac Old Wives (Saskatchewan) a été désignée en 1997.

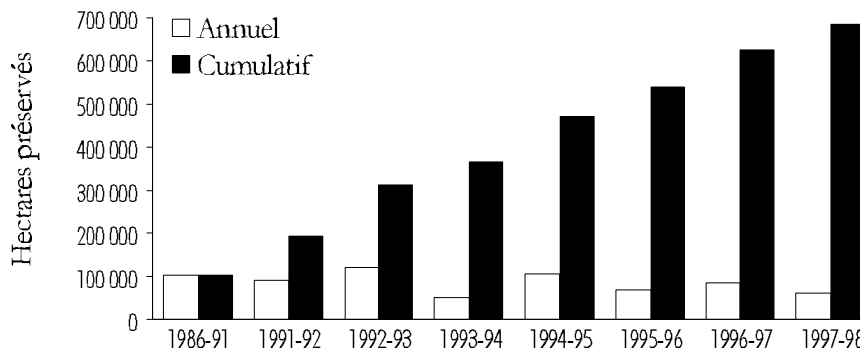
Par suite des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* au sujet des dons de terres à valeur écologique pour la conservation de la faune, il y a eu 19 dons supplémentaires. Au total, il y a eu 47 dons de terres à valeur écologique. La Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont conclu des ententes avec Environnement Canada. Il y a maintenant cinq provinces qui agissent comme partenaires de mise en oeuvre pour le don des terres.



En vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, il y a une superficie supplémentaire de 61 752 hectares d'habitats très importants de zones humides préservés au Canada, ce qui fait, au total, plus de 680 000 hectares depuis l'établissement du plan en 1986.

680 000 hectares d'habitats préservés en vertu du PNAGS

Réalisations cumulatives en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine



But à long terme :

Conserver et restaurer les **écosystèmes**

Les initiatives écosystémiques sont des programmes de partenariat qui appliquent une stratégie particulière aux défis environnementaux, économiques et sociaux dans des régions géographiques ciblées du Canada. Elles portent

surtout sur le règlement des problèmes qui ont trait à la qualité de l'air et de l'eau, à l'utilisation des ressources, à la santé humaine et à la nature d'une façon intégrée. Elles tiennent compte des problèmes tout à fait particuliers de certains écosystèmes et des besoins des collectivités locales.

En tant que partenaire clé de chaque initiative, Environnement Canada diversifie ses activités en fonction des circonstances particulières d'une situation donnée. De façon générale, ses rôles consistent à encourager et à soutenir la création de partenariats; à susciter le soutien public et politique nécessaire pour régler les problèmes relatifs aux écosystèmes; à entreprendre des recherches scientifiques de qualité en matière d'environnement; à contribuer à ériger une capacité locale; à prendre directement des mesures s'il y a lieu.

Environnement Canada administre cinq initiatives écosystémiques. Deux de ces initiatives ont terminé leur première phase en 1997-1998 : le plan d'action du fleuve Fraser et le plan d'action des zones côtières de l'Atlantique (PACA). Le premier sera remplacé par l'initiative écosystémique du bassin géorgien au cours de l'année qui vient. La phase 2 du plan d'action des zones côtières de l'Atlantique est déjà en cours.

Une troisième initiative d'Environnement Canada, le plan d'action du fleuve Saint-Laurent Vision 2000, a inauguré sa troisième phase le 8 juin.

Deux autres initiatives se poursuivent, Grands Lacs 2000 et l'initiative du bassin des rivières du Nord qui tient compte des conclusions de l'étude sur le bassin des rivières du Nord. Une sixième initiative, celle des écosystèmes du Nord, en est au stade de la planification. Elle portera tout particulièrement sur l'écosystème de l'Arctique canadien.

L'investissement d'Environnement Canada dans les initiatives écosystémiques a permis des avantages concrets en faveur de l'environnement :

- En vertu du plan d'action du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, on a protégé presque 65 000 hectares d'habitats naturels des oiseaux, et les réductions des rejets de préservatifs du bois toxiques provenant de l'industrie forestière ont dépassé 90 %.
- Le plan d'action des côtes de l'Atlantique a regroupé diverses entreprises dans 13 emplacements du Canada atlantique où l'on a élaboré des plans d'action détaillés pour la restauration et le développement durable de leurs écosystèmes. On peut citer, comme exemple des progrès réalisés, la restauration de plus de 300 kilomètres de rives et de 30 kilomètres de haies, l'amélioration de la qualité des eaux de six réseaux fluviaux, l'amélioration des programmes de traitement des eaux usées et de réduction des déchets dans plusieurs

Initiatives écosystémiques

- *Ce sont des exemples concrets de la façon dont les différents ordres de gouvernement peuvent collaborer pour donner à l'environnement la plus haute qualité possible;*
- *Ces initiatives mettent à contribution les particuliers, les collectivités, les Premières Nations, l'industrie et les gouvernements pour désigner et appliquer des mesures touchant leur collectivité;*
- *Elles tiennent compte de l'interdépendance de la terre, de l'air, de l'eau, de la faune et de l'activité humaine;*
- *Elles encouragent le recours aux sciences naturelles et sociales reposant aussi sur les connaissances locales et traditionnelles;*
- *Elles visent particulièrement à prévenir les problèmes et à éviter les mesures d'assainissement coûteuses.*

Protection de 65 000 hectares d'habitats dans le bassin du fleuve Fraser

Des plans d'action en vue de la durabilité de 13 localités atlantiques

Réduction de 96 % des effluents toxiques provenant de 50 usines industrielles prioritaires sur le Saint-Laurent

Réduction de 66 % des dioxines et des furannes dans les Grands Lacs

localités, les projets de conservation des sols pour garder la terre dans les champs et non pas dans les cours d'eau.

- En vertu du Saint-Laurent Vision 2000, il y a eu, depuis 1981, une réduction de 96 % des effluents toxiques déversés dans le Saint-Laurent par 50 usines industrielles prioritaires; la population de bélugas a cessé de baisser et elle semble avoir augmenté de 500 à environ 800 individus; 12 000 hectares d'habitats fauniques ont été protégés. Le travail auprès des collectivités locales représente aussi une partie importante de Saint-Laurent Vision 2000. On a rehaussé le programme de sensibilisation des collectivités, ce qui a mené à l'établissement de 10 comités des zones d'intervention prioritaires et de plans de remise en état de chaque zone.
- En vertu du programme Grands Lacs 2000, les émissions canadiennes de dioxine et de furanne dans les Grands Lacs ont été réduites de 66 % en sept ans. En outre, il y a eu une réduction de 4,5 millions de kilogrammes d'émissions des substances toxiques par suite des partenariats volontaires et le port de Collingwood, sur la baie Georgienne, a été entièrement assaini.
- Les conclusions de l'étude sur le bassin des rivières du Nord nous a permis de mieux comprendre les répercussions du nombre croissant de lotissements industriels dans les bassins hydrographiques du Nord, en particulier les pâtes et papiers et les projets des sables bitumineux.

Les examens du plan d'action du fleuve Fraser et de Saint-Laurent Vision 2000 : Ils nous ont permis de tirer des leçons précieuses de la situation, dont celles-ci :

- La valeur d'une stratégie communautaire;
- L'importance de communications claires entre les partenaires et avec les intervenants et le public;
- La valeur de bonnes recherches scientifiques, bien communiquées en temps opportun;
- L'importance d'une planification opérationnelle claire, mesurable et détaillée.

Ces résultats ont été largement diffusés et sont incorporés à la planification et à la réalisation des initiatives reliées aux écosystèmes.

But à long terme :

Exécuter avec justice et efficacité les **lois et les règlements** de l'environnement

Les lois et les règlements de l'environnement, bien compris et appliqués de façon juste et efficace, sont essentiels pour que nous ayons de l'air et de l'eau purs et pour protéger les espèces en péril au Canada.

En 1997, Environnement Canada s'est engagé à cibler les contrevenants connus, à se concentrer sur la promotion de la conformité pour la majorité respectueuse de la loi, à récompenser les ténors du rendement en reconnaissant publiquement leur contribution. Parmi les réalisations, mentionnons la condamnation et la pénalité d'un important contrebandier de CFC, ce qui crée un précédent, l'amélioration considérable de

L'île de Sable

De concert avec le ministère des Pêches et des Océans, la Nouvelle-Écosse, l'industrie pétrolière, les universités et des groupes écologistes, Environnement Canada a élaboré un plan pour l'île de Sable. Une société sans but lucratif assumera la responsabilité de tous les aspects des opérations sur l'île de Sable. Cette société, bien qu'elle soit comptable au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, puisera dans de larges ressources. Le régime adhèrera au règlement sur l'île de Sable aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada et en vertu de la stratégie de conservation de l'île de Sable, un cadre animé par Environnement Canada pour la protection à long terme de la flore et de la faune de l'île de Sable.

l'inspection des articles prévus par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages* (LPEA) par suite d'une meilleure collaboration avec Douanes Canada, et la promotion dynamique de la conformité chez les ministères fédéraux.

Les partenariats avec les autres instances : La poursuite intentée contre un important contrebandier de CFC au cours de l'année écoulée a démontré l'efficacité du réseau de partenaires d'Environnement Canada parmi les diverses instances. Environnement Canada a appris qu'un vendeur d'automobiles du Nouveau-Brunswick (City Sales Inc.) avait dépassé les limites prévues par son permis d'exportation de CFC aux États-Unis. Environnement Canada et l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) ont uni leurs forces pour faire enquête. Douanes Canada, les douanes américaines et le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick ont aussi participé à l'opération.

Amendes s'élevant, au total, à 60 000 \$ (can.) et emprisonnement de 15 mois pour la contrebande de CFC

En avril 1997, le président de l'entreprise a plaidé coupable devant un tribunal du Maine d'avoir importé illégalement environ 75 tonnes de CFC aux États-Unis et il a été condamné à 15 mois d'emprisonnement et à une amende de 28 000 \$ (amér.). La cour provinciale du Nouveau-Brunswick a aussi enjoint l'entreprise de payer 20 000 \$ (can.) après avoir plaidé coupable d'avoir sciemment fourni des renseignements faux et trompeurs durant une inspection. Cette issue établissait un précédent et ce fut la sanction la plus considérable qui ait été imposée pour avoir contrevenu aux lois canadiennes sur les CFC.

Les partenariats avec les organismes fédéraux chargés d'appliquer la loi : Au cours de l'exercice 1997-1998, Environnement Canada a conclu un protocole d'entente-cadre avec Revenu Canada (Douanes) pour renforcer leurs relations, préciser leurs rôles et leurs responsabilités et établir des mécanismes de collaboration. Deux annexes ont aussi été rédigées pour les déchets dangereux et pour la LPEAVSRCII.

En vertu du protocole d'entente, un projet pilote a été établi pour former les agents des douanes de façon qu'ils puissent identifier les espèces en péril ou protégées, ce qui a donné lieu à une augmentation prononcée du nombre de saisies aux ports d'entrée ciblés. L'examen matériel des livraisons a augmenté jusqu'à 63 %. Les agents des douanes ont renvoyé le quart de toutes les livraisons inspectées pour un plus ample examen de la part des inspecteurs d'Environnement Canada et 28 % de ces livraisons ont donné lieu à des détentions et à des saisies. Le projet a aussi amélioré le service aux importateurs canadiens. Les importations assujetties à la *Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction* (CITES) ont été traitées dans une moyenne de trois heures, comparativement à l'ancienne moyenne de plusieurs jours. Certains ports d'entrée, qui n'avaient pas signalé les marchandises réglementées par la CITES présentent maintenant des rapports tous les mois. Étant donné l'efficacité manifeste du projet pilote, cette opération sera faite aussi dans d'autres ports d'entrée.

Augmentation jusqu'à 63 % des examens matériels des livraisons réglementées par la CITES

Promotion de la conformité : Pour que le gouvernement fédéral puisse faire preuve de leadership au Canada, il importe que les organismes fédéraux se conforment eux-mêmes aux lois environnementales du Canada. Par conséquent, Environnement Canada préconise la conformité, et de façon agressive, chez les ministères fédéraux et la haute direction. En 1997-1998, par l'intermédiaire du Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement, Environnement Canada a transmis aux ministères des renseignements relatifs aux meilleures pratiques, les a renseignés sur leurs obligations aux termes de la LCPE et des autres lois environnementales. Environnement Canada reconnaît les chefs de file du rendement par son site web sur les initiatives de succès relatives à la prévention de la pollution. Ces récits sont aussi présentés à diverses réunions nationales et internationales.

Prochaines
mesures du
secteur d'activité

Fondés en partie sur son rendement en 1997-1998, les engagements d'Environnement Canada pour 1998-1999 seront comme suit : un plan national pour mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, l'adoption et l'application de la LCPE, des normes pancanadiennes pour les particules, l'ozone troposphérique, les dioxines et les furannes, le mercure et le benzène, à l'appui de l'Accord sur l'harmonisation; une annexe sur l'ozone à l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air; une participation plus grande au programme ARET; une stratégie fédérale sur l'eau douce; une meilleure capacité d'appliquer la loi; un projet de loi sur les espèces en péril; un programme de gérance de la nature; une initiative relative aux écosystèmes du Nord canadien.

Sécurité contre les risques environnementaux

Total brut

Dépenses prévues	130 471 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>151 953 614 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	146 134 078 \$

Les dépenses prévues d'Environnement Canada correspondent aux crédits approuvés au cours de l'opération des prévisions budgétaires du mois de mars. Tout au long de l'année, Environnement Canada reçoit de nouvelles autorisations de dépenser au moyen des Budgets des dépenses supplémentaires, qui sont compris dans le total des autorisations.

Ce secteur d'activité consiste à aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement de façon à protéger leur santé, leur sécurité et leur propriété, à optimiser leur activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement. Il s'agit aussi de prévenir les urgences relatives à la pollution et d'en réduire la fréquence, la gravité et les conséquences pour l'environnement; il s'agit également d'obtenir deux résultats particuliers à long terme, ou encore deux buts précis :

- prédictions météorologiques et environnementales et avertissements opportuns et exacts de violentes perturbations météorologiques;
- prévention des urgences qui touchent le Canada et réduction de leur fréquence, de leur gravité et de leurs conséquences pour l'environnement.

Les attentes relatives au rendement d'Environnement Canada en 1997-1998 consistaient à ce que les Canadiens continuent de recevoir des prévisions et des avertissements météorologiques opportuns et exacts pour pouvoir prendre leurs décisions sociales et économiques. Les événements naturels ont mis à l'épreuve les ressources et les engagements du Ministère dans ce domaine bien au delà de la norme. En 1997-1998, Environnement Canada est intervenu dans deux désastres naturels — l'inondation au Manitoba et la tempête de verglas — et dans plus de 200 incidents relatifs à la pollution.

Attentes à long terme du secteur d'activité

- *prévisions et avertissements météorologiques opportuns et exacts*
- *prévention et réduction des urgences*

Priorités du secteur d'activité : graves perturbations météorologiques

But à long terme :

Des **prédictions météorologiques** et environnementales, ainsi que des avertissements opportuns et exacts en cas de **graves perturbations météorologiques**

Pendant plus d'un siècle, le service météorologique national du Canada a fourni aux Canadiens des prévisions et des avertissements météorologiques. Cependant, les risques pour leur vie et leur propriété provenant des graves intempéries, des inondations et de la piètre qualité de l'air s'aggravent. Au fur et à mesure que les risques changent, les clients se servent des

renseignements environnementaux de diverses façons et recherchent de nouveaux produits pour la prédiction météorologique et environnementale.

Les réalisations d'Environnement Canada au cours du dernier exercice financier ont consisté à appliquer de nouvelles méthodes de recherche dans le cas de graves perturbations météorologiques et à aider les Canadiens à composer avec les graves intempéries. Le Ministère a aussi amélioré considérablement ses services météorologiques et son système de prévision au Canada; il a aussi mis au point de nouveaux modèles et de nouvelles techniques de prévision.

Graves intempéries : Deux graves perturbations météorologiques ont démontré, en 1997-1998, les grandes possibilités de prévision du Ministère et ont mis à l'épreuve sa capacité d'offrir des services de prévision de qualité dans les circonstances les plus pénibles. Les circonstances ont démontré que les services météorologiques d'Environnement Canada avaient pu relever ces deux défis.

- Au printemps 1997, l'inondation du Manitoba a causé pour plus de 400 millions de dollars de dommages et a nécessité l'évacuation de quelque 27 400 Manitobains.

Les scientifiques d'Environnement Canada (au moyen de méthodes élaborées par Environnement Canada pour déterminer l'équivalent en eau à partir des données passives obtenues par satellite micro-ondes), à l'hiver et au printemps 1997, ont observé des concentrations extraordinairement élevées d'équivalent en eau au Manitoba et dans les deux États du Dakota. Les produits provenant des satellites ont été employés pour évaluer les possibilités d'inondation au printemps dans le bassin de la rivière Rouge. Les données sur l'eau et les prévisions météorologiques fournies aux autorités provinciales avant l'inondation les ont aidées à faire les meilleurs préparatifs possibles. Au cours de l'inondation qui s'en est suivie, des renseignements quotidiens sur les conditions et les prévisions météorologiques ont été diffusés au centre de prévision des inondations du Manitoba. Les organisations des mesures d'urgence et un site Internet d'Environnement Canada ont fourni de l'information au public. Après l'inondation, Environnement Canada a contribué à appuyer les travaux du groupe de travail de la rivière Rouge de la Commission mixte internationale qui a fait des recommandations en vue de la préparation aux autres incidents du genre qui pourraient se produire à l'avenir.

- En janvier 1998, une grave tempête de verglas de six jours a frappé l'Est du Canada (l'est de l'Ontario, le sud du Québec et le sud du Nouveau-Brunswick). On a signalé, dans certaines localités, des précipitations de plus de 10 millimètres. La tempête a causé 25 décès, a laissé trois millions de personnes sans électricité ni chauffage pendant plusieurs semaines et a causé des dommages pour plus de deux milliards de dollars aux infrastructures, aux lignes de transmission électrique et aux arbres.

Environnement Canada a alerté les régions touchées au sujet de cette violente tempête et il a continué à diffuser des prévisions pendant

Alerte rapide des inondations imminentes; renseignements continus aux services d'urgence et au public

Le public attribue une cote de huit sur dix à Environnement Canada pour son rendement pendant la tempête de verglas

toute la durée de la tempête, ainsi que des bulletins spéciaux aux organisations d'urgence, aux compagnies d'électricité et de téléphone, aux clients commerciaux. Il a aussi mené un grand nombre de séances d'information pour les médias. Dans un sondage d'opinion auprès du public et des clients (organisations des mesures d'urgence, municipalités, entreprises hydroélectriques et commerces) pour connaître la réaction au sujet de ses services pendant et après la tempête, le rendement d'Environnement Canada a été jugé efficace et efficient. Tout compte fait, les gens (sur la foi de 1 253 entrevues) ont attribué à Environnement Canada une cote de huit sur dix pour sa façon de faire pendant la tempête :

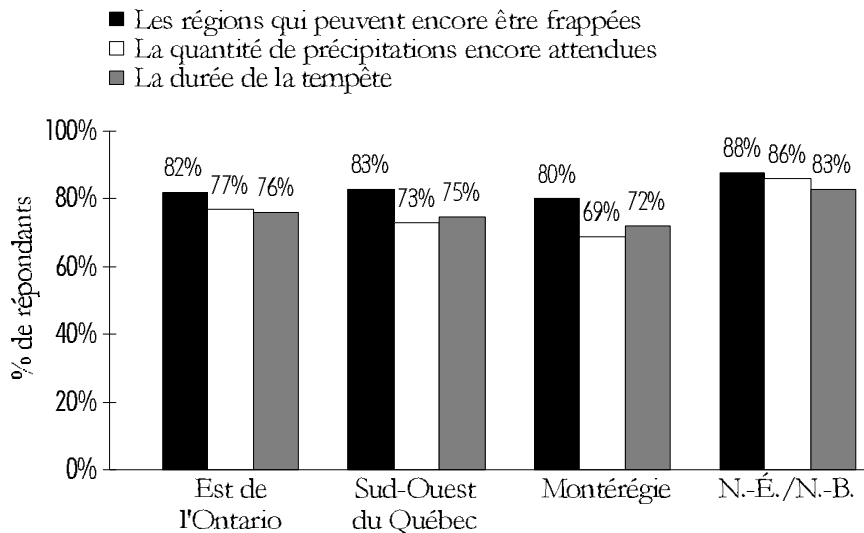
- ▶ Plus de 70 % des répondants ont jugé que les régions touchées et le début des précipitations avaient été bien communiqués;
- ▶ 88 % des répondants ont dit qu'ils avaient reçu une information suffisante pour prendre des décisions pour eux et leur famille;
- ▶ Plus de 60 % des répondants ont dit qu'ils agiraient différemment s'ils entendaient de nouveau un avis de pluie verglaçante.

Selon les entrevues menées auprès des clients, beaucoup sont satisfaits des services fournis. Les organisations des mesures d'urgence ont été tout particulièrement satisfaites des services. Plusieurs médias ont parlé de l'efficacité d'Environnement Canada pour intervenir rapidement et de façon professionnelle de manière à répondre à leurs besoins et à respecter les échéances. Malgré l'augmentation de la charge de travail et les départs accrus des membres du personnel qui ont été touchés, il n'y a pas eu de diminution de services par suite de la tempête.

Plan d'action sur l'inondation du Saguenay

En avril 1997, un plan d'action a été signé pour préserver et protéger l'environnement par suite des inondations qui ont frappé le Saguenay en 1996. Ce projet fédéral de 3,3 millions de dollars comporte la modernisation du radar météorologique du lac Castor, analyse les effets des inondations sur la pêche sur glace, sur l'environnement marin et sur les oiseaux migrateurs, l'étude des glissements de terrains et l'appui à la restauration et à la reconstruction.

Pourcentage des répondants satisfaits de la diffusion des prévisions d'Environnement Canada durant la tempête de verglas



Amélioration du système de prévision du Canada : Environnement Canada s'est engagé dans deux projets visant à augmenter le système national de prévisions et d'avertissements météorologiques : le projet

national de radar et le réseau canadien de détection de la foudre. Les deux ont bien progressé en 1997-1998.

- Par le projet national de radar, le réseau de radar météorologique d'Environnement Canada ne comportera plus que des radars Doppler par le rajout de nouveaux radars Doppler (pour un total de 29 d'ici 2003) et en donnant aux autres radars la capacité Doppler. Le radar Doppler détecte l'intensité et le lieu des précipitations, ainsi que les déplacements d'air à l'intérieur d'une tempête, ce qui permet de prévoir assez tôt la gravité d'une tempête. Des progrès intéressants ont été réalisés dans les principaux domaines suivants :
 - Des plans de localisation et l'acquisition de terrains pour l'installation des radars;
 - Une soumission compétitive et l'attribution de contrats pour d'importants modules de système (p.ex., des systèmes d'antennes, des radômes, des tours, des décrypteurs de signaux);
 - La construction et le déploiement de deux systèmes de radar dans la rivière Spirit (Alberta) et à Aldergrove (C.-B.).
- 70 % du réseau canadien de détection de la foudre (soit 81 détecteurs) a été achevé à la fin de l'exercice financier 1997-1998. Il sera entièrement opérationnel vers la fin d'octobre 1998. Tous les bureaux régionaux ont acquis leur licence de données sur la foudre et leur logiciel de visualisation de la foudre. Le ministère manitobain des Ressources naturelles et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique ont récemment signé des contrats pour les données relatives à la foudre aux fins de leurs programmes sur les incendies de forêt; d'autres contrats sont en voie de négociation.

Les réseaux nationaux de radars Doppler et de détecteurs de la foudre ont marqué des progrès.

Nouveaux modèles et nouvelles techniques de prévision :

Environnement Canada recherche continuellement de nouvelles techniques et de nouveaux modèles pour améliorer sa capacité de prévision et de prédiction. En 1997-1998, Environnement Canada a mis au point deux nouveaux instruments :

- Un modèle intégré de prédiction météorologique et hydrologique. En collaboration avec le Conseil national de recherches, nous avons terminé le modèle conceptuel du système d'appui aux décisions relatives à la prévision du débit; il comporte des possibilités de prévisions météorologiques (précipitations) et de surveillance à partir du sol, entièrement intégrées; il est assorti de modèles de prédiction hydrologique et hydraulique. Nous avons aussi terminé la conception théorique du cadre de modélisation hydrologique et la préparation des modèles hydrologiques et hydrauliques pour un bassin hydrographique d'essai. Le nouveau système va permettre à Environnement Canada de déterminer avec exactitude les régions susceptibles d'inondations et de diffuser des avertissements en conséquence. En 1998-1999, un prototype fonctionnel du cadre de modélisation hydrologique sera également mis au point et évalué au bassin hydrographique d'essai.

- Un modèle atmosphérique à haute résolution. Environnement Canada a mis au point une version à haute résolution du modèle multiéchelle de l'environnement planétaire qui peut servir à prévoir plus exactement les conditions météorologiques et qui peut fournir une meilleure base pour élaborer d'autres produits relatifs à l'environnement. Le modèle a été établi pour deux « fenêtres » : l'une axée sur le corridor Windsor-Montréal, l'autre sur les régions topographiques complexes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Il s'est révélé précieux dans l'Est du Canada au cours de l'hiver rigoureux 1997-1998. Une autre version de ce modèle pour l'ensemble du Canada est présentement mis à l'épreuve. Dès qu'il sera au point, il sera utilisé pour fournir les paramètres atmosphériques à d'autres modèles, comme le modèle du transport des produits chimiques.

Examen des services météorologiques : Selon les conclusions de cet examen, les services météorologiques publics transmettent des prévisions de qualité qui satisfont aux attentes du public. Cependant, étant donné les pressions constantes qui s'exercent sur son fonctionnement, il est difficile de conserver continuellement la possibilité de maintenir ce niveau de rendement. La réussite continue des services météorologiques publics dépendra de leur capacité de gérer le changement et le risque et de démontrer qu'ils peuvent en rendre compte au public.

But à long terme :

Prévention ou réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences environnementales des **urgences** qui frappent le Canada

Les rejets accidentels des substances polluantes dans l'air, sur le sol ou dans l'eau peuvent entraîner des effets nocifs graves sur la santé humaine et sur l'environnement.

Environnement Canada cherche à réduire au minimum les risques et les conséquences des urgences par le truchement de programmes nationaux et régionaux de prévention des

urgences et de préparation aux urgences. Il fournit aussi des avis aux intervenants pendant les urgences et met des technologies à la disposition des responsables des interventions et de l'assainissement.

En 1997-1998, Environnement Canada est intervenu dans plus de 200 déversements d'importance en diffusant des avis relatifs à l'environnement et en accordant son soutien. Il a entamé les négociations d'une entente auxiliaire sur les urgences environnementales en vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale (voir ci-dessous) et il a participé à l'élaboration de stratégies harmonisées afin de prévenir les déversements, de s'y préparer et d'intervenir, que ce soit à l'échelle internationale, nationale ou régionale. Il a mis au point un réseau national amélioré d'avertissements et de diffusion des déversements, et il a conçu une base de données en la matière, a compilé les statistiques nationales sur les déversements et a calculé les tendances de façon à cibler les bons secteurs industriels pour les programmes de prévention. Il a transféré au secteur privé le programme d'ingénierie d'urgence du Centre de technologie environnementale. Environnement Canada a collaboré avec la Garde côtière canadienne et le ministère des Ressources naturelles en vue de

Environnement Canada est intervenu dans 200 déversements d'importance

réaliser un projet pilote qui a pour but d'évaluer les données obtenues par radar satellite pour la surveillance de la pollution par le pétrole au large de la côte est du Canada. Il a fait l'essai d'un prototype de fluorodétecteur aéroporté laser pour scruter l'environnement de façon à détecter à distance les fuites de pétrole. Il a intensifié sa collaboration avec des organismes internationaux et avec le secteur privé au Canada et aux États-Unis pour financer des projets de recherche et de mise au point des technologies.

Prochaines
mesures du
secteur d'activité

Selon le rendement d'Environnement Canada de 1997-1998, ses engagements pour 1998-1999 seront comme suit : faire davantage de progrès dans la détection de la foudre et dans l'établissement des systèmes de radar Doppler, multiplier les efforts afin de renforcer et soutenir ses services météorologiques vitaux et pour mener à bien une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur les interventions d'urgence.

Une société plus verte

Total brut

Dépenses prévues	94 169 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>103 394 519 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	109 446 056 \$

Les dépenses prévues d'Environnement Canada correspondent aux crédits approuvés au cours de l'opération des prévisions budgétaires du mois de mars. Tout au long de l'année, Environnement Canada reçoit de nouvelles autorisations de dépenser au moyen des Budgets des dépenses supplémentaires, qui sont compris dans le total des autorisations.

Ce secteur d'activité consiste à aider les Canadiens, les collectivités locales et le secteur privé à comprendre leur environnement et leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et à agir en fonction de leurs valeurs environnementales pour que le Canada devienne de plus en plus *Une société plus verte*. Le Ministère cherche à réaliser trois buts, ou résultats à long terme, par ce secteur d'activité :

- Promouvoir l'écocivisme et aider les Canadiens à employer efficacement et en temps opportun l'information environnementale et les avis relatifs à l'environnement;
- Mettre au point des technologies peu polluantes et fournir aux Canadiens les instruments qui leur permettront de prévenir la pollution;
- Mobiliser de bons partenariats à l'échelle nationale et s'imposer sur la scène internationale pour créer un programme de développement durable.

En 1997-1998, les attentes en matière de rendement ont été les suivantes : collaborer avec les provinces pour atteindre aux plus hautes normes de qualité de l'environnement afin de traiter des problèmes critiques pour le Canada; mettre en oeuvre la *stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement* de façon à mieux situer le Canada pour qu'il puisse intensifier la création d'emplois et mieux exploiter les marchés internationaux; établir et promouvoir l'écocivisme. Dans le cadre des buts à long terme du Ministère pour ce secteur d'activité, la grande priorité en 1997-1998 a été la conclusion de l'Accord sur l'harmonisation et de ses trois premières ententes auxiliaires.

Attentes à long terme du secteur d'activité

- Une information pour un écocivisme responsable
- Des technologies pour prévenir la pollution
- Des partenariats pour un développement durable

Priorité du secteur d'activité : l'harmonisation

But à long terme :

Préconiser l'écocivisme et aider les Canadiens à se servir à bon escient d'une **information environnementale** en temps opportun, ainsi que des **avis environnementaux**

L'information permet aux Canadiens de passer de la théorie à la pratique pour les questions environnementales. Environnement Canada a toujours constitué une source importante d'information environnementale à l'échelle nationale et d'expertise sur une foule de conditions et de problèmes de l'environnement.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a participé à la diffusion de capsules intitulées *Earth Tones* au canal *Discovery* : il a élargi sa présence sur Internet et a établi une charte pour les services météorologiques de façon à assurer la qualité des produits et des services. Toutes les initiatives ont pour but de permettre aux Canadiens l'accès à une information environnementale qui soit facile à comprendre et utilisable en provenance de diverses sources

Indicateurs environnementaux : Le programme national des indicateurs environnementaux a été d'une importance particulière. En vertu de ce programme, Environnement Canada a établi des indicateurs, qu'il met régulièrement à jour, pour dix questions d'importance nationale liées à l'environnement : les changements climatiques, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, la consommation d'énergie, les précipitations acides, la qualité de l'eau et de l'air des villes, la durabilité des ressources forestières et marines du Canada, les contaminants toxiques dans l'environnement, les transports voyageurs du Canada. On peut consulter les indicateurs nationaux de l'environnement sur l'infobase de l'état de l'environnement canadien, qui est reliée à la Voie verte.

Environnement Canada sur Internet : Environnement Canada se sert d'Internet de diverses façons pour que les Canadiens aient meilleur accès à l'information relative à l'environnement. En 1997-1998, par exemple :

- Environnement Canada a élargi son site web primé, la Voie verte, pour traiter des changements climatiques, du smog, des substances toxiques et des espèces en péril, et il a ajouté des sites sur les sciences et l'environnement, sur la technologie environnementale et sur les urgences environnementales.
- Il a fourni des services d'urgence sur Internet pendant les catastrophes naturelles, comme l'inondation de la rivière Rouge et la tempête de verglas.
- Il a établi un système de demande de renseignements en ligne pour l'Inventaire national des rejets polluants (INRP) et une gamme élargie de services par l'intermédiaire de son Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution.
- Le Centre canadien des ouragans a inauguré son site web et il a commencé à élaborer un site web de formation à l'appui du réseau canadien de détection de la foudre.

Environnement Canada a élargi et amélioré son site web la Voie verte

Site web du Centre canadien des ouragans

But à long terme :
Mettre au point des **technologies vertes** et fournir aux Canadiens les instruments qui leur permettront de prévenir la pollution

Les technologies non polluantes et les compétences relatives à la prévention de la pollution sont avantageuses pour les Canadiens et pour l'environnement mondial pour ce qui est d'une meilleure santé et d'une meilleure qualité de vie.

Environnement Canada représente une importante source d'instruments, de technologies et de compétences pour assainir les lieux pollués, lutter contre la pollution et, si possible,

l'éliminer. La principale réalisation d'Environnement Canada, au cours de l'année écoulée, a été le fait qu'il a complété avec brio sa portion de la *stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement*, sous la responsabilité d'Industrie Canada. Parmi les autres réalisations, mentionnons le soutien au programme *Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada*, le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution, le transfert au secteur privé du programme de vérification de la technologie environnementale et, en association avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le transfert à la Latvie et à l'Ukraine, entre autres, des technologies canadiennes d'évaluation et d'assainissement des lieux contaminés, et des avis sur l'évaluation environnementale.

Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement (SICE) :

L'initiative multiministérielle de la stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement a été établie dans le but de favoriser les industries de l'environnement au pays et à l'étranger. La stratégie prévoit des services aux industries pour la mise au point et la commercialisation des technologies et elle aide les entreprises environnementales à accéder aux marchés étrangers. Environnement Canada a mené deux des 17 initiatives entreprises en vertu de la stratégie pour ce qui est principalement de la réglementation et des politiques :

- L'initiative internationale de gestion de l'environnement;
- Une meilleure participation des députés en association avec l'industrie de l'environnement.

Environnement Canada a été coresponsable de sept autres initiatives :

- L'examen de l'homologation des produits, des opérations et des services (avec Industrie Canada);
- Le développement du marché en aidant les petites et moyennes entreprises à améliorer leur rendement relatif à l'environnement (avec IC);
- Un meilleur accès aux créneaux commerciaux par des ententes et des institutions internationales (avec IC);
- Une meilleure compréhension du marché (avec IC, MAECD);
- L'engagement du gouvernement fédéral par rapport à l'achat de produits écologiques (avec IC);
- Améliorer le programme de construction « Passons au vert » (avec TPSGC);
- Établir un comité directeur d'intervention (avec IC).

La stratégie a pris fin, comme prévu, à la fin de mars 1998. Au cours de la dernière année de la stratégie, en vertu de son initiative internationale de gestion de l'environnement, Environnement Canada a entrepris 34 projets de mise en valeur du potentiel et de transfert des technologies dans neuf pays en développement. Les projets étaient concentrés sur le transfert des technologies dans les secteurs prioritaires tel que l'efficacité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la gestion de l'eau.

34 projets de mise en valeur du potentiel et de transfert des technologies dans neuf pays en développement

Examen de la stratégie pour l'industrie canadienne de

l'environnement (SICE) : Une évaluation par des tiers, terminée en novembre 1997, sous la surveillance des directions de la Revue d'Industrie Canada et d'Environnement Canada, a eu comme conclusion que la stratégie a produit un effet de levier considérable sur les fonds provenant d'autres gouvernements et du secteur privé dans un rapport de 2,30 \$ pour chaque dollar de contribution. La stratégie a aussi permis la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'information commerciale et aux avis aux entreprises, et elle a élargi l'activité commerciale internationale pour les technologies environnementales. Les évaluateurs en ont conclu que 60 % des fonds de la stratégie avaient appuyé le développement des marchés internationaux. L'exposition des entreprises canadiennes aux nouveaux marchés à forte croissance procurait certains avantages à court terme et l'on s'attend à ce que les avantages soient considérables à moyen terme.

Les évaluateurs ont relevé plusieurs occasions ratées et ont conclu que l'on pourrait en faire valoir d'autres en perfectionnant les ressources humaines, en les formant, en développant le marché national et en érigeant des partenariats considérables avec les principales industries du Canada (mines, forêts, pâtes et papiers).

Le transfert de technologies et la mise en valeur du potentiel : Voici quelques réalisations d'Environnement Canada au chapitre du transfert des technologies et de la mise en valeur du potentiel :

- Environnement Canada a inauguré en mars 1998 le Centre canadien d'information pour la prévention de la pollution — avec information propre aux divers secteurs, initiatives à succès, notes documentaires, faits nouveaux, personnes-ressources. Cet instrument sur Internet aide les entreprises dans leurs activités de prévention de la pollution en fournissant une information propre aux divers secteurs, des initiatives à succès, des notes documentaires, des faits nouveaux, et des liens aux sites connexes.
- Le processus assisté par micro-ondes (PAMmd) mis au point par Environnement Canada, qui permet de diminuer les solvants et la consommation d'énergie de 90 % et de 95 % respectivement, a été approuvé conjointement comme « méthode officielle d'analyse » en mai 1998 par Environnement Canada et l'EPA des États-Unis. Il a été à ce jour vendu à 500 laboratoires partout dans le monde. PAM est utilisé comme moyen d'extraire les composés organiques des sols, des sédiments et des déchets solides.
- Deux projets de plusieurs millions de dollars, appuyés par l'ACDI, qui permettent de transférer les technologies canadiennes pour l'évaluation et l'assainissement des lieux contaminés à la Latvie et à l'Ukraine, ont été menés à terme avec succès dans un partenariat avec des entreprises canadiennes.

Évaluation environnementale : Environnement Canada a fait profiter d'autres ministères et le secteur privé de son expertise en matière d'évaluation environnementale pour 1 392 projets en 1997-1998, dont

certaines projets importants comme le projet Magnola, le gaz de l'île de Sable et la mine de charbon Cheviot. Tout au cours de ces examens, Environnement Canada a favorisé la protection de la faune et de ses habitats, des oiseaux migrateurs, de la qualité de l'air et de l'eau, et il a sensibilisé les gens aux questions relatives aux changements climatiques. L'appui d'Environnement Canada pour l'évaluation environnementale nécessite que le Ministère y consacre beaucoup de temps et d'abondantes ressources, mais cela rapporte de réels avantages pour l'environnement, par exemple :

- Bien qu'il ne soit pas assujéti aux opérations fédérales, le projet Magnola a été évalué sous la direction du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) et Environnement Canada a été invité à y participer. Les recommandations d'Environnement Canada ont été adoptées par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, qui a, par la suite, demandé aux promoteurs de les appliquer.
- Le gaz de l'île de Sable, six champs gaziers au large de l'île de Sable, a fait l'objet d'un examen public mixte. Par les interventions d'Environnement Canada, le promoteur devra employer des gravats sans pétrole et veiller à ce que ses activités de dynamitage et son gazoduc dans le Country Harbour ne perturbent ni ne détruisent les oiseaux migrateurs, les nids ou les oeufs durant la saison de nidification. Environnement Canada travaille aussi avec le promoteur, l'Office des hydrocarbures extracôtiers, le gouvernement provincial et d'autres organismes fédéraux à l'établissement de plans de gestion de l'environnement qui contribueront à protéger l'Île de Sable et le « Gully ».
- Le projet de la mine Cheviot a aussi fait l'objet d'un examen public mixte. Le comité dans son rapport recommandait que le promoteur suive les conseils d'Environnement Canada. Environnement Canada participe aux travaux des comités fédéraux-provinciaux de gestion et des comités techniques qui élaboreront les dispositions détaillées des permis de développement et de fonctionnement de l'entreprise.

L'expertise d'Environnement Canada en matière d'évaluations environnementales est bien perçue

But à long terme :

Mobiliser de bons **partenariats** à l'échelle nationale et parler haut et fort sur la scène internationale pour créer un programme de **développement durable**

La durabilité de l'environnement est une responsabilité partagée. Deux des buts stratégiques d'Environnement Canada sont tout à la fois nationaux et internationaux : ils consistent à ériger des partenariats stratégiques, en fonction des mêmes buts, et d'assurer un leadership en fonction de ses propres actions.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a signé un accord d'harmonisation avec les provinces; il a noué des partenariats avec les communautés autochtones au sujet de certaines questions particulières; il a terminé sa première Stratégie de développement durable; il a atteint ses objectifs en écologisant ses propres opérations.

L'harmonisation avec les provinces : En janvier 1998, après plusieurs années de collaboration, par l'intermédiaire du Conseil canadien des

ministres de l'Environnement (CCME), les ministres de tout le Canada (à l'exception du Québec) ont signé l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et trois ententes auxiliaires. En vertu de cet accord, toutes les instances useront de leur pouvoir d'une façon plus efficace et plus coordonnée. L'accent est mis sur les résultats environnementaux dans le but de donner à l'environnement la plus haute qualité qui soit au Canada. L'accord et ses ententes auxiliaires étaient parmi les réalisations les plus importantes de 1997-1998 et ils ont préparé la collaboration future pour résoudre les graves problèmes environnementaux.

En vertu de ces ententes, les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont convenu de définir collectivement les buts environnementaux de l'ensemble du Canada et d'élaborer des stratégies de collaboration pour les réaliser. Les nouveaux arrangements devraient mener à des résultats environnementaux concrets.

Les ententes auxiliaires transposent l'accord en mesures concrètes. En saisissant au départ quelques priorités (p.ex., les normes environnementales, l'évaluation environnementale et les inspections), l'objectif consiste à tirer des leçons de l'expérience avant d'aborder d'autres domaines.

- **Les normes pancanadiennes** : L'entente auxiliaire sur les normes incite les gouvernements à atteindre des buts environnementaux concrets au sujet des priorités qui nécessitent des normes communes ou des actions collectives. Comme première priorité, on élabore des normes pancanadiennes pour l'ozone troposphérique et les particules aéroportées, le benzène, le mercure, les dioxines et les furannes, les hydrocarbures de pétrole dans le sol. Pour chaque priorité, un objectif numérique, un calendrier pour atteindre cet objectif, un plan initial de mise en oeuvre pour chaque instance, et des mécanismes de rapport sont nécessaires.
- **Les inspections** : L'entente auxiliaire sur les inspections a pour but de constituer un guichet unique pour les inspections et veiller à ce que, dans la mesure du possible, un seul inspecteur puisse vérifier si une entreprise en particulier se conforme aux lois fédérales et provinciales. Les arrangements entre les deux ordres de gouvernement peuvent varier selon la province ou le territoire, puisque chacun a sa propre structure et sa propre capacité de fonctionnement.
- **L'évaluation environnementale** : L'entente auxiliaire relative à l'évaluation environnementale porte sur des situations où deux ou plusieurs instances sont obligées de faire des évaluations environnementales pour le même projet. (Voir le rapport de rendement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.)

Chaque entente auxiliaire renferme des engagements de rendre compte publiquement des progrès réalisés. L'accord et les ententes auxiliaires feront l'objet d'un examen deux ans après leur entrée en vigueur (janvier 1998) pour évaluer les progrès qui ont été réalisés et en mesurer l'efficacité. Le CCME crée une annexe à l'accord pour établir les principaux éléments de la

Les objectifs de l'harmonisation

- *Améliorer la protection de l'environnement*
- *Promouvoir le développement durable*
- *Rendre plus efficaces, plus efficientes, la responsabilisation, la prévisibilité et la clarté de la gestion de l'environnement pour les questions d'intérêt pancanadien*

L'Accord sur l'harmonisation est transposée en mesures concrètes par l'action relative aux ententes auxiliaires

L'entente sur le bassin du fleuve Mackenzie

On a franchi un jalon par la signature de l'entente-cadre sur les eaux limitrophes par Environnement Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Cette entente, qui établit un conseil multilatéral, deviendra un forum pour la gestion en collaboration des ressources hydriques du bassin.

participation des intervenants, de celle des Autochtones et de la responsabilisation.

Stratégie de développement durable : Environnement Canada a déposé sa Stratégie de développement durable en avril 1997. Comme c'est le premier ministère à l'avoir fait, il a pu offrir son soutien aux autres ministères dans les mois qui ont précédé le dépôt des autres stratégies en décembre 1997.

Comme démontré à la section 5.2, au cours de sa première année de mise en oeuvre, Environnement Canada a progressé dans chacune de ses quatre orientations stratégiques : il a renforcé sa capacité d'atteindre ses buts en matière de développement durable; il a pu se faire un porte-parole plus éloquent du développement durable; il a donné aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de sages décisions; il a donné un bon exemple dans l'écologisation des opérations du gouvernement. Il a avancé particulièrement en consolidant ses relations avec ses partenaires. Cela comprend, par exemple, ses démarches auprès du secteur privé pour des instruments d'orientation novateurs et ses efforts pour exploiter les nouveaux créneaux au bénéfice des industries canadiennes de l'environnement sur la scène internationale. Il y a eu aussi la création de programmes communs avec d'autres ministères du gouvernement comme, au Québec, où l'on a commencé à préparer un plan d'action régional interministériel pour le développement durable, des occasions dans l'espoir de mettre les jeunes à contribution dans les dossiers relatifs au développement durable tout à la fois sur la scène nationale et à l'échelle internationale (p.ex., par l'intermédiaire de la Table ronde des jeunes), et ses démarches auprès des peuples autochtones et leur structure de gouvernance sur les questions de gestion de l'environnement. Il a fait des progrès considérables aussi dans le domaine de l'écologisation des opérations du gouvernement, tant au sein d'Environnement Canada que comme porte-parole dans tout le gouvernement (par l'intermédiaire du Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement) et sur la scène internationale (par l'intermédiaire de l'OCDE et de l'APEC).

L'une des autres priorités d'Environnement Canada au cours de la première année de mise en oeuvre consistait à assurer un leadership par le truchement du réseau interministériel de stratégies de développement durable. Ce réseau, qui comporte des représentants d'une trentaine de ministères et d'organismes, est présidé par Environnement Canada. Il donne l'occasion de partager des expériences et des idées, assure la coordination dans l'élaboration et l'application des stratégies dans l'ensemble du gouvernement et, par la collaboration, accroît l'efficacité dans la mise en oeuvre des 28 stratégies ministérielles. Ce réseau interministériel a coordonné le dépôt collectif des stratégies et a analysé les 28 stratégies pour relever les domaines qui se prêteraient à une action commune et les occasions de travailler en collaboration.

Environnement Canada dirige le réseau interministériel de stratégies de développement durable

Les partenariats avec les peuples autochtones : Environnement Canada s'est engagé à faire participer les peuples autochtones à ses lois, à ses politiques et à ses programmes. Si nous entretenons de bonnes relations de

travail avec les peuples autochtones, nous nouerons ainsi des partenariats utiles qui nous permettront mieux d'obtenir des résultats tangibles en matière d'environnement. Voici quelques exemples dignes de mention de notre engagement à faire participer les peuples autochtones à nos initiatives : la participation des organisations autochtones aux travaux du comité spécial pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et le groupe de travail autochtone pour la LPEPC. Par ailleurs, dans la nouvelle version de la LCPE, une disposition a été inscrite pour que les peuples autochtones fassent partie du nouveau comité consultatif national. Les travaux préparatoires ont été fait pour l'élaboration des futures politiques et un comité interministériel travaille à une stratégie pour inclure dans les évaluations environnementales le savoir traditionnel en matière d'environnement.

Pareillement, le CCME a fait le nécessaire pour rencontrer les chefs autochtones nationaux à sa réunion de septembre 1998 pour discuter de la participation des Autochtones à la gestion de l'environnement. L'une des composantes d'une annexe de l'Accord sur l'harmonisation est consacrée aux principes de la participation des Autochtones. Son but est de renforcer les rapports avec les peuples autochtones et leurs structures de gouvernance.

Partenariats avec les collectivités locales : Action 21 prévoit des fonds pour les groupes communautaires et encourage tous les Canadiens à devenir des écocitoyens responsables par ses initiatives d'éducation du public. Par son programme de financement, il a appuyé 165 nouveaux projets dans les domaines suivants : la pureté de l'air, la pureté de l'eau, les changements climatiques et la nature. Ces projets représentent un investissement par le gouvernement fédéral d'environ 5,4 millions de dollars pour établir des milieux locaux en bon état. Outre qu'il fournit des fonds à ces groupes, Action 21, en association avec Santé Canada, aide les collectivités locales à se bâtir une capacité de régler les problèmes qui ont trait tout à la fois à la santé et à l'environnement. Cette initiative d'animation communautaire représente un investissement d'environ 500 000 \$, et Santé Canada verse à peu près le même montant.

Dans le domaine de l'éducation du public, plus de six millions de Canadiens ont été rejoints cette année par la télévision et la presse écrite, par des articles de fond et par des publications éducatives. Certains projets, comme la Table ronde des jeunes sur l'environnement et les prix de l'Étoile polaire du réseau Polaris, rendent hommage aux jeunes chefs de file et aident le Ministère à bénéficier de leur perspective sur diverses questions d'actualité.

Partenariats internationaux : Bien des questions environnementales auxquelles le Canada fait face aujourd'hui ont des dimensions planétaires. Bien des questions économiques internationales, comme l'entente multilatérale sur l'investissement, l'harmonisation des normes internationales et la compétitivité internationale influenceront également sur la santé et la durabilité de l'environnement canadien. Pour protéger nos intérêts nationaux, il faut une voix dynamique et une présence active sur la scène internationale. À cette fin, Environnement Canada collabore avec

Partenariat avec les Eskasonis

Le partenariat entre Environnement Canada, la Commission Eskasonie de chasse et de pêche, le collège universitaire du Cap-Breton, Enterprise Cape Breton Corporation, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse et l'Association d'aquaculture de la Nouvelle-Écosse a pour but d'exécuter un programme de surveillance de la qualité des eaux à coquillages dans le lac Bras d'Or. Son premier objectif consiste à maintenir et à améliorer la qualité de l'eau. Son deuxième objectif consiste à fournir des cours de formation et des technologies aux Eskasonis.

Investissements de 5,4 millions de dollars pour établir des milieux locaux en bon état

d'autres ministères, avec les gouvernements provinciaux, avec d'autres gouvernements nationaux et avec les organisations internationales pour adopter des positions fortes et cohérentes sur la scène internationale et pour y donner suite. En 1997-1998, le Canada a pris des mesures, par l'intermédiaire de plusieurs tribunes, pour contribuer à établir des objectifs et des buts internationaux communs, comme l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre en vertu du Protocole de Kyoto et la réduction des métaux lourds et des polluants organiques persistants en négociant un protocole de la CEE des Nations Unies. Environnement Canada a aussi transféré des technologies et des compétences à l'échelle internationale pour certaines questions, comme l'élément d'intervention dans les cas de déversements d'urgence des partenariats internationaux d'Environnement Canada. Pour certaines questions très diverses, comme les substances qui perturbent le système endocrinien et la variabilité du climat, les scientifiques d'Environnement Canada jouent un rôle actif sur la scène internationale; leurs travaux représentent un fondement des stratégies collectives dans les dossiers communs.

L'écologisation d'Environnement Canada : Environnement Canada se consacre à réduire les effets de ses activités sur l'environnement en adoptant une optique stratégique pour la gestion de l'environnement. Le Ministère a réalisé une réduction de 82 % des déchets solides envoyés aux décharges (en employant 1988 comme année de référence). Au 31 mars 1998, Environnement Canada avait réduit la taille de son parc automobile, qui a passé de 771 véhicules (année de référence août 1995) à 553, soit une diminution de 28,3 %. Le Ministère a respecté les exigences de la *Loi sur les carburants de remplacement* en achetant des véhicules, là où c'était possible sur le double plan économique et opérationnel, qui fonctionnent au moyen de carburants de remplacement. Pour pouvoir mesurer ses progrès dans l'adoption de méthodes d'approvisionnement écologique, Environnement Canada a modifié son système de gestion financière. En novembre 1997, il a conclu une entente pour acheter l'énergie verte à partir de deux éoliennes nouvellement construites qui fourniront 100 % des besoins en électricité de toutes les installations et de tous les bureaux d'Environnement Canada en Alberta, pour une période de 10 ans. Trois projets reliés à l'initiative des bâtiments fédéraux (aux installations d'Environnement Canada à Montréal, à Downsview et à Hull) procurent une économie annuelle d'énergie de 623 000 \$.

*L'énergie verte fournit
100 % des besoins
énergétiques
d'Environnement Canada
en Alberta*

Les lieux contaminés : Environnement Canada continue de progresser dans la gestion des lieux qui peuvent être contaminés. Il exploite 7 400 stations regroupées en sept catégories (surveillance des eaux, haute atmosphère, météorologie, laboratoires, opérations maritimes, réserves nationales de la faune, et d'autres). Environnement Canada a dépensé un million de dollars en 1997-1998 pour la dépollution à 32 stations.

Selon les travaux faits au cours de l'année écoulée, les responsabilités générales du Ministère étaient reliées principalement aux résidus de la

évoluer les technologies comme solution aux émissions de gaz à effet de serre;

- L'évaluation des répercussions de la recherche-développement d'Environnement Canada au sujet de l'ozone stratosphérique;
- L'amorce, en association avec le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, d'un projet d'entente auxiliaire fédéral-provincial-territorial sur l'harmonisation de la recherche-développement en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale*;
- La prise en main de l'établissement d'un groupe de travail interministériel sur les femmes en sciences et en technologie en vertu du cadre des ressources humaines scientifiques et technologiques du Conseil du Trésor;
- L'examen de l'effort de commercialisation de l'Institut national de recherche sur les eaux;
- L'inauguration du cadre de gestion des ressources humaines des milieux fédéraux des sciences et de la technologie.

Prochaines
mesures du
secteur
d'activité

La diversification des modes de prestation des services : Le Ministère a étudié les possibilités de diversifier les modes de prestation des services pour ses services météorologiques. Il y a eu consultation avec les autres ministères, les provinces, les

universités, les entreprises, les employés et les citoyens. Environnement Canada a analysé le rendement actuel et les exigences futures du programme de l'environnement atmosphérique. Il a été recommandé que la meilleure façon de maintenir des services météorologiques de qualité consistait à établir un « organisme ministériel de services ». Cet organisme deviendrait clairement une entité au sein d'Environnement Canada. Les travaux se poursuivent pour modeler et mettre au point ce nouveau concept.

La commercialisation et le recouvrement des coûts : Au fur et à mesure qu'Environnement Canada augmente le nombre de ses initiatives de commercialisation, il demeure résolu à songer d'abord et avant tout aux besoins de ses clients pour la prestation des services.

En 1997-1998, les services fournis par Environnement Canada lui ont rapporté des recettes de 70,6 millions de dollars. Sur cette somme, un montant de 41,6 millions de dollars provenait des clients extérieurs et une autre somme de 29 millions de dollars des autres ministères fédéraux du gouvernement. Plus de 50 % de ces recettes ont été produites par les services scientifiques et professionnels.

Les initiatives de recouvrement des coûts d'Environnement Canada ont des avantages directs pour les Canadiens. Par exemple, la récente modification des frais d'entrée à la réserve nationale de la faune du Cap-Tourmente a permis de donner des services plus efficaces au meilleur coût possible pour le public, compte tenu des besoins réels des visiteurs.

Le recouvrement des coûts permet aussi à Environnement Canada de répartir ses ressources de façon efficace et d'assurer l'équité dans le

Gestion et administration

Total brut

Dépenses prévues	62 238 645 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>68 847 333 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	68 171 395 \$

Les dépenses prévues d'Environnement Canada correspondent aux crédits approuvés au cours de l'opération des prévisions budgétaires du mois de mars. Tout au long de l'année, Environnement Canada reçoit de nouvelles autorisations de dépenser au moyen des Budgets des dépenses supplémentaires, qui sont compris dans le total des autorisations.

Ce secteur d'activité aide Environnement Canada à atteindre ses résultats en matière d'environnement et il contribue au programme général du gouvernement. Il fait en sorte que les systèmes et les services communs soient de bonne qualité et il permet un leadership dans l'établissement des orientations administratives stratégiques. Il a comme but de maintenir la capacité du Ministère de bien fonctionner malgré les pressions qui se font de plus en plus fortes et les changements qui accélèrent sans cesse.

But à long terme :

Un Ministère qui maintient sa **capacité** et cherche même à l'**améliorer** malgré les pressions qui sont de plus en plus fortes et les changements de plus en plus rapides

En raison de la mondialisation, des nouvelles technologies, des pressions financières et de l'évolution de la nature et des attentes de la société, le rôle du gouvernement et les défis auxquels il fait face évoluent sans cesse. Le gouvernement fédéral a réagi activement à cette situation en se repensant et en se remodelant pour être plus efficace et mieux répondre aux besoins des Canadiens.

Pour Environnement Canada, cela signifiait d'être souple et de faire acquérir les compétences et les instruments nécessaires pour remplir son mandat d'une façon créatrice et économique. Le défi consiste à veiller à ce que les ressources (humaines et financières) d'Environnement Canada soient affectées à ses responsabilités essentielles et à ses priorités pour atteindre des résultats en matière d'environnement.

En 1997-1998, ce secteur d'activité d'Environnement Canada avait comme priorités :

- d'investir dans les ressources humaines;
- d'établir un cadre de gestion scientifique et technologique;
- d'étudier la diversification des modes de prestation des services;
- d'améliorer la gestion des résultats d'Environnement Canada et sa mesure du rendement;
- de renouveler et d'améliorer les technologies d'information d'Environnement Canada.

Priorités du secteur d'activité : Maintenir la capacité du Ministère de bien fonctionner

Initiative de recrutement des Autochtones de la Région des Prairies et du Nord

Cette initiative combine l'expérience de travail et les études postsecondaires pour rendre les Autochtones canadiens aptes à occuper un emploi à plein temps à Environnement Canada

Elle tire pleinement profit des programmes actuels de recrutement des étudiants. Elle appuie également le plan de formation et d'emploi inuit d'Environnement Canada

Les ressources humaines : Environnement Canada s'emploie tout particulièrement à mettre en valeur le potentiel de gestion des ressources humaines en fonction des compétences, à conserver nos connaissances spécialisées et à instaurer un milieu de travail sain et productif. Les dollars versés au fonds d'apprentissage ont appuyé 29 projets, dont plusieurs portaient sur les sciences et la technologie et sur les besoins des collectivités locales. Il y a eu consultation avec le personnel partout au pays pour préciser les besoins et les priorités en matière de ressources humaines. Par conséquent, le Ministère a institué un cadre de gestion du rendement révisé, il a entrepris la mise en oeuvre d'une norme générale de classification et, pour améliorer les communications, il a inauguré un site web pour les ressources humaines. L'infrastructure de la gestion des ressources humaines a été considérablement renforcée par son intégration pleine et entière dans la structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation.

Vérification de rappel du programme de la sécurité et de la santé au travail : En 1995, une vérification d'Environnement Canada a surtout porté sur les chefs des politiques et de la gestion au Ministère pour préconiser et assurer un milieu de travail sécuritaire et sain; la mise en oeuvre d'un cadre de la sécurité et de la santé pour qu'il y ait diligence raisonnable; l'établissement de plans d'action locale pour la sécurité et la santé au travail; l'affectation convenable des ressources et la formation à l'appui de l'engagement du Ministère de veiller à la sécurité et à la santé au travail. Un suivi a eu lieu en 1997 et il a révélé que ces points avaient été observés.

La gestion des sciences et de la technologie : Environnement Canada est l'un des ministères fédéraux qui donne le ton au gouvernement pour ce qui est des sciences et de la technologie, car plus de 80 % de son budget est affecté aux sciences et à la technologie et plus de 60 % de son effectif occupe un emploi scientifique et technique. Les résultats des activités scientifiques et technologiques d'Environnement Canada sont donnés tout au long du présent rapport de rendement, mais, en outre, en 1997-1998, Environnement Canada a continué de progresser dans son effort pour améliorer sa gestion des sciences et de la technologie. Il a mis la dernière main à un cadre qui expose les principaux éléments de ses méthodes de gestion des sciences et de la technologie. Voici d'autres jalons à cet égard :

- Une évaluation externe du comité de direction des sciences et de la technologie du Ministère et la restructuration du comité pour améliorer l'efficacité de sa gestion stratégique en matière de sciences et de technologie;
- La production d'un certificat d'accréditation pour les laboratoires opérationnels;
- L'établissement d'un comité ministériel pour s'assurer qu'il y a conformité avec les exigences du Conseil canadien des soins aux animaux pour le traitement et l'utilisation des animaux selon les règles de l'éthique;
- L'établissement d'un système d'information sur la gestion de la propriété intellectuelle pour observer la propriété intellectuelle du

Plus 80% du budget dépensé pour des activités ayant trait aux sciences et plus de 60% de l'effectif dans des emplois scientifiques et technologiques

Ministère en tenant un inventaire des principales données sur les inventeurs, les inventions, les brevets et les marques de commerce (p.ex., les frais de renouvellement et les dates d'expiration), les permis et les ententes de collaboration (p.ex., les cotisations et les dates d'expiration), les recettes provenant de la propriété intellectuelle et les prix versés aux inventeurs et aux innovateurs;

- Le renouvellement d'un protocole d'entente triennal sur les sciences et la technologie pour le développement durable avec le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de la Santé;
- La formation, de concert avec Ressources naturelles Canada, des mesures d'action anticipée pour les technologies (TEAM) pour faire évoluer les technologies comme solution aux émissions de gaz à effet de serre;
- L'évaluation des répercussions de la recherche-développement d'Environnement Canada au sujet de l'ozone stratosphérique;
- L'amorce, en association avec le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, d'un projet d'entente auxiliaire fédéral-provincial-territorial sur l'harmonisation de la recherche-développement en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale*;
- La prise en main de l'établissement d'un groupe de travail interministériel sur les femmes en sciences et en technologie en vertu du cadre des ressources humaines scientifiques et technologiques du Conseil du Trésor;
- L'examen de l'effort de commercialisation de l'Institut national de recherche sur les eaux;
- L'inauguration du cadre de gestion des ressources humaines des milieux fédéraux des sciences et de la technologie.

La diversification des modes de prestation des services : Le Ministère a étudié les possibilités de diversifier les modes de prestation des services pour ses services météorologiques. Il y a eu consultation avec les autres ministères, les provinces, les universités, les entreprises, les employés et les citoyens. Environnement Canada a analysé le rendement actuel et les exigences futures du programme de l'environnement atmosphérique. Il a été recommandé que la meilleure façon de maintenir des services météorologiques de qualité consistait à établir un « organisme ministériel de services ». Cet organisme deviendrait clairement une entité au sein d'Environnement Canada. Les travaux se poursuivent pour modeler et mettre au point ce nouveau concept.

La commercialisation et le recouvrement des coûts : Au fur et à mesure qu'Environnement Canada augmente le nombre de ses initiatives de commercialisation, il demeure résolu à songer d'abord et avant tout aux besoins de ses clients pour la prestation des services.

En 1997-1998, les services fournis par Environnement Canada lui ont rapporté des recettes de 70,6 millions de dollars. Sur cette somme, un montant de 41,6 millions de dollars provenait des clients extérieurs et une

Recettes totales de 70,6 millions de dollars

autre somme de 29 millions de dollars des autres ministères fédéraux du gouvernement. Plus de 50 % de ces recettes ont été produites par les services scientifiques et professionnels.

Les initiatives de recouvrement des coûts d'Environnement Canada ont des avantages directs pour les Canadiens. Par exemple, la récente modification des frais d'entrée à la réserve nationale de la faune du Cap-Tourmente a permis de donner des services plus efficaces au meilleur coût possible pour le public, compte tenu des besoins réels des visiteurs.

Le recouvrement des coûts permet aussi à Environnement Canada de répartir ses ressources de façon efficace et d'assurer l'équité dans le financement des programmes du gouvernement. Les nouveaux modes de prestation des services, comme l'arrangement entre la Division d'ingénierie d'urgence d'Environnement Canada et un partenaire du secteur privé, sont avantageux pour les Canadiens en permettant des fonds de contrepartie du secteur privé au chapitre de la recherche-développement.

La mesure du rendement : En 1997-1998, Environnement Canada a renforcé sa mesure de rendement interne et sa structure de responsabilisation. Des instruments et des ateliers sur les comptes à rendre pour les résultats et le rendement ont été offerts aux gestionnaires. Environnement Canada a passé en revue sa structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation (SPRR) pour donner une image claire de la façon dont Environnement Canada simplifie ses sphères de responsabilisation et la répartition de ses ressources.

Meilleure capacité de réaffecter les ressources en fonction des résultats

La technologie de l'information : La technologie de l'information constitue une partie intégrante des opérations quotidiennes d'Environnement Canada. En 1997-1998, Environnement Canada a collaboré avec d'autres ministères pour le partage sur place des services de soutien de façon à réduire les coûts tout en offrant de meilleurs services. Par exemple, on a élaboré un lien Internet commun comme initiative du partage sur place des services de soutien aux Terrasses de la Chaudière dans la région de la capitale nationale pour permettre un accès plus rapide à moindre coût. Environnement Canada a élaboré et mis en application une infrastructure nationale de serveurs à l'appui des applications nationales. Cela permet aux clients d'avoir accès à l'information du Ministère à un coût minime.

La préparation à l'an 2000 : Environnement Canada a mis en place la structure du projet de l'an 2000, soit un comité directeur, un agent national de projet et des coordonateurs de l'an 2000 pour chaque service et région. Une stratégie en cinq phases pour se préparer à l'an 2000 a été établie et elle comprend : sensibilisation et inventaire, évaluation détaillée, mesures correctrices, validation et mise en oeuvre. Une trousse de conformité, qui expose la méthode du Ministère pour l'an 2000, a été constituée et distribuée dans tout le Ministère. Environnement Canada a un système critique de mission pour l'ensemble du gouvernement, par exemple, les prévisions et les avertissements météorologiques.

En août 1998, le Ministère a terminé son inventaire des systèmes et des applications. Des plans de travail détaillés sont en place et les mesures correctrices sont en cours avec l'accent sur la vérification. Un système d'inventaire de l'an 2000, qui contient de l'information sur tous les systèmes, sert à repérer l'état du projet et à en faire rapport. Le Ministère s'est servi d'une stratégie d'évaluation des risques pour mettre en priorité certains articles dans le système d'inventaire. Le contentieux du Ministère a terminé l'analyse juridique de l'an 2000 pour vérifier les différentes sortes de responsabilités et pour contribuer à les surmonter. Un plan de gestion des risques a été préparé. Parmi les principales préoccupations, mentionnons les systèmes météorologiques clés, la complexité de la mise à l'essai (p.ex., la vérification des systèmes enchâssés, les interfaces complexes, la dépendance de certaines données) et les installations. Le Ministère se mettra à établir des plans d'urgence à l'automne 1998.

Un plan de communications pour le personnel et les intervenants de l'extérieur est en voie de réalisation. La trousse de communications de l'an 2000 a été mise au point et distribuée aux gestionnaires de programmes. Les sites web internes et externes sont en place pour mieux le faire connaître aux gens et pour indiquer l'état du projet. Des lettres sont envoyées aux industries réglementées et des présentations sont faites aux réunions fédérales-provinciales et dans les enceintes internationales.

Prochaines
mesures du
secteur
d'activité

En s'appuyant en grande partie sur son rendement de 1997-1998, voici quelles sont les priorités de ce secteur d'activité pour 1998-1999 : l'application de la norme générale de classification, l'instauration de l'organisme ministériel de services pour les services météorologiques, l'application de la nouvelle structure de responsabilisation, la préparation des principaux systèmes ministériels en vue de l'an 2000.

3.3 Tableau sommaire des attentes en matière de rendement et de certaines réalisations en 1997-1998

Tous les engagements qui suivent ont été publiés dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 1997-1998.

◆ Indique que l'engagement a aussi été publié dans la Stratégie de développement durable.

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
<i>Un environnement sain</i>	
Réduction des effets négatifs sur l'atmosphère; aider les Canadiens à mieux en comprendre les conséquences et à mieux s'y adapter.	
<p>Tout en mettant en oeuvre le programme d'action national sur le changement climatique, publier l'étude pancanadienne pour évaluer les répercussions sociales, économiques et biologiques de la variabilité du climat et des changements climatiques sur l'ensemble du Canada; faire une première évaluation en 1997 et le programme de recherche qui en résulte en 1997-1998-2001-2002. ◆</p>	<p>⇒ Publication en novembre 1997 de deux rapports sommaires nationaux sur l'étude pancanadienne.</p> <p>⇒ Signature du Protocole de Kyoto et engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 6 % sous les niveaux de 1990 pour la période 2008-2012.</p>
<p>Selon le programme d'action fédéral sur le changement climatique, les opérations du gouvernement fédéral dépasseront le but national pour les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>⇒ Réduction, comme prévu, des émissions provenant des opérations fédérales de 27 % sous les niveaux de 1990 d'ici l'an 2005.</p> <p>⇒ Signature de l'entente d'acheter une énergie verte qui éliminera 2 000 tonnes d'émissions de CO₂ chaque année.</p>
<p>Continuer à mettre en oeuvre le programme atmosphérique d'Environnement Canada, particulièrement en 1997; promulguer le Règlement sur l'essence diesel (diesel à faible teneur en soufre).</p>	<p>⇒ Règlement sur l'essence diesel, entré en vigueur en janvier 1998, entraînera une réduction de 5 000 tonnes par année d'émissions de particules (10 microns) au plus tard en 1999.</p>
<p>Négocier un protocole sur les métaux lourds et un protocole sur les polluants organiques persistants de la CEE des Nations Unies.</p>	<p>⇒ Conclusion des négociations relatives au Protocole sur les métaux et au Protocole sur les polluants organiques persistants en février 1998; officiellement adoptés et prêts à signer à la Conférence des ministres du 23 juin 1998.</p> <p>⇒ Règlement sur le benzène dans l'essence, promulgué en novembre 1997, entraînera une réduction des émissions (environ 3 000 tonnes par année) à compter de 1999.</p>
<p>Les HCFC seront gelés à leur niveau de base à compter de 1996 et plafonnés selon les nouvelles limites déterminées par les Parties au Protocole de Montréal (qui traite des substances appauvrissant la couche d'ozone) à leur 7^e réunion. (De la partie III du plan des dépenses de 1996-1997.)</p>	<p>⇒ Le Canada respecte son engagement de geler la consommation de HCFC au niveau de base.</p>
Élimination de la menace posée par les substances toxiques	
<p>En 1997, une stratégie globale pour appliquer entièrement la LCPE.</p>	<p>⇒ Nouveau dépôt de la LCPE (projet de loi C-32), renouvellement des activités pour en préparer l'application, dont un plan des nouvelles exigences à même les niveaux de ressources disponibles; travaux préliminaires sur les domaines prioritaires, par exemple, prévention de la pollution, dépistage, liste intérieure des substances, le règlement sur les carburants moins polluants, registre public, l'écologisation du gouvernement, règlement sur le recouvrement des coûts.</p>

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
En 1998, établir 50 lignes directrices canadiennes sur la qualité de l'environnement pour les sols, les eaux, les sédiments ou le biote dans le cas des substances toxiques d'importance nationale.	⇒ Les lignes directrices sur la qualité de l'environnement en voie de préparation en 1998. La publication devrait en être faite vers la fin de 1998 ou au début de 1999.
En 1997, publier le rapport de 1995 de l'Inventaire national des rejets polluants.	⇒ Publication du INRP de 1995, qui indique que la quantité de polluants dans l'environnement a baissé de 6 % par rapport aux niveaux de 1994; troisième année de diminution.
Au cours de 1997, annoncer le règlement d'application de la LCPE.	⇒ Règlement pour l'élimination presque complète des substances persistantes et bioaccumulables en attente de la promulgation de la nouvelle LCPE. ⇒ Certains règlements sur les substances toxiques persistantes et bioaccumulables ont déjà été adoptés, par exemple, le Règlement sur les dioxines et les furannes chlorées dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers. Les observations indiquent que les concentrations de ces substances continuent de baisser (p.ex., réduction de 99 % dans le bassin du fleuve Fraser en C.-B.).
En 1997, de concert avec d'autres ministères et d'autres intervenants, mise au point des stratégies axées sur le marché et d'autres instruments d'orientation pour la gestion des substances toxiques. ♦	⇒ En 1997-1998, il y a eu huit examens multilatéraux sur 14 au sujet de la première liste des substances prioritaires (LSP1) sur les substances toxiques qui ont donné lieu à des règlements ou à d'autres formes d'instruments de prévention ou de contrôle. Les six autres examens seront terminés en 1998-1999. Le code des pratiques pour réduire le benzène dégagé des déshydrateurs de gaz naturel a été appliqué. (Ce sont les déshydrateurs de gaz naturel qui, après le transport, dégagent le plus d'émissions de benzène.)

Application juste et efficace des lois et des règlements relatifs à l'environnement

En 1997, favoriser la conformité et surveiller l'application de la loi, prendre des mesures ciblées et bien orientées d'application de la loi contre les contrevenants chroniques et reconnaître ceux qui offrent le meilleur rendement dans le secteur privé, etc.	⇒ Le Programme d'application de la loi et le Programme de l'Inventaire national des rejets polluants ont mieux fait comprendre à l'industrie ses responsabilités par rapport au respect des règlements. ⇒ La Région du Pacifique et du Yukon a lancé un projet sur Internet pour renseigner le public de la Colombie-Britannique sur les statistiques relatives à l'application de la loi. ⇒ EC a rendu hommage à ceux qui offraient le meilleur rendement au moyen du site web d'Environnement Canada sur les initiatives de succès relatives à la prévention de la pollution.
---	---

Conservation et amélioration de la biodiversité canadienne et planétaire

En 1997-1998, mise en application de 11 plans de rétablissement des espèces en péril et élaboration de huit nouveaux plans de rétablissement.	⇒ EC continuera de mettre en oeuvre les plans de rétablissement pour neuf espèces : le bruant de Henslow, la chouette des terriers, la grue blanche d'Amérique, l'alque marbrée, le canard arlequin, le pluvier siffleur, la pie-grièche migratrice, la sterne de Dougall et le faucon pèlerin. ⇒ EC élaborera de nouveaux plans de rétablissement pour le moucherolle vert, la paruline à capuchon et le râle élégant.
---	--

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
Établir huit réserves nationales de la faune, deux refuges d'oiseaux migrateurs et deux réserves pour les oiseaux de rivage (1996-1998). Assurer l'habitat et influencer sur l'utilisation des terres en vertu des ententes relatives au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les plans relatifs à l'établissement de huit réserves nationales de la faune, deux refuges d'oiseaux migrateurs et deux réserves pour les oiseaux de rivage n'ont pas progressé aussi rapidement que prévu. ⇒ La désignation proposée du refuge d'oiseaux migrateurs Inkerman a été annoncée dans la <i>Gazette du Canada, Partie I</i>, en juillet 1998. La réserve des oiseaux de rivage du lac Chaplin et du lac Old Wives a été désignée en 1997.
Appliquer la disposition relative aux dons de terres à des fins de conservation auprès de Finances Canada et de Revenu Canada (1996-1997).	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ En vertu du PNAGS, une superficie supplémentaire de 61 752 hectares d'habitats dans les zones humides a été mise en réserve et améliorée pour un total de 680 000 hectares au Canada depuis 1986. ⇒ En vertu des modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu pour les dons de terres à valeur écologique, 19 dons ont été reçus. EC a conclu des ententes avec la N.-É. et la C.-B., ce qui porte à cinq le nombre de partenaires provinciaux pour cette initiative.

Conservation et restauration des écosystèmes

Continuer à mettre en oeuvre les initiatives écosystémiques.	⇒ Certaines initiatives écosystémiques (ou parties d'écosystèmes) ont été menées à terme. Prochaines mesures : commencement d'une nouvelle initiative ou de la prochaine phase.
En 1997 et les années suivantes, fournir l'expertise à l'appui du Conseil de l'Arctique et de la stratégie pour la protection de l'environnement arctique. ♦	⇒ Appuyer le Conseil de l'Arctique durant l'établissement des règles de procédure pour le Conseil de l'Arctique et pour le mandat relatif au développement durable. EC préside aussi plusieurs groupes de travail pour le Conseil de l'Arctique.

Sécurité contre les risques environnementaux

Prédictions météorologiques et environnementales et avertissements opportuns et exacts de violentes intempéries

De 1997 à 2000, moderniser le système national d'avertissements météorologiques (réseaux de radar et de détection de la foudre, système d'alerte multicanaux à la télévision).	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Établissement de plans de localisation; sélection et acquisition des terrains nécessaires à l'installation des radars en 1998 et en 1999. Le projet national de radar élargira le réseau de radars météorologiques pour en faire un réseau entièrement Doppler aux 29 stations et sera terminé d'ici 2003. ⇒ Vers la fin de 1997-1998, le réseau de détection de la foudre sera terminé à 70 % et sera entièrement opérationnel au plus tard en octobre 1998. Le Manitoba et la C.-B. ont signé des contrats pour les données relatives à la foudre et les discussions sont en cours avec six autres provinces. ⇒ Avec l'Association canadienne de câblodistribution et l'Association canadienne des radiodiffuseurs, nous avons influé sur le CRTC pour apporter des changements à son règlement sur la distribution et permettre l'initiative d'alerte météorologique. ⇒ Quatre sites au Canada ont été choisis pour faire des essais sur le terrain de la câblodistribution pendant six mois à compter de l'été 1998. Les partenaires d'EC comprennent l'Association canadienne de câblodistribution, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, Industrie Canada et Pelmorex (le réseau MétéoMédia).
--	--

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
En 1997, entreprendre un projet pilote pour la prévision du niveau et de la quantité des eaux. ♦	⇒ Avec le Conseil national de recherches, un système d'appui aux prévisions du débit de l'eau a été conçu et deux modèles ont été réalisés.
De 1997 à 1999, améliorer le Programme national de météorologie pour fournir des indices atmosphériques à l'échelle locale pour les prédictions de l'environnement (P. ex., les prévisions du smog, l'agriculture, l'index UV).	⇒ Le Centre météorologique canadien a mis au point une version à haute résolution du modèle multiéchelle de l'environnement planétaire pour des prévisions plus exactes des paramètres météorologiques et environnementaux. Il a démontré son mérite dans l'Est du Canada au cours de l'hiver 1997-1998 avec la tempête de verglas de janvier. ⇒ Une version améliorée du modèle multiéchelle de l'environnement planétaire est mise à l'essai pour l'ensemble du Canada.
En 1997-1998, rapport sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et commencement de l'étude sur la région Toronto-Niagara.	⇒ Publication des actes du symposium binational sur l'adaptation aux changements climatiques et à la variabilité du climat dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le but consiste à mieux comprendre les changements climatiques dans ce bassin en particulier et à élaborer des stratégies pour adapter les activités sociales et économiques aux changements environnementaux. ⇒ L'étude de la région Toronto-Niagara a pour but d'examiner les répercussions des changements atmosphériques et les options relatives à l'adaptation dans la région urbaine et rurale du Canada; cette étude est entreprise.
<i>Prévention ou réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences pour l'environnement des urgences qui touchent le Canada</i>	
Amélioration des normes régionales, nationales et internationales, des ententes, des codes de pratiques et des technologies.	⇒ EC a collaboré avec la Garde côtière canadienne, Transports Canada, les provinces et d'autres pays pour prévenir les déversements intentionnels et illégaux qui nuisent à la population faunique des côtes. ⇒ EC a amélioré la prévention des déversements de carburant dans l'Arctique en établissant des systèmes de traitement et d'élimination des déchets de carburant transportables par voie aérienne; il a élaboré un projet de normes nord-américaines pour mettre à l'essai l'efficacité des sorbants des déversements de pétrole; enfin il a mis à l'essai les sorbants et établi une base de données sur Internet pour vérifier les résultats.
Des ateliers sur la prévention de la pollution, dont les techniques d'évaluation des risques, offerts à d'autres ministères, à l'industrie et aux municipalités.	⇒ EC a donné au public des séances de formation, ainsi qu'à l'industrie et à d'autres ministères du gouvernement, pour améliorer la préparation et la capacité d'intervention. Il a mieux fait connaître aux services fédéraux les méthodes de prévention, de préparation et d'intervention.
Amélioration des bases de données informatisées de la cartographie des zones vulnérables (1997-1998)	⇒ Intégration de l'atlas séparé des cartes des zones vulnérables de l'Arctique et meilleure convivialité de l'atlas de sensibilité des urgences environnementales dans les Grands Lacs, et données plus exactes.

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
En 1997-1998, déclaration des déversements et amélioration de la capacité d'établissement des rapports.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ EC a réaménagé le système national des urgences environnementales pour les déclarations des déversements et les rapports sur les déversements, amélioré l'accès aux données, harmonisé les rapports avec d'autres réseaux, ce qui a donné lieu à des possibilités de partage des coûts. ⇒ EC a mis la dernière main au sommaire des déversements au Canada pour la période 1984-1995 (publié en 1998-1999) pour aider les gouvernements, l'industrie et d'autres organisations à s'orienter vers la prévention. ⇒ Environnement Canada et ses partenaires de l'équipe régionale des urgences environnementales ont donné conseils et soutien dans plus de 200 déversements importants en 1997-1998. ⇒ Avec la Garde côtière des États-Unis et le US Minerals Management Service, EC a fait des essais pour mesurer les émissions qui se dégagent de la combustion du diesel et, avec la Norvège, il a étudié les déversements de pétrole dans les eaux internationales. ⇒ Pour ce qui est du recouvrement des coûts, le Ministère a aidé l'Uruguay, le Chili et la Colombie à se préparer à faire face au problème des déversements.

Une société plus verte

Promotion d'un écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace et en temps opportun l'information et les conseils en matière d'environnement

Au plus tard en 1998, application des normes nationales de service aux services météorologiques.	⇒ Charte pour les services météorologiques au public renfermant une promesse relative à la qualité de ses produits et de ses services.
Au plus tard en 1997, rendre fonctionnel l'Inventaire de référence de l'évaluation environnementale. ♦	⇒ Cet inventaire est installé. Environnement Canada a commencé à inscrire les données sur le site web.
Expansion des produits d'information sur la Voie verte et accès des jeunes et des éducateurs canadiens par le truchement du Réseau scolaire.	⇒ Site web sur les Éco-collectivités du Millénaire pour promouvoir l'action communautaire. Lancement de plus de 15 autres sites en 1997-1998 : le smog au Canada, Earth Tones II et les sciences et l'environnement (enjeux et bulletin).

Les instruments pour prévenir la pollution et mettre au point des technologies vertes et une capacité qui donne lieu à des avantages sociaux, économiques et environnementaux

En 1997-1998, transfert au secteur privé du programme de vérification des technologies.	⇒ En 1997-1998, signature d'une entente au sujet des permis d'exploitation, avec ETV Canada Inc., et délivrance de neuf certificats de technologie.
Appui aux centres canadiens pour l'avancement des technologies de l'environnement de façon à accroître les investissements dans le secteur de l'environnement.	⇒ Nouveaux contrats avec trois centres canadiens pour l'avancement des technologies de l'environnement, signés en 1997-1998, jusqu'au 31 mars 2001. Accroissement de l'efficacité de ces centres canadiens en aidant les PME à commercialiser leurs technologies environnementales.

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
Encourager les investissements du secteur privé et faire progresser la commercialisation des technologies environnementales sur les marchés nationaux et internationaux par le truchement du programme Partenariat technologique Canada.	⇒ Soutien au programme Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada par le truchement d'un examen technique et administratif des applications environnementales du secteur privé pour les investissements financiers du gouvernement fédéral. En 1997-1998, examen de plus de 20 propositions par EC. Cinq projets réalisés par l'investissement Partenariat technologique Canada évalués collectivement à 13,4 millions de dollars.
Aider les entreprises canadiennes à saisir les créneaux du marché environnemental par la stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement (SICE).	⇒ Ateliers sur la gestion des déchets hospitaliers et ISO14000, à Chennai, en Inde, dans le cadre de la portion de la SICE portant sur l'initiative internationale de gestion de l'environnement. Occasion de suivi saisie par les participants canadiens, dont la signature de deux accords commerciaux pour la fourniture de matériel de traitement des déchets hospitaliers avec des partenaires indiens.
Au cours de 1997, constituer un centre national d'information sur la prévention de la pollution. ♦	⇒ Inauguration du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution à Globe 98. La base de données sur le site web contient une information propre au secteur, des renseignements généraux, des initiatives de succès, des notes documentaires, des faits nouveaux et des fournisseurs de solutions possibles. Ce centre d'information se perfectionnera davantage avec la collaboration du gouvernement et du secteur privé.
Au plus tard le 1 ^{er} avril 1997, faire participer les jeunes Canadiens aux programmes environnementaux en ayant comme objectif 56 jeunes en 1997-1998, et 132 en 1998-1999. ♦	⇒ Début de 81 stages : 57 dans le secteur de la protection de l'environnement; 19 dans le secteur de la conservation de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles; 5 dans le secteur de l'enseignement de l'environnement, des communications et de la recherche.
Le public et les autres intervenants sont mobilisés et ont accès aux renseignements et à d'autres instruments.	⇒ Financement de 190 projets d'Action 21 durant 1997-1998 pour prendre des mesures relatives aux substances toxiques, à la biodiversité, aux écosystèmes et aux changements atmosphériques. ⇒ Préparation de documents éducatifs, distribution de ces documents relatifs aux changements climatiques, au smog et à la réduction des émissions des véhicules, appui à l'élaboration de manuels scolaires par des experts non gouvernementaux sur les changements climatiques. ⇒ Inauguration du réseau d'Action 21 pour souligner et reconnaître les mesures prises localement par des particuliers ou des groupes au sujet de l'environnement. ⇒ Annonces ciblées et insérées dans les journaux des Premières Nations pour les inciter à présenter un plus grand nombre de propositions. ⇒ Le partenariat avec Santé Canada a appuyé des groupes pour aborder les questions relatives à la santé et à l'environnement dans 82 collectivités.

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998	Certaines réalisations
<i>Mobiliser de bons partenariats à l'échelle nationale et parler haut et fort sur la scène internationale pour créer un programme de développement durable</i>	
Au plus tard en décembre 1997, déposer la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.	⇒ Dépôt de la Stratégie de développement durable en avril 1997.
En avril 1997, mettre en oeuvre le système de gestion de l'environnement dans toutes les régions et tous les services. ♦	⇒ Application du système de gestion de l'environnement (SGE).
Au plus tard en 1998, recycler 80 % des déchets de bureau. ♦	⇒ Réduction de 82 % de l'ensemble des déchets envoyés aux décharges.
Au plus tard en 1998, réduire le parc automobile et la consommation d'énergie et d'eau et convertir les véhicules pour qu'ils fonctionnent au moyen de carburants de remplacement (75 %). ♦	⇒ Au plus tard en 1998, réduction de 28,3 % du parc automobile et conversion des véhicules en conformité de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> .
Réaliser des progrès pour l'évaluation des lieux contaminés prioritaires.	⇒ En 1997-1998, évaluation de 34 lieux contaminés.
Au fil du temps, réaliser les projets de l'Initiative des bâtiments fédéraux dans une centaine de bâtiments pour que le Ministère fasse davantage économie d'énergie et d'eau.	⇒ Trois projets de l'Initiative des bâtiments fédéraux ont pour but de réduire la consommation d'énergie d'EC au Québec et en Ontario (une épargne combinée de 623 000 \$).
Incorporer les normes d'hébergement écologique dans les installations d'EC et dans les locaux qu'il a loués en vertu d'une entente-cadre sur l'occupation, avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ce qui comprend l'adoption d'un nouveau code national de l'énergie pour toutes les nouvelles constructions.	⇒ Avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, début de l'établissement du cadre pour un bureau écologique, corollaire de l'entente-cadre sur l'occupation.
Au plus tard en 1998, 40 ententes bilatérales et multilatérales avec les provinces et les territoires rationaliseront les fonctions de gestion de l'environnement en vue de résultats particuliers en matière d'environnement. ♦	⇒ En janvier 1998, signature par les ministres de l'Environnement, à l'exception de celui du Québec, de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et de trois ententes auxiliaires sur les inspections, l'évaluation environnementale et les normes environnementales. ⇒ Signature par toutes les instances, en janvier 1998, de la politique du CCME pour la gestion des substances toxiques (conforme à la politique fédérale de gestion des substances toxiques). ⇒ Travail en cours au sujet des six priorités initiales pour les normes pancanadiennes : particules, ozone, benzène, mercure, dioxines et furannes, hydrocarbures du pétrole. ⇒ Entente Canada-Québec sur l'exécution du règlement fédéral sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers au Québec, signée; révision de l'entente Canada-Colombie-Britannique pour l'observation de la conformité des fabriques de pâtes et papiers, préparée.

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998 (suite)

Attentes en matière de rendement pour 1997-1998

Certaines réalisations

Promotion de l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans les ententes d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales des Autochtones.

⇒ Incorporation d'une disposition sur la gestion de l'environnement dans les ententes-cadres pour l'autonomie gouvernementale et les traités en C.-B., au Yukon, dans les T.N.-O. et au Labrador.

Au plus tard en 1998, plus de 25 projets de coopération renforceront les institutions nationales environnementales en Amérique latine.

⇒ Les représentants participeront à une consultation nord-américaine à l'Aperçu de l'environnement planétaire (GEO) du PNUE. Le rapport GEO₂ (publié en 1999), donnera un aperçu des questions environnementales de nature planétaire et régionale et les réactions au niveau des politiques.

Partie IV: Rendement financier

Tableau 1	Besoins financiers par autorisation
Tableau 2	Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité
Tableau 3	Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité
Tableau 5	Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité
Tableau 6	Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité
Tableau 7	Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité
Tableau 9	Paiements de transfert par secteurs d'activités
Tableau 10	Dépenses en immobilisations par secteur d'activité
Tableau 11	Projets d'immobilisations par secteur d'activité
Tableau 15	Passif éventuel

Les tableaux suivants ne s'appliquent pas à Environnement Canada.

Tableau 4	Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure
Tableau 8	Paiements législatifs
Tableau 12	État des grands projets de l'État
Tableau 13	Prêts, investissements et avances
Tableau 14	Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Programme de l'Environnement	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles** 1997-1998
1	Dépenses de fonctionnement	407,2	437,1	428,8
5	Dépenses en immobilisations	26,2	36,6	36,2
10	Subventions et contributions	33,7	43,2	42,3
(S)	Ministre de l'Environnement - Traitement et allocation pour automobile *	—	—	—
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,4	40,4	40,4
Total du Programme		507,5	557,3	547,7

* 49 000\$, n'est pas montré à cause des arrondissements.

** Les dépenses réelles de 1997-1998 n'inclut pas les dépenses liées aux biens de la Couronne (0,4).

Explication de la différence :

L'augmentation de 40,2 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit:

	000 \$
Ressources additionnelles relativement aux programmes de départs anticipés	9,1
Indemnités de départ et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor	9,7
Effet net du report des crédits de fonctionnement 1996-1997 reçu en 1997-1998 et des ressources périmées de 1997-1998	6,6
Ressources additionnelles pour le Réseau canadien de détection de la foudre	9,6
Contribution à la Commission de coopération environnementale	4,1
Autres réaménagements de la charge de travail	1,1
Augmentation	40,2

Tableau 2: Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement*	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total dépenses brutes	Moins: pecettes à valoir sur le crédit	Total dépenses nettes
Un environnement sain	1 618	198,3	6,2	23,4	227,9	–	227,9	(7,3)	220,6
	<i>1 618</i>	<i>213,1</i>	<i>5,5</i>	<i>24,4</i>	<i>243,0</i>	–	<i>243,0</i>	<i>(9,3)</i>	<i>233,7</i>
	1 790	204,8	5,2	23,6	233,6	–	233,6	(9,3)	224,3
La sécurité contre les risques l'environnementaux	1 313	153,8	12,0	2,7	168,5	–	168,5	(38,0)	130,5
	<i>1 313</i>	<i>166,8</i>	<i>23,8</i>	<i>2,8</i>	<i>193,4</i>	–	<i>193,4</i>	<i>(41,4)</i>	<i>152,0</i>
	1 502	162,6	22,1	2,8	187,5	–	187,5	(41,4)	146,1
Une société plus verte	668	102,5	6,7	7,6	116,8	–	116,8	(22,6)	94,2
	<i>668</i>	<i>100,9</i>	<i>6,2</i>	<i>15,7</i>	<i>122,8</i>	–	<i>122,8</i>	<i>(19,4)</i>	<i>103,4</i>
	628	105,1	8,1	15,7	128,9	–	128,9	(19,4)	109,5
Administration	750	60,9	1,3	–	62,2	–	62,2	–	62,2
	<i>750</i>	<i>68,0</i>	<i>1,0</i>	<i>0,3</i>	<i>69,3</i>	–	<i>69,3</i>	<i>(0,5)</i>	<i>68,8</i>
	787	67,7	0,8	0,2	68,7	–	68,7	(0,5)	68,2
Total	4 349	515,5	26,2	33,7	575,4	–	575,4	(67,9)	507,5
	<i>4 349</i>	<i>548,8</i>	<i>36,5</i>	<i>43,2</i>	<i>628,5</i>	–	<i>628,5</i>	<i>(70,6)</i>	<i>557,9</i>
	4 707	540,2	36,2	42,3	618,7	–	618,7	(70,6)	548,1
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									(7,0)
									(7,0)
									(9,5)
Coût des services offerts par d'autres ministères									50,3
									<i>50,3</i>
									51,7
Coût net du programme									550,8
									<i>601,2</i>
									590,3

* Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les allocations de la ministre et la disposition de biens de la Couronne.

Nota: Caractères normaux : Dépenses prévues 1997-1998
 Caractères italiques : *Autorisations totales 1997-1998*
 Caractères gras : **Dépenses réelles 1997-1998**

Explication de la différence :

L'augmentation de 40 6 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit : 000 \$

Dépenses de fonctionnement: Effet net du report du budget de fonctionnement de 1996-1997 reçu en 1997-1998 et des ressources périmées de 1997-1998 (6,6); Ressources additionnelles relatives aux programmes de départs des employés et autres coûts absorbés par le crédit 5 du Conseil du Trésor (18,8); autres réaffectations de ressources 24,7

Immobilisation : Réseau canadien de détection de la foudre (9,6) et autres besoins en immobilisations 10,0

Subventions et contributions : Contribution à la Commission de coopération environnementale (4,1) et autres besoins en subventions et contributions 8,6

Recette à valoir sur le crédit : Le changement est attribuable à une multitude de facteurs mineurs. 2,7

Tableau 3: Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Un environnement sain	247,3	235,2	220,6	233,7	224,3
La sécurité contre les risques environnementaux	189,2	153,4	130,5	152,0	146,1
Une société plus verte	129,1	120,5	94,2	103,4	109,5
Administration	85,2	72,0	62,2	68,8	68,2
Total	650,8	581,1	507,5	557,9	548,1

Explication de la différence :

L'augmentation de 40,6 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit:	000 \$
Ressources additionnelles relativement aux programmes de départs anticipés	9,1
Indemnités de départ et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor	9,7
Effet net du report des crédits de fonctionnement 1996-1997 reçus en 1997-1998 et des ressources périmées de 1997-1998	6,6
Ressources additionnelles pour le Réseau canadien de détection de la foudre	9,6
Contribution à la Commission de coopération environnementale	4,1
Autres réaménagements de la charge de travail	1,5
Augmentation	40,6

Tableau 5: Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

	<div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 0 auto; width: 100px;">Ministre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 0 auto; width: 100px;">Sous-ministre</div> </div>					
	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairie et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Ressources humaines
Un environnement sain	26,0 25,5	16,8 19,4	23,2 21,5	21,5 23,1	10,3 11,9	— —
La sécurité contre les risques environnementaux	10,7 13,7	22,3 26,5	10,6 10,6	9,8 10,6	9,4 10,4	— —
Une société plus verte	5,6 9,0	10,0 13,6	7,3 7,9	6,6 9,8	6,1 7,4	— —
Administration	2,5 2,4	5,9 6,1	7,7 9,0	3,9 4,8	4,6 6,5	6,8 6,6
Total	44,8 50,6	55,0 65,6	48,8 49,0	41,8 48,3	30,4 36,2	6,8 6,6

SMA Politiques et communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total	% du Total
– 1,3	– –	– –	27,0 26,8	37,1 36,7	58,7 58,1	220,6 224,3	40,9%
– –	– –	– –	63,5 71,1	3,5 2,9	0,7 0,3	130,5 146,1	26,7%
13,2 21,7	0,1 –	0,4 –	7,2 7,8	34,2 27,9	3,5 4,4	94,2 109,5	20,0%
0,3 0,3	6,7 4,2	21,5 25,3	0,6 0,8	1,2 1,8	0,5 0,4	62,2 68,2	12,4%
13,5 23,3	6,8 4,2	21,9 25,3	98,3 106,5	76,0 69,3	63,4 63,2	507,5 548,1	100,0%

Tableau 6: Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Un environnement sain	3,9	5,9	7,3	9,3	9,3
La sécurité contre les risques environnementaux	22,0	25,9	38,0	41,4	41,4
Une société plus verte	21,1	21,1	22,6	19,4	19,4
Administration	—	—	—	0,5	0,5
Total des dépenses en immobilisations	47,0	52,9	67,9	70,6	70,6

Tableau 7: Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Un environnement sain	5,8	4,4	4,8	4,8	3,7
La sécurité contre les risques environnementaux	0,3	0,9	1,5	1,5	4,1
Une société plus verte	1,1	0,8	0,7	0,7	0,2
Administration	3,4	1,2	–	–	1,5
Total provisoire	10,6	7,3	7,0	7,0	9,5
Non prévues	–	–	–	–	–
Total recettes à valoir sur le Trésor	10,6	7,3	7,0	7,0	9,5

Explication de la différence :

L'augmentation de 2,5 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit :	000 \$
Recouvrement des bénéfices marginaux reliés aux dépenses de salaires	1,1
Recouvrement des dépenses en capital pour les services météorologiques de l'aviation de NAVCAN	1,3

Tableau 9: Paiements de transfert par secteurs d'activités
 (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995- 1996	Réelles 1996- 1997	Recettes prévues 1997-1998	Autorisation s totales 1997-1998	Réelles 1997- 1998
Subventions					
Un environnement sain	10,5	6,9	5,1	3,7	2,9
La sécurité contre les risques environnementaux	1,1	0,9	0,9	0,6	0,6
Une société plus verte	2,9	2,1	0,2	0,7	0,7
Administration	—	—	—	—	—
Total des subventions	14,5	9,9	6,2	5,0	4,2
Contributions					
Un environnement sain	21,8	22,2	18,3	20,7	20,7
La sécurité contre les risques environnementaux	2,4	2,1	1,8	2,2	2,2
Une société plus verte	15,2	14,2	7,4	15,0	15,0
Administration	—	—	—	0,3	0,2
Total des contributions	39,4	38,5	27,5	38,2	38,1
Total des paiements de transfert	53,9	48,4	33,7	43,2	42,3

Explication de la différence

L'augmentation de 8,6 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit :

000 \$

Subventions

Subventions en vertu du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1,2)

Subvention à la Fondation habitat faunique Canada (0,7)

Divers (0,1)

Contributions

Contributions à la Commission de coopération environnementale 4,1

Contributions à l'Université des Nations Unies en vue de l'établissement du Réseau international de l'eau, de l'environnement et de la santé 0,8

Contributions en vertu du Programme Action 21 pour aider les Canadiens à agir individuellement ou collectivement dans leurs collectivités pour soutenir une société plus verte 0,7

Contributions en vertu des Initiatives d'emploi pour les jeunes 2,0

Contributions — Construire des partenariats internationaux 0,9

Droits d'affiliation à l'Organisation météorologique mondiale 1,8

Divers 0,3

Augmentation 8,6

Tableau 10: Dépenses en immobilisations par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Un environnement sain	10,3	6,0	6,2	5,5	5,2
La sécurité contre les risques environnementaux	22,8	11,3	12,0	23,8	22,1
Une société plus verte	13,3	9,4	6,7	6,2	8,1
Administration	3,4	1,2	1,3	1,0	0,8
Total des dépenses en immobilisations	49,8	27,9	26,2	36,5	36,2

Explication de la différence :

L'augmentation de 10 millions de dollars des dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues de 1997-1998 est due principalement aux ressources additionnelles reçues pour le Réseau canadien de la foudre (9,6 millions de dollars)

Tableau 11: Projets d'immobilisations par secteur d'activité
 (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Réelles 1995- 1996	Réelles 1996- 1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisa- tions totales 1997-1998	Réelles 1997- 1998
Un environnement sain						
Rénovation de laboratoires – Institut national de recherche en hydrologie	5,7	0,9	0,4	–	–	0,8
La sécurité contre les risques environnementaux						
Amélioration du radar Doppler	39,2	0,4	0,4	2,0	2,0	2,6
Réseau canadien de détection de la foudre	10,1	–	–	–	8,5	9,6
Construction de stations météorologiques Eureka (T.N.-O.)	4,1	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3
Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,8	0,4	–	0,5	0,5	0,1
Renouvellement des infrastructures régionales	2,5	–	–	–	–	0,5
Une société plus verte						
Système d'intégration et d'analyse des glaces	5,1	1,9	0,9	0,6	0,6	0,2
Programme de remplacement de manomètre au mercure	3,8	0,1	1,0	1,3	1,3	0,5
Automatisation et accès en temps réel des données d'écoulement – hydrologie	3,3	–	0,3	–	–	0,3
Amélioration du traitement des données pour Radarsat	2,7	1,0	0,8	0,2	0,2	0,2
Construction d'une nouvelle aile - Centre de technologie environnementale	2,6	0,7	1,9	–	–	1,2
Modernisation du Programme d'observation du climat	0,5	–	0,1	–	–	0,2

Tableau 15: Passif éventuel (en millions de dollars)

Il y a actuellement 13 réclamations contre le Ministère pour diverses raisons, dont des bris de contrat, des dommages à la propriété et des dommages matériels.

Au 31 mars 1998, on estimait à 0,5 million de dollars le montant du passif éventuel associés à ces réclamations.

Partie V : Le regroupement des rapports

5.1 Les rapports annuels législatifs

Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)

Objet : Cette loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur en mai 1996. La LPEAVSRCII permet au Canada de respecter ses obligations internationales en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction* (CITES). Le Canada a été l'une des Parties originales à la Convention, qui a été adoptée par 143 pays à la fin de 1997.

Outre qu'elle régit le contrôle du commerce en vertu de la CITES, la LPEAVSRCII protège les espèces animales et végétales canadiennes et étrangères; en effet, selon la loi, commet une infraction quiconque transporte des espèces fauniques obtenues illégalement, entre les provinces ou entre le Canada et d'autres pays. Elle protège aussi les écosystèmes canadiens en régissant l'importation de certaines espèces nuisibles.

Administration : Environnement Canada coordonne l'application de la LPEAVSRCII par l'intermédiaire des autorités nationales gestionnelles et scientifiques de CITES. Ces dernières sont aussi situées dans le ministère des Pêches et des Océans (MPO) qui délivre les permis d'exploitation CITES pour les poissons et les mammifères marins, et dans chaque province ou territoire (à l'exception de l'Alberta) qui délivre des permis d'exportation pour d'autres espèces. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES pour l'exportation de plantes artificiellement propagées.

Le tableau ci-dessous résume les permis CITES qui ont été délivrés en 1997.

Les permis CITES délivrés au Canada en 1997

Instance	Importation	Exportation	Exportation ou importation temporaire	À des fins scientifiques
Canada	159	9326	210	36
Alberta		s.o.		
Colombie-Britannique		2265		
Manitoba		1710		
Nouveau-Brunswick		1170		
Terre-Neuve		133		
Territoires du Nord-Ouest		69		
Nouvelle-Écosse		59		
Ontario		5424		
Île-du-Prince-Édouard		0		
Québec		1780		
Saskatchewan		484		
Yukon		198		
Total	159	22 618	210	36
Espèces de l'annexe 1 comprises dans le permis	148	183	79	1

Aucun permis n'a été émis pour l'importation d'espèces désignées dans la loi comme pouvant être nuisibles.

Des protocoles d'entente ont été signés en 1997 avec la Saskatchewan et le Yukon comme toile de fond d'une collaboration pour l'application et l'exécution de la loi. Les négociations qui allaient bon train avec le Manitoba, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest ont été conclues en 1998. De semblables protocoles d'entente faisaient l'objet de discussions avec les autres provinces.

Les consultations ont commencé vers la fin de 1997 au sujet de plusieurs initiatives réglementaires ayant pour but d'alléger le fardeau administratif tout en améliorant la capacité d'application de la loi. Il s'agit de l'octroi d'une exemption pour les effets personnels et ménagers, des dispositions relatives aux animaux de compagnie, de l'étiquetage et d'autres questions administratives.

Application de la loi : L'application de la LPEAVSRCII est coordonnée par Environnement Canada et elle est mise à exécution par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec, Atlantique), en collaboration avec Revenu Canada, la GRC, le MPO et les organismes provinciaux et territoriaux chargés de la faune.

Environnement Canada et ses partenaires ont poursuivi leurs démarches, en 1997, pour favoriser la sensibilisation à la LPEAVSRCII et le respect de cette loi en transmettant des renseignements aux voyageurs, aux milieux de l'importation et de l'exportation, à l'industrie, aux pourvoyeurs et au grand public.

Par ailleurs, la surveillance a été renforcée à plusieurs ports d'entrée. Environnement Canada a mené plus de 5 700 inspections et plus de 300 enquêtes, ce qui a conduit à la saisie de plus de 170 000 articles qui avaient été exportés, importés ou transportés en contravention de la LPEAVSRCII.

Coopération internationale : Le Canada a participé à la 10^e réunion de la Conférence des Parties, au Zimbabwe, en juin 1997. La délégation canadienne comprenait des représentants d'Environnement Canada, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, du ministère des Pêches et Océans, de Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et des provinces de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve et Labrador. La délégation s'est réunie tous les jours avec des organisations non gouvernementales qui y assistaient à titre d'observateurs.

Les décisions portaient sur plusieurs espèces canadiennes. Le bison des bois a été transposé de l'annexe I à l'annexe II, ce qui permet l'exportation réglementée du bison des bois d'élevage. Tous les esturgeons ont été inscrits sur la liste de l'annexe II et plusieurs espèces propagées artificiellement de cactus et de cyclamens ont été retirées des annexes de la CITES. Les propositions les plus épineuses consistaient à déclasser les populations d'éléphants africains en provenance du Zimbabwe, du Botswana et de la Namibie afin de permettre le commerce réglementé d'espèces animales vivantes et de trophées de chasse et de permettre la vente au Japon d'une partie de la réserve enregistrée de défenses d'éléphant. Ces propositions ont été approuvées dans des conditions très strictes.

Environnement Canada collabore activement avec le sous-groupe de la faune Interpol, avec l'Organisation mondiale des douanes (le groupe de travail CITES) et le groupe de travail nord-américain sur l'application des lois de la faune dans les activités internationales d'application des lois relatives à la faune.

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Objet : Cette loi a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit l'octroi de permis pour l'amélioration des cours d'eau internationaux de façon à ce que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et employées dans l'intérêt du pays. La loi ne s'applique pas aux ouvrages sur les cours d'eau internationaux construits aux termes d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ou situés dans les eaux frontalières selon la définition du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ou ceux qui sont construits, exploités et entretenus seulement pour des besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

Administration : Le règlement d'application de cette loi a été adopté par le décret CP 1955-1899 en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret CP 1987-1943 en date du 17 septembre 1987 et par le décret CP 1993-764 en date du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette loi depuis juin 1971.

Activité : En 1997, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Cependant, le projet présenté par International Skyline Gold Corporation, de Vancouver (C.-B.), pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Iskut dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, a été exempté de l'application de la loi en vertu du règlement modifié en 1987.

Un projet de Columbia Power Corporation, de la Colombie-Britannique, pour l'aménagement d'un petit canal et d'une centrale électrique en aval du barrage de Keenleyside sur le fleuve Columbia, près de Trail (C.-B.), a été exempté de l'application de la loi en vertu du règlement modifié en 1987.

Autres rapports ministériels

Loi sur l'accès à l'information

Loi sur les ressources en eau du Canada —
<http://www.ec.gc.ca/water/index.html>

Loi canadienne sur la protection de l'environnement —
http://www.ec.gc.ca/cepa/index_f.html

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Loi sur la protection des renseignements personnels

5.2 La Stratégie de développement durable d'Environnement Canada : points saillants sur le rendement de la première année

Pour plus d'information, s.v.p. visiter le site internet d'Environnement Canada au www.ec.gc.ca.

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés à ce jour
Renforcer la capacité d'EC d'atteindre les buts du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Acquérir les techniques et les instruments voulus pour faire une analyse socio-économique au sujet des modalités des politiques d'EC ⇒ Mettre au point les indicateurs du développement durable ⇒ Améliorer la capacité d'EC de recourir aux données scientifiques, aux analyses socio-économiques et aux stratégies axées sur le marché pour l'application des lois en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Il y a eu collaboration avec l'Ontario pour le projet pilote d'échange de droits de réduction des émissions pour rédiger les recommandations sur les règles des échanges ⇒ EC a établi un partenariat avec cinq provinces, d'autres ministères et d'autres intervenants pour le projet pilote d'échange des droits de réduction des émissions de gaz à effet de serre ⇒ le Canada a accueilli l'atelier sur les échanges des droits d'émissions au sujet des changements climatiques à Globe 98 ⇒ EC a établi des règlements en fonction du rendement (p.ex., celui sur le benzène dans l'essence) et d'autres instruments (p.ex., les ententes à adhésion facultative, comme le protocole d'entente avec Dofasco) économiques pour atteindre les objectifs environnementaux ⇒ EC a terminé 8 des 14 examens multilatéraux des substances toxiques d'intérêt prioritaire de la première liste et a pris en considération d'autres méthodes de prévention et de contrôle que les règlements ⇒ en vertu d'un protocole d'entente avec quatre ministères voués aux ressources naturelles, le groupe de travail sur la valorisation du capital naturel a amorcé un projet pour faire apprécier l'eau au Canada ⇒ un inventaire de référence de l'évaluation environnementale (pour aider à déterminer la valeur des marchandises non négociables au moyen entre autres d'une analyse coûts-avantages) a été établi sur le web; EC a commencé à y inscrire des données par l'entremise d'Internet depuis, les collaborateurs les consultent ⇒ les études pancanadiennes sur les changements climatiques ont été publiées ⇒ première évaluation nationale des répercussions sociales, biologiques et économiques des changements climatiques sur le Canada
Mieux faire valoir le côté positif du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Établir des partenariats pour le développement durable du Nord ⇒ Renforcer les relations avec les peuples autochtones et leurs autorités administratives et établir avec eux des partenariats ⇒ Améliorer ses interdépendances et ses partenariats au gouvernement ⇒ Établir des partenariats avec le secteur privé et les ONG ⇒ Mettre la jeunesse à contribution 	<p>Les peuples autochtones:</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ incorporation fructueuse d'une clause relative à la gestion de l'environnement dans les ententes-cadres de l'autonomie gouvernementale et des traités (C.-B., Yukon, T.N.-O., Labrador) ⇒ EC a terminé la révision des lignes directrices pour les négociations relatives à la gestion de l'environnement dans les ententes d'autonomie gouvernementale et de revendication territoriale globale - résultat d'une collaboration avec le BCP, MAIN, MPO, PC, RNCAN, AAAC ⇒ un partenariat a été établi entre EC, la Commission Eskasoni de chasse et pêche, le Collège universitaire de Cap-Breton, Enterprise Cape Breton Corporation, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la N.-É., le ministère de l'Environnement de la N.-É. et l'Association d'aquaculture de la N.-É., pour entreprendre un programme de surveillance de la qualité de l'eau où se trouvent des coquillages, au lac Bras d'Or - l'objectif du projet consiste à maintenir et à améliorer la qualité de l'eau pour le développement et l'utilisation durables des ressources en coquillages et pour offrir des séances de formation à la Première Nation Eskasoni et lui transférer des technologies

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés à ce jour
Mieux faire valoir le côté positif du développement durable (suite)		<p>Au gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ EC (région du Québec) a coordonné un groupe de travail interministériel sur le développement durable pour préparer un plan d'action interministériel régional pour le développement durable, au nom du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux du Québec (CHFFQ); une première version a été présentée en mars 1998 et le plan final devrait être prêt en septembre ⇒ il y a eu plusieurs réunions mixtes de gestion avec RNCan et AAAC en 1997 pour déterminer les priorités à partager - plusieurs initiatives mixtes ont été menées à terme ⇒ collaboration avec RNCan pour les questions relatives aux changements climatiques - EC assume la responsabilité d'élaborer la politique environnementale des changements climatiques, dont les plans d'orientation scientifiques en matière de climat ⇒ l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale a été signé, ainsi que les ententes auxiliaires sur les inspections, sur l'évaluation environnementale et sur les normes environnementales - les pourparlers se poursuivent au sujet de l'annexe (pour traiter de la participation du public, de la participation des Autochtones et de leur responsabilisation) ⇒ lancement d'un examen ministériel des activités internationales ⇒ leadership du réseau interministériel au sujet des stratégies de développement durable <p>Secteur privé et ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la stratégie canadienne pour les industries de l'environnement - plus de 34 projets de mise en valeur du potentiel et de transfert des technologies ont été entrepris en 1997-1998 dans neuf pays en développement en vertu de l'initiative environnementale internationale et de divers protocoles d'entente bilatéraux ⇒ de nouveaux contrats ont été signés avec les centres canadiens pour l'avancement des technologies de l'environnement, qui vont jusqu'au 31 mars 2001 et qui englobent de bons indicateurs de la mesure du rendement économique et environnemental - ces centres canadiens ont été de plus en plus efficaces au cours de l'année pour aider les PME à commercialiser les technologies de l'environnement ⇒ appui au programme Partenariat technologique du Canada d'Industrie Canada, pour l'examen technique et administratif des demandes du secteur privé relativement à un investissement financier de la part du gouvernement fédéral - plus de 20 propositions ont été examinées en 1997-1998 ⇒ inauguration, en mars 1998, du centre canadien d'information sur la prévention de la pollution ⇒ programmes à adhésion facultative - p.ex., le protocole d'entente avec Dofasco; programme volontaire en préparation à l'Institut canadien des produits pétroliers pour réduire les émissions de benzène en provenance des raffineries ⇒ par l'intermédiaire du programme bilatéral d'EC en vertu du fonds multilatéral du Protocole de Montréal, huit entreprises canadiennes se sont engagées dans des projets bilatéraux d'une valeur de 1 222 560 \$ (amér.) et contribuent à d'importantes réductions des substances appauvrissant la couche d'ozone

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés à ce jour
Mieux faire valoir le côté positif du développement durable (suite)		<p>Jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ début de 81 stages : 57 dans le secteur de la protection de l'environnement, 19 dans le secteur de la conservation de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles; 5 dans le secteur de l'éducation, des communications et de la recherche en matière d'environnement ⇒ établissement d'une table ronde des jeunes - composé d'un groupe diversifié de 14 jeunes Canadiens; elle a conseillé la Ministre au sujet de questions préoccupantes; elle a révisé le programme de financement pour déterminer les entraves à la participation des jeunes, etc. ⇒ lancement des prix de l'Étoile polaire du Réseau Polaris ⇒ l'initiative des jeunes journalistes a permis la participation de jeunes à l'Assemblée générale des Nations Unies (5^e anniversaire de Rio) et à la réunion du 10^e anniversaire du Protocole de Montréal
Donner aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de sages décisions dans un milieu changeant	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avertir les Canadiens des risques environnementaux pour leur santé et leur sécurité ⇒ Fournir des services et prodiguer des connaissances pour contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial ⇒ Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux au moyen de diverses échelles temporelles ⇒ Intensifier les efforts en vue de l'éducation et des communications en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ mise en oeuvre du programme de prévision du smog au N.-B. à l'été 1997, ce qui a permis d'établir un guichet unique pour les données sur la qualité de l'air (partenaires : ministères néo-brunswickois de l'Environnement et des Services sanitaires et communautaires, Association pulmonaire du N.-B., Citizens Coalition for Clean Air, comité des zones de gestion des ressources en air de Saint-Jean) - un sondage révèle que les résidents sont, en général, satisfaits de la facilité avec laquelle ils obtiennent et comprennent les prévisions relatives au smog ⇒ parachèvement du modèle conceptuel du système d'appui aux décisions relatives aux prévisions sur le débit de l'eau (pour réduire ultimement au minimum les risques d'inondation et maximaliser les avantages des réservoirs) ⇒ exécution du programme de prévisions quotidiennes visant à réduire le recours aux pesticides, en association avec le gouvernement provincial et les milieux agricoles, au cours de l'été 1997, à l'Î.-P.-É. - le programme avait pour but de réduire les répercussions environnementales et d'accroître les avantages financiers ⇒ EC a diffusé, à l'été 1997, un diagnostic régulier et des prévisions sur la trajectoire de la fausse-teigne des crucifères qui représentait une menace pour les régions où l'on cultive le canola; ces prévisions équivalent à des avertissements pour les régions touchées et permettent le recours judiciaire aux pesticides (partenaires : ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, Conseil de canola du Canada) ⇒ lancement de l'initiative de recherche pour les prédictions de l'environnement dans l'Atlantique au moyen d'une modélisation intégrée de l'environnement - R-D pour la simulation et la prédiction de l'environnement régional sur des échelles omnitemporelles dans la région de l'Atlantique (partenaires : Direction générale de l'environnement atmosphérique de la région de l'Atlantique, Direction générale de la recherche atmosphérique et climatologique du Service de l'environnement atmosphérique, autres gouvernements nationaux et régionaux, Université Dalhousie) ⇒ deux ateliers pour étudier les évaluations intégrées des questions atmosphériques multiples, dont les dépôts d'acide, le réchauffement planétaire, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les épisodes d'ozone troposphérique, les polluants atmosphériques dangereux et les particules en suspension - consensus pour que le cadre traite de certaines méthodes analytiques, comme celles du cycle biogéochimique, des systèmes écologiques, de l'évaluation des risques, du principe des « inutiles regrets », du principe de prévention écologique et économique, des évaluations environnementales cumulatives

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés à ce jour
<p>Donner aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de sages décisions dans un milieu changeant (suite)</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ EC a organisé l'atelier sur l'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui avait pour hôte le gouvernement de Costa Rica (mars 1998) - par cet atelier, le Canada a acquis la réputation de chef de file dans le monde pour les travaux sur l'adaptation ⇒ les recherches sont en cours sur les répercussions de la variabilité du climat et des changements climatiques sur la durabilité des zones humides côtières des Grands Lacs (partenaires : ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'Institut de recherche sur les eaux, la NOAA, ministère ontarien des Ressources naturelles, Université de Waterloo, Fonds pour les habitats des zones humides) et sur les répercussions des changements climatiques sur la baie de Quinte (partenaires : Plan d'action correctrice de la baie de Quinte, Patrimoine Canada, MPO) ⇒ inauguration de nouveaux sites web en 1997-1998, dont le smog au Canada, <i>Earth Tones II</i>, le centre d'information canadien sur la prévention de la pollution, les Sciences et l'Environnement (les actualités et le bulletin), le réseau canadien d'information sur la biodiversité (révisé), la tempête de verglas de 1998, le 10^e anniversaire du Protocole de Montréal, Appartement 3R, l'avancement des technologies de l'environnement, l'ozone stratosphérique, les urgences environnementales et du laboratoire à l'action : les sciences et la technologie à EC
<p>Bien donner l'exemple dans l'écologisation des opérations gouvernementales</p>	<p>⇒ Jouer le rôle de défenseur et prêcher d'exemple pour la réalisation du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ par l'application fructueuse de son système de gestion de l'environnement, EC mène les activités d'écologisation au gouvernement, de concert avec d'autres organisations, et sur la scène internationale ⇒ oeuvre au pays par l'intermédiaire du comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement (CFSGE) - coprésident du CFSGE et participant aux travaux de plusieurs sous-comités, dont le groupe de travail spécial sur les mesures de rendement pour les opérations durables du gouvernement ⇒ oeuvre sur la scène internationale par l'intermédiaire de l'OCDE pour faire valoir le SGE et d'autres méthodes d'écologisation des gouvernements dans d'autres pays - le partenariat EC-OCDE pour établir un SGE et écologiser les opérations de l'OCDE - les experts d'EC travailleront directement avec l'OCDE ⇒ production d'un guide fédéral sur les lois, les politiques et les codes de l'environnement - cours sur la conformité et la diligence convenable à plus de 85 % des principaux gestionnaires des installations et des responsables des opérations ⇒ les deux objectifs de la Stratégie de développement durable pour la période à l'étude ont été atteints (recycler 80 % des déchets de bureau, en 1997-1998 : dépassé à 82 %; entreprendre la mise en oeuvre du SGE au plus tard au printemps 1997) ⇒ au mois de mars 1998, EC a réduit son parc automobile de 28,3 %, il est bien en voie d'atteindre son objectif de 30 %, fixé pour la fin de l'année civile 1998 et il a respecté les exigences de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> relativement à la conversion des véhicules à d'autres carburants ⇒ EC a modifié son système de gestion financière pour pouvoir mesurer les progrès réalisés pour l'adoption de méthodes d'approvisionnements écologiques

5.3 Initiatives réglementaires

Rendement des initiatives réglementaires

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les projets de réglementation fédérale)	Résultats escomptés (dont il est question dans les projets de réglementation fédérale)	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Règlement sur le trichloréthylène et sur le tétrachloréthylène (opérations de dégraissage par solvant)</p> <p>Aux termes de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE), ce règlement a pour but de réduire les émissions de trichloréthylène (TCE) et de tétrachloréthylène (PERC) dans l'industrie en établissant une limite à l'emploi de ces solvants. Le règlement contrôlera la consommation de solvants chlorés par des dégraisseurs solvants. La consommation sera gelée aux anciens niveaux et devra être ramenée à 35 % de ce niveau trois ans après la promulgation du règlement.</p>	<p>Réduction graduelle de la consommation de trichloréthylène et de tétrachloréthylène par les dégraisseurs employant des solvants. La consommation doit être réduite de 65 % dans les trois ans qui suivront la promulgation du règlement.</p>	<p>Tous les dégraisseurs devront faire rapport chaque année de la somme de TCE et de PERC qu'ils achètent; les distributeurs devront faire rapport chaque année de toutes leurs ventes de TCE et de PERC.</p>	<p>Le règlement n'a pas encore été promulgué. Il devrait pouvoir être publié dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> au début de 1999 et promulgué vers la fin de 1999.</p>
<p>Règlement sur l'essence plus propre (appelé maintenant Règlement sur le benzène dans l'essence)</p> <p>Aux termes de la LCPE, il faut réduire les émissions de benzène qui s'échappent des véhicules en imposant une limite à la quantité de benzène dans l'essence; elle ne doit pas dépasser une concentration maximale de 1 % par volume; il faut aussi réglementer la quantité d'émissions de benzène qui proviennent de l'essence jusqu'aux concentrations prévues de benzène qui s'échappent des véhicules.</p>	<p>Abaisser la concentration de benzène dans l'essence résultera en de moindres émissions de benzène qui se dégagent des véhicules à moteur.</p>	<p>Spécimens d'essence pour mesurer la concentration de benzène dans l'essence. Réduction des niveaux de benzène dans l'air ambiant.</p>	<p>Le règlement n'entrera pas en vigueur avant juillet 1999. Aucun résultat jusqu'à maintenant.</p>
<p>Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice (révocation)</p> <p>Aux termes de la <i>Loi sur les pêches</i>, l'idée est de révoquer ce règlement après consultation auprès des intervenants. Le règlement autorisait la mine à déposer les stériles au fond du bras Alice, en C.-B. La mine est fermée depuis 1982.</p>			<p>Le règlement n'a pas encore été révoqué en raison d'autres priorités.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les projets de réglementation fédérale)	Résultats escomptés (dont il est question dans les projets de réglementation fédérale)	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Règlement sur le tétrachloréthylène (dans le secteur du nettoyage à sec) Réduire les émissions de tétrachloréthylène (PERC) dans le secteur du nettoyage à sec. Le projet de règlement donne suite aux recommandations suivantes : (i) éliminer graduellement l'utilisation du tétrachloréthylène dans le vieux matériel technologique; (ii) établir un taux de consommation du tétrachloréthylène dans les nouveaux équipements; (iii) établir la responsabilité des vendeurs pour la gestion des déchets de tétrachloréthylène; (iv) exiger l'établissement de rapports sur l'importation et la distribution du tétrachloréthylène.</p>	<p>Réduction graduelle de la consommation de tétrachloréthylène.</p>	<p>Les fournisseurs et les vendeurs de PERC aux nettoyeurs à sec doivent faire rapport des quantités vendues.</p>	<p>Le règlement n'a pas encore été promulgué. Il devrait pouvoir être publié dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> vers la fin de 1998 et promulgué au début de 1999.</p>
<p>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles — modification (Partie III — produits de la biotechnologie) La LCPE exige que toutes les substances nouvelles au Canada fassent partie d'un rapport au ministre de l'Environnement pour qu'il soit déterminé si elles sont « toxiques » ou non, avant que les substances ne soient fabriquées ou importées. La modification au règlement existant traite des produits de la biotechnologie. Ce règlement comprend la nécessité de renseigner.</p>	<p>Réduire les risques associés à l'introduction de nouveaux organismes, de nouveaux produits biochimiques et de nouveaux biopolymères.</p>	<p>Les entreprises fournissent des renseignements pour l'introduction des nouveaux produits de la biotechnologie.</p>	<p>Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1997. Une stratégie de promotion de la conformité est en voie de mise en oeuvre. Les renseignements sont reçus et les décisions sont prises en vertu du règlement.</p>
<p>Règlement sur l'essence Diesel Ce règlement précise que la concentration de soufre dans l'essence diesel pour les véhicules légers, les camions légers et les véhicules lourds ne doit pas dépasser 0,05 % de l'essence par unité de poids.</p>	<p>Si l'on se conforme au règlement, il en résultera une réduction des émissions des polluants atmosphériques primaires, comme les particules et l'anhydride sulfureux, et il y aura de moins grandes concentrations, dans l'air ambiant, de polluants secondaires, comme l'ozone troposphérique et les particules.</p>	<p>Réduction dans l'air ambiant des niveaux de l'ozone troposphérique et des particules. Spécimens pour mesurer la concentration de soufre dans l'essence diesel.</p>	<p>Le règlement a été publié dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 19 février 1997. La date d'entrée en vigueur du règlement est le 1^{er} janvier 1998. (Aucun indicateur de rendement jusqu'à maintenant.)</p>
<p>Règlement sur les oiseaux migrateurs — modification Protéger les oiseaux migrateurs, considérés comme gibier, des effets nuisibles du plomb en exigeant que les chasseurs n'utilisent que des cartouches non toxiques lorsqu'ils chassent la plupart des oiseaux migrateurs gibier au Canada. À réaliser en introduisant graduellement une interdiction sur les cartouches à grenailles de plomb, d'abord dans les régions des terres humides en septembre 1997 puis, à l'étendue du pays, en septembre 1999.</p>	<p>« À court terme » : Protection pour la plupart des oiseaux migrateurs gibier de l'empoisonnement au plomb dans les régions où ils sont le plus vulnérables (les terres humides). Solutions de rechange de plus en plus nombreuses aux cartouches non toxiques pour les chasseurs. « À long terme » : Grâce à l'interdiction nationale en 1999, diminution du dépôt de plomb dans l'environnement d'environ 800 tonnes par année.</p>	<p>« À court terme » : Diminution du nombre d'oiseaux migrateurs gibier chassés avec des cartouches à grenailles de plomb. « À long terme » : Réduction des niveaux de plomb dans les tissus des oiseaux migrateurs gibier abattus par les chasseurs.</p>	<p>« À court terme » : Diminution du volume de plomb déposé dans l'environnement. « À long terme » : Diminution du volume de plomb déposé dans l'environnement.</p>

Partie VI : Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources pour plus de renseignements

Direction des communications à l'administration centrale

Louise Power

Service de la protection de l'environnement
351, boul. St-Joseph
12^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-6603
Télec. : (819) 953-8125
Courriel : Louise.Power@ec.gc.ca

Karen Dufton

Service de conservation de l'environnement
351, boul. St-Joseph
9^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 994-6079
Télec. : (819) 994-0196
Courriel : Karen.Dufton@ec.gc.ca

Linda Larocque

Service de l'environnement atmosphérique
10, rue Wellington
4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 997-0458
Télec. : (819) 994-8841
Courriel : Linda.Larocque@ec.gc.ca

Dianne Clarke

Politique et Communications
10, rue Wellington
25^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-2853
Télec. : (819) 994-6484
Courriel : Dianne.Clarke@ec.gc.ca

Directeurs régionaux des Communications

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (Nouvelle Écosse)
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-1930
Télec. : (902) 426-5340
Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca

Clément Dugas

Région du Québec
Environnement Canada
1141, Route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél. : (418) 648-5777
Télec. : (418) 648-3859
Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca

Maureen Martinuk

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4787
Télec. : (416) 739-4776
Courriel : Maureen.Martinuk@ec.gc.ca

Nancy Hnatiuk

Région des Prairies et du Nord
Environnement Canada
123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Tél. : (204) 983-4819
Télec. : (204) 983-0964
Courriel : Nancy.Hnatiuk@ec.gc.ca

Mary Beth Berube

Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
700-1200 West 73rd Avenue
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél. : (604) 664-9513
Télec. : (604) 664-9517
Courriel : MaryBeth.Berube@ec.gc.ca

6.2 Lois appliquées et règlements connexes

La Ministre est seule responsable envers le Parlement des lois suivantes :

Loi sur les ressources en eau du Canada	L.R. 1985, c. C-11
Loi sur la faune du Canada	L.R. 1985, c. W-9
L'administration, la gestion et le contrôle de certaines terres publiques ont été attribués en conformité avec divers instruments réglementaires.	
Règlement sur les réserves de la faune	C.R.C., vol. XVIII, c.1609
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	S.C.1992, c.37
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation	DORS/97-181
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement déterminant des autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	L.R.(1985), ch 16 (4 suppl.)
Décret d'équivalence (Alberta)	DORS/94-752
Règlement sur le rejet d'amianté par les mines et usines d'extraction d'amianté	DORS/90-341
Règlement sur le benzène dans l'essence	DORS/97-493
Règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore	DORS/90-130
Règlement sur les biphényles polychlorés	DORS/91-152
Règlement de 1989 sur les chlorofluoroalcanes	DORS/90-127
Règlement sur les combustibles contaminés	DORS/91-486
Règlement sur le carburant diesel	DORS/97-110
Liste intérieure des substances	DORS/94-311
Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux	DORS/92-637
Règlement fédéral sur le traitement et la destruction des BPC au moyen d'unités mobiles	DORS/90-5
Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles	DORS/77-597
Règlement sur l'essence	DORS/90-247
Liste des autorités responsables des déchets dangereux	DORS/92-636
Liste des autorités responsables des substances toxiques	DORS/94-162
Règlement sur les dénominations maquillées	DORS/94-261
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles	DORS/94-260
Règlement de 1988 sur l'immersion de déchets en mer	DORS/89-500
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/94-408
Règlement sur les produits contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/95-584
Règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC	DORS/90-453
Règlement modifiant le Règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC	DORS/97-108
Règlement sur la concentration en phosphore	DORS/89-501
Règlement de 1989 sur les biphényles polybromés	DORS/90-129
Règlement sur certaines substances toxiques interdites	DORS/96-237
Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papier	DORS/92-268
Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papier	DORS/92-267
Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domaniale	DORS/97-10
Règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion	DORS/91-155

6.2 Lois appliquées et règlements connexes (suite)

Règlement sur le stockage du matériel contenant des BPC	DORS/92-507
Règlement sur le préavis d'exportation de substances toxiques	DORS/92-634
Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle	DORS/92-631
Loi sur la semaine canadienne de l'environnement	L.R. 1985, c. E-11
Loi sur le ministère de l'Environnement	L.R. 1985, c. E-10
Loi sur les contaminants de l'environnement	L.R. 1985, c. E-12
Loi sur la protection des gares ferroviaires	L.R. c.52 (4e Suppl.)
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux	R.S. 1985, c. I-20
Règlement sur l'amélioration des cours d'eau internationaux	C.R.C., vol. X, c.982
Loi sur la conservation du lac Seul	S.C.1928, c. 32
Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois	S.C. 1921, c. 10
Loi sur les additifs à base de manganèse	S.C. 1958, C. 20
Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	S.C. 1997, c. 11
Règlement sur les oiseaux migrateurs	C.R.C., Vol. XI, c.1035
Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs	C.R.C., Vol. XI, c.1036
Loi sur la semaine de la protection de la faune	L.R. 1985, c. W-10
Loi sur les renseignements en matière de modification du temps	L.R. 1985, c. W-5
Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial	S.C. 1992, c. 52
Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages	DORS/96-263
Règlement sur les renseignements relatifs aux modifications du temps	C.R.C., Vol. XVIII, c. 1604
<i>La Ministre est conjointement responsable envers le Parlement des lois et règlements suivants ou aide d'autres ministères à les appliquer :</i>	
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques	L.R. 1985, c. A-12
Loi sur le vérificateur général	L.R. 1985, c. A-17
Loi sur la marine marchande du Canada	R.S. 1985 c. s-9
Loi sur la protection civile	L.R. 1985, c. 6 (4e Suppl.) (le 27 avril, 1988)
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie	L.R. 1985, c. E-9
Loi sur les pêches	L.R. 1985, c. F-14
Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice	DORS/79-345
Règlement sur le mercure des effluents des fabriques de chlore	DORS/77-575
Règlement sur les effluents de l'industrie de la viande et de la volaille	DORS/77-279
Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux	DORS/77-178
Règlement sur les effluents des raffineries de pétrole	DORS/73-670
Règlement sur les effluents de la fabrique de pâtes et papier de Port Alberni	DORS/92-638
Règlement sur les effluents des établissements de transformation de la pomme de terre	DORS/77-518
Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers	DORS/92-269
Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois	S.C. 1976-77, c. 32
Loi sur les produits dangereux	L.R. 1985, c. H-3
Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales	L.R. 1985, c. I-17
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles	S.C. 1993, c. 16 (en force 12.04.95)
Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles	L.R. 1985, c. R-7
Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses	S.C. 1992, c. 34

6.3 Glossaire

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)	Programme du Ministère, à adhésion facultative, pour réduire les rejets de polluants toxiques par les industries.
Bioaccumulation	Processus par lequel certaines substances chimiques sont ingérées et retenues par les organismes, soit en provenance directement de l'environnement, soit par suite de la consommation d'aliments qui contiennent des produits chimiques.
BPC (biphényles polychlorés)	Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.
COV (composés organiques volatils)	Les gaz et les vapeurs organiques (contenant du carbone) qui sont présents dans l'atmosphère contribuent à la formation de l'ozone troposphérique et certains sont des polluants atmosphériques toxiques.
Crédit	Une demande de fonds au Parlement. Le terme crédit est utilisé communément dans le sens de « service voté ». Le crédit ne devient un service voté que lorsque la loi de crédits qui le prévoit reçoit la sanction royale.
DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane)	Un insecticide synthétique introduit après la Seconde Guerre mondiale. Ce composé organique chloré est persistant et il a tendance à faire l'objet d'une bioaccumulation. Il n'est plus en circulation au Canada et aux États-Unis, mais on l'emploie encore au Mexique et en Amérique latine; il peut être transporté sur de longues distances et on en a trouvé dans les sédiments des Grands Lacs.
Dépenses du programme - brutes	Les dépenses budgétaires prévues, qu'elles soient financées par des affectations budgétaires ou par des recettes à valoir sur le crédit.
Dépenses du programme - nettes	Les dépenses budgétaires prévues sans tenir compte des recettes à valoir sur le crédit.
Développement durable	Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.
Dioxines et furannes	Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.
Écosystème	Une association intégrée et stable de ressources biologiques et non vivantes qui fonctionnent dans un lieu physique défini.
Électricité verte	L'énergie produite par une source non dommageable à l'environnement ou par des méthodes qui ne détériorent pas l'environnement (par exemple, le vent, le soleil).
Examen des programmes	Une initiative de l'ensemble du gouvernement (en trois phases) pour réduire les crédits budgétaires par un réaménagement des programmes, par des améliorations technologiques et par la diversification des modes de prestation des services.
Feuilleton	Le terme habituellement employé pour désigner l'Ordre des travaux et Avis, le programme quotidien de la Chambre des communes et des assemblées législatives provinciales. Les questions qui demeurent au feuilleton, au moment de la dissolution des chambres où à la fin de la session, sont dites « être restées en plan au Feuilleton ».
Gaz à effet de serre	Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Les principaux gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques sont le gaz carbonique (CO ₂)-un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant de sources industrielles).
ISO 14000	Série de normes internationales pour les systèmes de gestion de l'environnement qui servent de directives aux organisations du monde entier sur la façon de gérer plus efficacement les aspects environnementaux de leurs activités, de leurs produits et de leurs services.

6.3 Glossaire (suite)

Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP)	Deux listes de substances dont on évalue en priorité la toxicité. La première liste de 44 substances a fait l'objet d'une évaluation et des plans de gestion sont en voie d'élaboration ou de mise en oeuvre pour les 25 substances qui ont été jugées toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la partie I de la Gazette du Canada et elle est en train d'être évaluée.
Menacées	Les espèces qui pourraient se retrouver en péril si l'on ne freine pas les facteurs qui en limitent la croissance.
Niveaux de référence approuvés	Le montant des ressources qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor pour exécuter les politiques et les programmes approuvés.
Ozone stratosphérique	La couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.
Ozone troposphérique	L'ozone (O ₃) qui se trouve près de la surface de la terre et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font un polluant préoccupant dans le smog.
Paiements de transfert	Paiements autorisés par un crédit budgétaire contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.
Passif éventuel	Les dettes potentielles qui peuvent devenir des obligations financières réelles selon que certains événements ont lieu ou n'ont pas lieu (par exemple, les pertes possibles par suite de litiges imminents ou en souffrance).
Péril (en)	Une espèce qui peut sous peu disparaître du Canada ou du monde.
Polluants organiques persistants (POP)	Des substances organiques, comme certains pesticides (DDT, chlordane, endrine, etc.), des produits chimiques industriels (BPC), des sous-produits et des contaminants (dioxines et furannes). Ces polluants ne se décomposent pas facilement dans l'environnement et ils sont facilement absorbés par les organismes vivants (par exemple, en mangeant des aliments contaminés, en buvant de l'eau polluée et en respirant un air pollué, etc.).
Rapport sur le rendement	Document primaire de responsabilisation du Ministère; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il traite du rendement du Ministère jusqu'au plus récent exercice financier et il se fonde sur les plans et les priorités indiqués dans le Rapport sur les plans et les priorités comme base de comparaison.
Rapport sur les plans et les priorités	Un document primaire de planification stratégique du Ministère; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il dépeint le mandat, les plans et les priorités du Ministère et énonce les stratégies qu'il prendra pour obtenir les principaux résultats prévus.
Recettes à valoir sur le crédit	Les recettes inscrites au crédit que le Ministère est autorisé à réutiliser.
Services votés	Voir sous « crédit ».
Smog	C'est une concentration de deux mots anglais, « smoke » et « fog ». Il se produit lorsque des oxydes d'azote (NO _x) et des composés organiques volatils (COV) réagissent pendant les températures chaudes en présence des rayons solaires. L'air stagnant contribue à la formation de smog.
SO ₂	Anhydride sulfureux. C'est un produit chimique dont les émissions pénètrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.
Substances toxiques, bioaccumulables et persistantes	Ce sont des substances qui produisent des effets toxiques chez les organismes vivants et qui demeurent longtemps dans l'environnement et s'accumulent le long de la chaîne alimentaire.
Système de gestion de l'environnement	Une méthode systématique pour les organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et que les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.
Trésor	L'ensemble de tous les fonds publics qui sont déposés à l'ordre du Receveur général du Canada.

6.4 Sigles

AAAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACR	Association canadienne des radiodiffuseurs
ACTC	Association canadienne de télévision par câble
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
ARET	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
ASTM	American Society for Testing Materials
BCP	Bureau du Conseil privé
BPC	Biphényles polychlorés
CCATE	Centres canadiens pour l'avancement des technologies de l'environnement
CCDPP	Centre canadien de documentation sur la prévention de la pollution
CCE	Commission de coopération environnementale
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CEE-NU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CFSGE	Comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CMC	Centre météorologique canadien
COV	Composés organiques volatils
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
DDT	Dichlorodiphényltrichloréthane
DEA	Direction de l'environnement atmosphérique
DGRAC	Direction générale de la recherche atmosphérique et climatologique
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
DRHC	Ministère du Développement des ressources humaines
EBRN	Étude sur les bassins des rivières du Nord
EE	Évaluation environnementale
EPA	Agence de protection de l'environnement (des États-Unis)
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit
ERUE	Équipe régionale des urgences environnementales
ETP	Équivalent temps plein
FACC	Fonds d'action pour le changement climatique
GEIC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IBF	Initiative des bâtiments fédéraux

6.4 Sigles (suite)

IC	Industrie Canada
IEBG	Initiative sur l'écosystème du bassin géorgien
IEBRN	Initiative sur l'écosystème des bassins des rivières du Nord
INRE	Institut national de recherche sur les eaux
INRP	Inventaire national des rejets polluants
IREE	Inventaire de référence de l'évaluation environnementale
ISO	Organisation internationale de normalisation
LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
LPEAVSRCII	<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>
LPEPC	<i>Loi sur la protection des espèces en péril au Canada</i>
LSIP	Liste des substances d'intérêt prioritaire
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAIN	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MCN	Méthode du crédit net
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPEP	Modèle polyscalaire de l'environnement planétaire
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MTPC	Modèle du transport des produits chimiques
NAVCan	Navigation Canada
NGC	Norme générale de classification
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
NO _x	Oxydes d'azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OZONE	(O ₃) Ozone troposphérique
PACA	Plan d'action des côtes de l'Atlantique
PAFF	Plan d'action du fleuve Fraser
PAM	Processus assisté par micro-ondes
PCGST	Politique pour la gestion des substances toxiques (du CCME)
PFGST	Politique fédérale de gestion des substances toxiques
PIB	Produit intérieur brut
PNR	Projet national des radars
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PRF	Plan de réglementation fédérale

6.4 Sigles (suite)

PPSS	Partage sur place des services de soutien
RC	Revenu Canada
RCDF	Réseau canadien de détection de la foudre
RCN	Région de la capitale nationale
RdP	Réunion des Parties
RISDD	Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
RNCan	Ressources naturelles Canada
RNF	Réserve nationale de la faune
ROM	Refuge d'oiseaux migrateurs
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SC	Statistique Canada
SDD	Stratégie de développement durable
SO ₂	Anhydride sulfureux
SICE	Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement
ST	Santé Canada
SGE	Système de gestion de l'environnement
SIGPI	Système d'information de gestion de la propriété intellectuelle
SNUE	Système national des urgences environnementales
SPRR	Structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation
STPB	Substances toxiques persistantes et bioaccumulables
TC	Transports Canada
TI	Technologie de l'information
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

6.5 Index

A

Accélération de la réduction ou de l'élimination des toxiques (ARET) 21, 22, 23, 30
 Accord sur l'harmonisation/harmonisation avec les provinces 14, 15, 30, 35, 37, 41, 42, 44, 46, 49
 Action 21 44, 58
 An 2000 22, 50, 51

B

Biodiversité 6, 17, 24, 53

C

Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution 38, 57
 Centre canadien pour l'avancement des technologies de l'environnement 57
 Collectivité 2, 6, 11, 23, 27, 28, 37, 44, 46
 Contraintes financières 10
 Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction 29

D

Développement durable 1, 5, 6, 11, 13, 27, 37, 41, 43, 49, 52
 Diversification des modes de prestation des services 47, 49

E

Écologisation 43, 45
 (Un) environnement sain 3, 5, 17, 32
 Épuisement de l'ozone 20, 38
 Espèces en péril 1, 9, 14, 16, 24, 25, 28, 30, 38
 Évaluation environnementale 39, 40, 41, 42, 44

G

Gaz à effet de serre 1, 3, 8, 18, 45, 49, 52
 Grands Lacs 2000 (GL 2000) 28

H

Habitat 17, 24, 25, 26, 27, 41

I

Indicateurs environnementaux 38
 Initiatives écosystémiques 27, 28
 Internet 23, 38, 40, 50
 Inventaire national des rejets polluants (INRP) 23, 38
 Inventaire de référence de l'évaluation environnementale 56

J

Jeunes 43, 44

L

Lieux contaminés 11, 14, 24, 39, 40, 45
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) 17, 21, 30, 44
Loi sur la protection des espèces en péril au Canada (LPEPC) 24, 44
 Lois et les règlements 5, 6, 17, 28

M

Mandat 5, 7, 10, 47
 Mares de goudron de Sydney 24
 Mesure du rendement 10, 46, 50

P

Partenariat technologique Canada 39
 Peuples autochtones 21, 41, 42, 43
 Plan d'action des côtes de l'Atlantique (PACA) 27
 Plan d'action du fleuve Fraser 27, 28
 Plan d'action du fleuve Saint-Laurent
 Vision 2000 27
 Plans de rétablissement 17, 24, 25
 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 26, 54
 Prévention de la pollution 1, 8, 23, 30, 38, 39, 40

6.5 Index (suite)

Programme de vérification de la technologie
39

Protocole de Kyoto 1, 15, 16, 18, 30, 45

Provinces/territoires 1, 9, 14, 17, 18, 21, 24,
25, 26, 37, 49

R

Radar Doppler 34, 36

Recouvrement des coûts 49

Réseau canadien de détection de la foudre 33,
38

Ressources humaines 7, 47, 48, 49

S

Sciences / sciences et technologie 6, 10, 11, 48,
49

Sécurité contre les risques environnementaux
4, 5, 6, 9, 31, 54

Services météorologiques/avertissements
météorologiques et prédictions 1, 13, 15, 31,
33, 34, 49, 50

(Une) société plus verte 4, 5, 6, 37, 56

Stratégie pour l'industrie canadienne de
l'environnement (SICE) 39, 40

Substances toxiques 6, 7, 15, 17, 21, 38

Systèmes de gestion de l'environnement (SGE)
30, 43

T

Technologie de l'information 50

Tempête de verglas 1, 15, 31, 32, 38

V

Voie verte 38, 56

6.6 La Voie verte



Environnement Canada | La Voie verte | actual | English | Recherche | Commentaires

La Voie verte ^{MC} de l'autoroute de l'information

Priorités environnementales :

- la nature
- la salubrité de l'eau
- l'assainissement de l'air
- les changements climatiques

Manchettes :

- [Les Éco-collectivités du millénaire sur la Voie verte](#)
- [Le site révisé du Service Canadien de la faune](#)
- [Les ministres accroissent la protection des espèces sauvages](#)
- [Bulletin S et E](#) (numéro de septembre/octobre)

 **Quoi de neuf?**
[Les pages populaires](#)
[Communiqués de presse](#)
[Sujets et enjeux](#)
[Produits et services](#)
[Sites régionaux et SEA](#) (Service de l'environnement atmosphérique)
[Science et environnement](#)
[État de l'environnement](#)

 [Environnement Canada](#)  [Le ministre de l'Environnement](#)  [Prévisions météorologiques](#)  [Action écologique](#)  [Produits commerciaux](#)  [Liens à d'autres sites](#)

| English | Recherche | Commentaires |

 **Commentaires à :** L'équipe de la Voie verte, Direction générale des programmes et services de communications et de sensibilisation
Information mise à jour le : 05 oct 1998
URL de cette page : <http://www.ec.gc.ca/fer/home.html>
© 1998, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada

Vous êtes sur La Voie verte ^{MC}, le site Web d'Environnement Canada [gagnant de nombreux prix.](#)